

Largement appréciées, mais insuffisamment valorisées:

**Comprendre les retombées économiques,
environnementales et sanitaires des aires
protégées et de conservation du Canada**



Crédit photo : SNAP Nouvelle-Écosse

2026

[Cette page a été intentionnellement laissée blanche]

Table des matières

Résumé exécutif	iv
1. Introduction	1
2. Cadre d'évaluation	4
3. Retombées économiques du secteur de la conservation	7
3.1. Dépenses liées aux aires protégées et de conservation	7
3.2. Retombées économiques des aires protégées et de conservation	9
4. Avantages environnementaux ciblés : stocks de carbone et services écosystémiques	19
4.1. Cibles de réduction des émissions du Canada	19
4.2. Le carbone dans les paysages terrestres et marins du Canada	21
4.3. La valeur du carbone dans les aires protégées et de conservation	29
4.4. Valeur des services écosystémiques dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation	33
5. Avantages pour la santé et le bien-être	39
5.1. Motivations des visiteurs et bienfaits perçus pour le bien-être	41
5.2. Influence du genre et du statut parental sur l'expérience des visiteurs	42
5.3. Attachement au lieu et contribution à l'identité personnelle	43
5.4. La qualité perçue des écosystèmes influence les bienfaits pour le bien-être	44
5.5. Équité sociale et accès	45
5.6. Possibilités et constats clés en matière de santé et de bien-être	46
6. Études de cas	48
6.1. Forêt pluviale du Grand Ouest : protection menée par les Autochtones et innovation en financement de la conservation	48
6.2. Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : l'importance de la collaboration pour la durabilité écologique et la réussite économique	55
6.3. Parc national du Gros-Morne : retombées socioéconomiques à long terme de la conservation	59
Conclusion et recommandations	64
Références	67
Annexe A – Méthodologie	81
Modélisation économique	81
Cartographie du carbone	83

Préparé par la Société pour la nature et les parcs du Canada

Remerciements

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Canada) remercie chaleureusement Parcs Canada; Catherine Reining de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université Western et de l'initiative ParkSeek; Nathalie Harvey de Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean; Colleen Kennedy de la Gros Morne Co-operating Association; ainsi que Deanne Drouillard de Canards Illimités Canada, pour leurs contributions de données.

Le soutien technique a été assuré par Kiernan Gange d'Inference Economics, Jacob Chila de SNAP Colombie-Britannique, Chris Liang du Fonds mondial pour la nature Canada, Graham Epstein de l'Université de Victoria et Kyle Melnick de l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous remercions également Audrey Popa et Ross Dixon de Coast Funds; Marie Cadieux de SNAP Québec; Yana Desautels de Parcs Canada; et Colleen Kennedy de la Gros Morne Co-operating Association pour les échanges qui ont permis d'orienter, d'éclairer et d'affiner notre travail. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir partagé votre temps et votre expertise locale.

Nancy Olewiler de l'Université Simon Fraser, James (Jason) Stewart de l'Institut C.D. Howe, ainsi qu'Alison Woodley, Erik Val et Peter Whiting ont apporté des perspectives précieuses à titre d'évaluatrices et d'évaluateurs externes par les pairs.

Notes sur le contenu et l'approche

Il s'agit d'un rapport technique éclairé par des recherches menées à l'aide de méthodes et de méthodologies scientifiques occidentales, auxquelles il se réfère.

SNAP Canada reconnaît qu'il existe d'autres perspectives pertinentes sur les retombées socioéconomiques des aires protégées et de conservation, fondées sur différents systèmes de connaissances, y compris, sans s'y limiter, les savoirs autochtones et les connaissances écologiques traditionnelles. Ces formes d'expertise devraient être consultées et intégrées de manière équitable, tant lors de la planification et de l'évaluation des lieux désignés comme aires protégées que lors de l'analyse de leurs retombées socioéconomiques.

Résumé exécutif

Les investissements du Canada dans la création de parcs, d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (désignées collectivement comme des « aires protégées et de conservation ») ont généré des retombées économiques importantes et durables, tout en protégeant la nature et en renforçant la résilience des communautés face aux changements climatiques. Le présent rapport fournit des estimations exhaustives des retombées des aires protégées et de conservation au Canada, lesquelles couvrent 13,8 % des terres et des eaux douces (ci-après désignées comme le « milieu terrestre ») et 15,5 % de l'océan canadien en date de décembre 2024 (ECCC, 2025b).

SNAP Canada conclut que les aires protégées et de conservation procurent des avantages importants à l'économie, à l'environnement et à la santé publique du Canada. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

Retombées économiques

- Au cours de l'exercice 2023-2024, les aires protégées et de conservation terrestres et marines du Canada ont généré :
 - 10,9 milliards de dollars de contribution au PIB du Canada, comparativement à 1,8 milliard de dollars en dépenses du gouvernement fédéral;
 - 150 000 emplois;
 - 6,6 milliards de dollars en revenus de travail;
 - 1,4 milliard de dollars en recettes fiscales.
- De 2008 à 2024, une augmentation de 50 % des dépenses des organismes responsables des parcs au Canada a correspondu à une hausse de 51 % à 250 % de leur contribution au PIB, aux revenus de travail et aux recettes fiscales.

Valeur du carbone et des services écosystémiques

- Près de 51 400 gigatonnes de carbone sont stockées dans les aires protégées : 93 % dans les sols, 5 % dans la végétation et 2 % dans les sédiments des fonds marins.
- Les aires protégées et de conservation du Canada renferment du carbone dont la valeur est estimée à 51,1 billions de dollars, selon le coût social du carbone établi par le gouvernement fédéral du Canada pour 2025.
- Les services écosystémiques génèrent une valeur économique récurrente : Parcs Canada l'estime entre 156 et 588 milliards de dollars par année pour les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, qui ne représentent pourtant que 25 % et 13,5 % des aires protégées terrestres et marines du Canada.

Santé et bien-être

- Un nombre croissant d'études canadiennes, dont une enquête pancanadienne menée en 2023, montrent que les aires protégées et de conservation procurent de nombreux bienfaits pour la santé et soutiennent le bien-être social et communautaire.
- Des écosystèmes en santé et bien gérés sont étroitement liés à des bénéfices pour la santé humaine et contribuent à la fois aux résultats en santé publique et en conservation.

- L'accès aux aires protégées et de conservation représente une stratégie potentiellement rentable pour faire progresser les objectifs économiques, environnementaux et de santé publique du Canada.

Les aires protégées contribuent également à la diversification des économies locales tout en améliorant la qualité de vie des communautés avoisinantes. Le présent rapport présente trois études de cas afin d'illustrer les retombées locales des aires protégées et de conservation.

En Colombie-Britannique, la forêt pluviale Great Bear constitue une innovation en matière de financement de la conservation, menée par des groupes des Premières Nations, qui a donné lieu à des retombées économiques positives. Au Québec, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent a démontré la valeur des aires marines protégées de grande envergure pour le développement d'un écotourisme florissant et le dynamisme des économies locales. Enfin, le parc national du Gros-Morne, à Terre-Neuve-et-Labrador, est devenu, au fil d'un demi-siècle, un pilier résilient de l'économie locale. Ces études de cas offrent des enseignements précieux et concrets pour reproduire et amplifier des réussites socioéconomiques, faire progresser la vérité et la réconciliation, et protéger la nature du Canada.

L'éventail des retombées socioéconomiques présenté dans ce rapport reflète diverses perspectives sur la valeur des aires de conservation, allant des flux financiers aux valeurs fondées sur les services écosystémiques. Cette approche vise à offrir des points de référence pertinents pour un large éventail d'analyses et d'orientations stratégiques, tout en permettant aux lectrices et lecteurs de mieux comprendre les activités productives et durables qui ont lieu au sein des aires protégées et de conservation.

Les estimations et les calculs présentés dans ce rapport sont prudents et sous-estiment probablement la pleine valeur socioéconomique des aires protégées et de conservation. Néanmoins, ce travail fournit aux décideuses et décideurs publics une mesure de référence des retombées socioéconomiques très importantes associées aux aires protégées, ainsi qu'une démonstration du rôle essentiel de la conservation dans le soutien de l'économie canadienne et de communautés en santé.

Afin de soutenir l'expansion du réseau canadien d'aires protégées et de conservation, nous formulons les principales recommandations suivantes, qui reconnaissent la valeur de la nature et visent à maximiser ses retombées socioéconomiques interdépendantes.

Principales recommandations

1. **Assurer un financement à long terme** : accroître le soutien fédéral aux aires protégées par des financements directs, des partenariats et des mécanismes de financement innovants. Des investissements stables permettront de maintenir les retombées économiques, notamment en matière d'emplois et de revenus touristiques.
2. **Adopter la comptabilité du capital naturel** : progresser vers un cadre national tenant compte de la valeur des actifs naturels publics — terres, eaux et océans — dans les bilans du Canada, en reconnaissant leurs contributions économiques et sociales.

3. **Renforcer le suivi** : mettre en place des programmes de suivi propres à chaque site pour les aires protégées, qui mesurent à la fois les retombées écologiques et socioéconomiques, avec la participation active des Peuples autochtones, des parties prenantes et des communautés locales.
4. **Intégrer les services écosystémiques et le carbone bleu** : intégrer la valeur des services écosystémiques et du stockage du carbone dans la planification, par exemple en priorisant la protection des zones côtières et des fonds marins riches en carbone.
5. **Protéger les paysages riches en carbone** : prioriser la conservation des écosystèmes à forte densité de carbone (p. ex. les milieux humides) afin d'assurer des retombées positives pour le climat, les écosystèmes et l'économie.
6. **Valoriser le capital social dans la conservation** : intégrer les résultats en matière de santé et de bien-être aux politiques de conservation à tous les ordres de gouvernement, en veillant à ce que les bénéfices sociaux soient reconnus au même titre que les bénéfices économiques et écologiques.
7. **Favoriser l'équité d'accès** : élargir et diversifier le réseau d'aires protégées afin d'assurer un accès équitable aux communautés mal desservies, renforçant ainsi les retombées sociales, culturelles et sanitaires.

1. Introduction

Au Canada, comme dans de nombreuses régions du monde, les activités humaines et le développement ont profondément modifié les écosystèmes, avec des conséquences durables. Le Canada fait face à des défis sans précédent liés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques (Lulham et al., 2023). La biodiversité soutient des besoins humains et sociétaux essentiels, notamment l'alimentation et la nutrition, la sécurité, l'énergie, le développement de médicaments et l'accès à l'eau douce, lesquels constituent ensemble le fondement d'une bonne santé (OMS, 2025).

Le Global Risks Report 2025 du Forum économique mondial synthétise les points de vue de 900 spécialistes à l'échelle mondiale et analyse les risques émergents à court terme, à moyen terme (deux ans) et à long terme (dix ans) (2025). À long terme, les *phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, les changements critiques des systèmes terrestres* ainsi que les pénuries de ressources naturelles occupent les quatre premiers rangs (Forum économique mondial, 2025). Plus près de nous, le rapport Disruptions à l'horizon (2024) du Canada a évalué 35 perturbations possibles susceptibles d'avoir des répercussions sur la société canadienne et au-delà dans les années à venir. Les contributions de 500 spécialistes et parties prenantes indiquent que *la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes figurent à la fois au deuxième rang des perturbations les plus susceptibles de se produire et au deuxième rang de celles ayant les impacts les plus élevés* (Horizons de politiques Canada, 2024). L'horizon temporel associé à ce scénario est fixé à 2031.

La perte de biodiversité et les risques qui y sont associés peuvent perturber le fonctionnement des écosystèmes et réduire les contributions de la nature aux populations et à l'économie. Bien que l'économie ait connu une croissance modeste à la fin de 2024, le Canada est confronté à des ajustements potentiels, alors que des tendances structurelles préoccupantes liées à la productivité, à la compétitivité et à l'abordabilité se sont poursuivies au début de 2025. L'escalade subséquente des tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis a également affecté la confiance des entreprises et des consommateurs (Gellatly et McCormack, 2025). Parallèlement, les bienfaits pour la santé mentale et physique associés à l'accès aux milieux naturels sont menacés par la perte de biodiversité. L'érosion des systèmes naturels est particulièrement préoccupante alors que le Canada fait face à des pressions croissantes en matière de santé publique, telles que les enjeux de santé mentale et les maladies chroniques (ASPC, 2016, 2022), de même qu'à des coûts de soins de santé en hausse constante, atteignant 372 milliards de dollars en 2024, soit 12,4 % du PIB (ICIS, 2024). Ensemble, ces pressions illustrent comment la dégradation des écosystèmes en santé peut accentuer à la fois les vulnérabilités économiques et sanitaires.

La conservation de la nature constitue depuis longtemps une priorité élevée pour la population canadienne. Il y a plus de dix ans, l'Enquête canadienne sur la nature de 2012 indiquait que « les Canadiennes et Canadiens comprennent que des écosystèmes en santé assurent des fonctions vitales de soutien à la vie et de sécurité, tout en contribuant à une

qualité de vie positive » (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, 2014). Plus récemment, un sondage réalisé en 2025 a révélé que la « nature » et les « parcs nationaux » figuraient en tête de la liste des événements, objets ou valeurs contribuant au sentiment d'identité des Canadiennes et Canadiens (EKOS Politics, 2025). Les données probantes à l'échelle mondiale renforcent ces constats : l'Organisation mondiale de la Santé estime que des environnements plus sains pourraient prévenir près du quart de la charge mondiale de morbidité (Prüss-Üstün et al., 2016). L'adoption croissante de programmes de soins préventifs, tels que les prescriptions de nature, témoigne également de cette reconnaissance du lien étroit entre la santé humaine, la biodiversité et le bien-être économique (Lemieux et al., 2025).

En 2022, le Canada a appuyé l'objectif mondial visant à protéger au moins 30 % des terres, des eaux douces et des océans en moins d'une décennie, dans le cadre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal, négocié sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (ECCC, 2022). La *Stratégie pour la nature 2030* du Canada, approuvée en 2024, reconnaît que « la transition vers un Canada favorable à la nature aura des retombées profondément positives sur notre bien-être collectif, notre prospérité économique et notre qualité de vie, aujourd'hui et à l'avenir » (ECCC, 2024b). Une étude menée en 2025 révélant que 78 % des Canadiennes et Canadiens se disent préoccupés par les dommages environnementaux causés par l'industrie et les entreprises (Environics Research, 2025), l'engagement du gouvernement fédéral apparaît à la fois opportun et essentiel. L'engagement du Canada à protéger et à conserver une plus grande part de ses terres et de ses eaux reflète une reconnaissance croissante du rôle fondamental de la nature dans le soutien du bien-être collectif au pays.

À l'échelle internationale, l'évolution des perspectives quant à la valeur des actifs naturels se manifeste notamment par l'élaboration d'un projet de norme comptable portant sur les ressources naturelles tangibles. Cette norme établit des principes visant à informer « les utilisateurs des états financiers sur la nature, l'ampleur, le moment et les incertitudes découlant des ressources naturelles tangibles » (Conseil des normes comptables internationales du secteur public, 2024). La norme proposée précise que lorsque le potentiel de services futurs ou les avantages économiques découlant d'une ressource naturelle profitent à une entité du secteur public (comme un gouvernement), cette ressource peut être reconnue comme un actif au bilan de l'entité, à condition que celle-ci en ait le contrôle et que la ressource puisse être mesurée. À l'inverse, les Normes comptables du secteur public du Canada et les politiques comptables du gouvernement du Canada empêchent l'inclusion des terres de la Couronne et des ressources naturelles à titre d'immobilisations dans l'information financière (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2023). Étant donné que les entreprises privées incluent régulièrement la valeur de leurs actifs naturels dans leur comptabilité, la résolution de cette situation pour les terres de la Couronne pourrait ajouter des milliards de dollars aux bilans du Canada et permettre une prise de décision plus éclairée, puisque toute décision entraînant la dégradation de zones écologiquement importantes aurait désormais une incidence directe sur la richesse du pays.

En date de décembre 2024, 13,8 % des terres et des eaux douces du Canada, ainsi que 15,5 % de ses zones marines, étaient désignées comme des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)¹, avec pour objectif de protéger 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030 (ECCC, 2025b). Les aires protégées et de conservation du Canada (voir la Figure 1) contribuent à la protection de la biodiversité et des actifs écologiques dont dépendent l'économie canadienne et la population. Toutefois, la mesure dans laquelle ces aires constituent elles-mêmes des moteurs d'activité économique et de bien-être social n'a pas été clairement quantifiée ni pleinement reconnue.

La présente étude vise à combler cette lacune en fournissant aux décideuses et décideurs des estimations exhaustives des retombées des aires protégées et de conservation existantes au Canada, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle provinciale et territoriale. De plus, les effets de la conservation à l'échelle locale seront examinés au moyen d'une série d'études de cas. Celles-ci confirment la valeur des aires protégées et de conservation et renforcent l'argument selon lequel la protection accrue des terres et des eaux du Canada permettra non seulement de préserver notre système de soutien à la vie, mais aussi d'offrir des retombées socioéconomiques importantes aux Canadiennes et Canadiens.

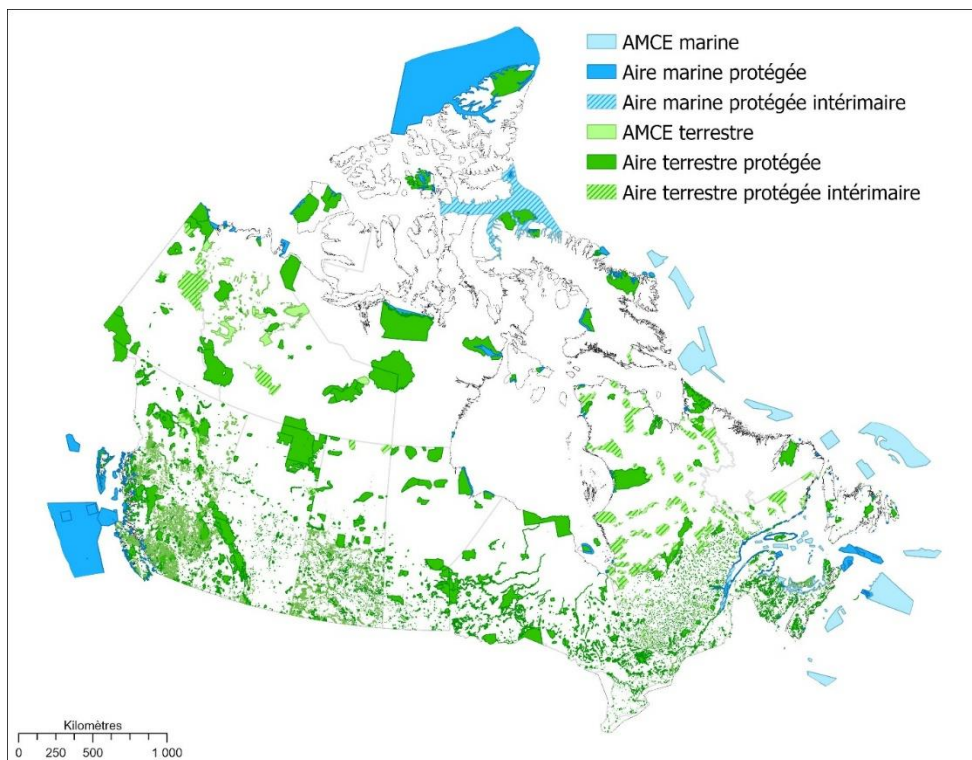


Figure 1. Étendue des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) existantes au Canada en date de décembre 2024. Source des données : ECCC, 2024a.

¹ Les aires protégées sont définies comme des zones géographiques désignées et gérées afin d'assurer, à long terme, la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont associées. Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) désignent des zones pouvant être établies à d'autres fins, mais qui doivent néanmoins produire des résultats efficaces en matière de conservation.

2. Cadre d’évaluation

À mesure que les gouvernements reconnaissent de plus en plus les liens entre les systèmes naturels et la santé ainsi que la productivité de leurs économies respectives, de nombreux cadres et études ont été élaborés afin de tenir compte de la valeur de la nature, tant matérielle qu’immatérielle. Les démarches visant à mesurer la valeur de la nature pour les humains selon des approches économiques occidentales distinguent généralement les valeurs d’usage et de non-usage (SCEE, s.d.). L’usage de la nature comprend divers services écosystémiques, soit les bénéfiques que les populations tirent de l’environnement, notamment les services d’approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien (SCCE, s.d.).² Les valeurs de non-usage renvoient quant à elles à l’importance accordée au fait de savoir que les milieux naturels existent aujourd’hui et existeront pour les générations futures (Statistique Canada, 2018).

Les aires protégées terrestres et marines du Canada renferment une grande diversité de caractéristiques et de services naturels. Au-delà de la variété des paysages et des plans d’eau propres à chaque site, différents peuples et systèmes de connaissances perçoivent la valeur de la nature de multiples façons. Ces façons de comprendre et d’interpréter la nature sont souvent regroupées sous les catégories de « science occidentale » et de « savoirs autochtones »; bien qu’elles soient parfois présentées comme opposées, ces approches ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives quant à leur composition, leur substance ou leur histoire (Díaz et al., 2015).

Afin d’établir un cadre commun permettant de refléter la diversité des valeurs associées à la nature au Canada, le présent rapport s’appuie sur les orientations publiées en 2022 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) connues sous le nom d’*évaluation des valeurs*. Cette évaluation propose un cadre étendu des valeurs de la nature, qui tient compte de l’influence des différentes visions du monde et des systèmes de connaissances sur les relations qu’entretiennent les personnes avec la nature et sur la manière dont elles la valorisent (IPBES, 2022).

² Le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) constitue la norme internationale reconnue en matière de comptabilité du capital naturel. Il définit les services écosystémiques comme suit : services d’approvisionnement : biens matériels et énergie générés par un écosystème, ou au sein de celui-ci, au bénéfice des activités économiques et humaines (p. ex. les plantes fournissent de la nourriture, des combustibles ou du bois); services de régulation : fonctions de régulation exercées par les écosystèmes sur le climat, l’eau et les cycles biochimiques, la surface terrestre ainsi que certains processus biologiques (p. ex. la pollinisation); services culturels : lieux, situations ou contextes physiques qui procurent aux personnes des bénéfices intellectuels et symboliques (p. ex. les loisirs, la réflexion spirituelle, la détente et le développement des connaissances).

Les cadres de vie des valeurs de la nature permettent d’organiser et de communiquer la richesse des relations entre les personnes et la nature. Un ensemble de cadres de vie (p. ex. vivre de la nature, vivre avec la nature, vivre dans la nature et vivre comme la nature) peut être utilisé pour structurer et refléter des ensembles distincts de valeurs figurant dans la typologie de l’évaluation des valeurs. Les cadres de vie sont diversifiés et ne sont pas mutuellement exclusifs; ils contribuent toutefois à mieux comprendre comment certaines valeurs sont mises en évidence dans des contextes décisionnels particuliers et peuvent éclairer la conception d’évaluations intégrées.

-IPBES, 2022, p. xxiv

L’évaluation de la valeur de la nature menée par SNAP Canada s’inscrit dans une démarche évolutive. Ce rapport initial met principalement l’accent sur les valeurs anthropocentriques, notamment celles associées aux cadres Vivre de la nature et Vivre dans la nature du modèle de l’IPBES (voir la Figure 2) (IPBES, 2022). À mesure que des sources de données plus détaillées, à l’échelle nationale, deviendront disponibles, les travaux futurs intégreront d’autres perspectives sur la nature, y compris les valeurs culturelles et d’existence. Ainsi, le présent rapport constitue une base pour un effort continu visant à inclure également les cadres *Vivre avec la nature* et *Vivre comme la nature*, de même que des évaluations reflétant les savoirs, l’intendance et les contextes propres aux Peuples autochtones (Figure 2).

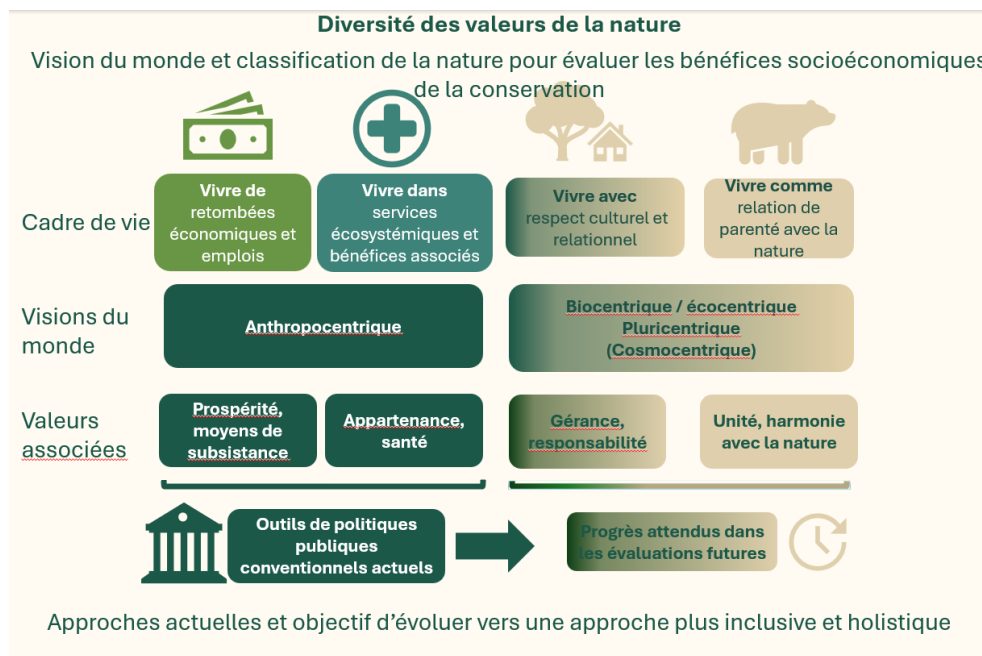


Figure 2. Adaptation par SNAP Canada du cadre d’évaluation des valeurs de l’IPBES, conçu pour mettre en évidence les concepts fondamentaux et les interrelations afin de reconnaître la diversité des valeurs de la nature. Source des données : IPBES, 2022.

Toutes les zones désignées comme des aires protégées ou des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) en date de décembre 2024 dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) sont prises en compte dans cette étude et sont désignées collectivement comme des « aires protégées et de conservation » (ECCC, 2025b). SNAP Canada reconnaît que certaines zones au Canada ont été désignées comme protégées en vertu des lois et des systèmes de gouvernance autochtones par les Peuples autochtones, en tant qu’intendants traditionnels de ces territoires, mais qu’elles ne figurent pas actuellement dans la BDCAPC. Nous regrettons que le présent cadre d’évaluation ne puisse inclure ces zones pour le moment et espérons néanmoins que ce travail contribuera de manière significative à l’avancement de la conservation menée par les Autochtones. En définitive, SNAP Canada appuie la reconnaissance du pouvoir décisionnel et de la gouvernance autochtones en matière d’aires protégées.

Nous avons évalué les retombées économiques directes, indirectes et induites, la valeur du carbone et des services écosystémiques, ainsi que les effets sur la santé humaine. Ces éléments sont alignés sur les outils d’analyse des politiques publiques couramment utilisés et sur des indicateurs reconnus de l’intérêt public. Dans la mesure où les données le permettent, les retombées économiques, certains bénéfices environnementaux et les impacts sur la santé sont présentés aux échelles nationale et infranationale. Nous formulons également des recommandations visant à améliorer la production de données et l’utilisation des résultats présentés.

Bien que la reconnaissance des services écosystémiques et de leur valeur fasse largement consensus, leur intégration aux systèmes économiques occidentaux traditionnels demeure un défi. À titre d’exemple, la prise en compte élargie des actifs écosystémiques et la production de données à ce sujet par Statistique Canada n’ont débuté qu’en 2021. L’intégration et la prise en compte plus complète de la valeur de la nature dans les processus décisionnels nécessitent une approche à deux volets : d’une part, accroître la sensibilisation et la compréhension chez les décideuses et décideurs clés, menant à de meilleures analyses et à une production de rapports aux échelles locale et nationale; d’autre part, revoir en profondeur les cadres de comptabilité financière afin d’y intégrer la véritable valeur de la nature. Pour répondre au premier objectif, le présent rapport combine des indicateurs traditionnels bien établis de l’activité économique à des évaluations plus récentes fondées sur les services écosystémiques, offrant ainsi une appréciation globale et équilibrée de la valeur de la nature.

3. Retombées économiques du secteur de la conservation

AUTEURS DU CHAPITRE: Jason Wong, Chris Rider, Kirsten Scott

À l'échelle mondiale, il a été démontré que les investissements en conservation génèrent des retombées économiques dans de multiples secteurs. La création d'aires protégées et de conservation afin de préserver la biodiversité entraîne une augmentation des revenus liés au tourisme de nature, l'évitement de coûts associés au traitement de l'eau, une hausse des revenus à long terme pour les pêches, ainsi que de nombreux autres bénéfices (Waldron et al., 2020). Les aires protégées et de conservation peuvent également jouer un rôle d'ancrage social pour les communautés, offrir des possibilités économiques — en particulier dans les régions rurales — et réduire les coûts assumés par les gouvernements grâce à une moindre dépendance aux programmes de soutien social (voir la section 6 pour plus de détails).

3.1. Dépenses liées aux aires protégées et de conservation

Le niveau de dépenses associées aux aires protégées et de conservation constitue un indicateur de l'activité économique qui s'y déroule. Le présent rapport a recensé un total de près de 12,1 milliards de dollars en dépenses gouvernementales, d'organismes sans but lucratif et de visiteurs dans les aires protégées et de conservation au Canada au cours de l'exercice 2023-2024 (Tableau 1). Ce total est probablement sous-estimé, puisque les estimations des dépenses des visiteurs dans les parcs provinciaux et territoriaux reposaient uniquement sur les visites d'une journée (voir l'Annexe A – pour plus de détails). De ce total, 78 % des dépenses proviennent des visiteurs. Chaque dollar dépensé par les gouvernements et les organismes sans but lucratif dans les aires protégées et de conservation a généré 3,62 \$ en dépenses de visiteurs.

ESSENTIELLES, MAIS SOUS-VALORISEES – RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Tableau 1. Dépenses recensées dans les aires protégées et de conservation au cours de l'exercice 2023-2024, en millions de dollars (\$).

Région	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Organismes sans but lucratif	Dépenses des visiteurs dans les parcs nationaux et provinciaux/territoriaux	Total
C.-B.	128	366	25	3 049	3 569
Alb.	95	285	16	3 241	3 637
Sask.	36	54	5	214	309
Man.	38	100	35	513	687
Ont.	96	228	196	1 301	1 821
Qc	113	223	5	591	932
N.-B.	16	71	2	186	275
N.-É.	5	73	3	171	252
Î.-P.-É.	5	58	-	100	163
T.-N.-L.	7	93	-	56	156
Yn	8	15	-	23	47
T.N.-O.	17	114	-	6	137
Nt	3	77	-	3	83
Total	567	1 757	287	9 454	12 068

Remarque : Environ 1,8 milliard de dollars des dépenses recensées ont été déclarées publiquement par le gouvernement fédéral du Canada sans ventilation par province ou territoire. Ce montant a été réparti entre les provinces et territoires selon des pondérations proportionnelles (voir l'Annexe A – pour plus de détails).

À l'échelle infranationale, les dépenses étaient les plus élevées en Alberta et en Colombie-Britannique (environ 3,6 milliards de dollars chacune) et les plus faibles au Yukon (0,05 milliard de dollars). Les grands parcs bien établis qui accueillent des millions de visiteurs chaque année, notamment dans les régions montagneuses de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, constituent les principaux moteurs des dépenses des visiteurs et des dépenses globales dans les aires protégées et de conservation. Selon les données disponibles, les dépenses gouvernementales et celles des organismes sans but lucratif représentaient la plus forte proportion des dépenses totales au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest (96 % chacun) et la plus faible proportion en Alberta (11 %). La part plus élevée des dépenses gouvernementales au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest s'explique par l'éloignement relatif des parcs dans ces juridictions, ce qui entraîne une faible fréquentation et des niveaux de dépenses des visiteurs plus modestes.

Les retombées économiques des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada pour l'exercice 2008-2009 ont été estimées par une coalition d'organismes de parcs canadiens et de spécialistes en économie (Outspan Group Inc., 2011b). Ces parcs représentent un sous-ensemble de l'ensemble des aires protégées et de conservation du Canada et constituent un point de référence pertinent pour évaluer l'évolution des retombées économiques de la nature au fil du temps. Dans le présent rapport, les comparaisons ultérieures entre nos estimations et celles d'Outspan Group Inc. (2011b) portent uniquement sur les dépenses et les retombées économiques associées aux parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada.

Pour l'exercice 2008-2009, Outspan Group Inc. (2011b) a estimé que les organisations responsables des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux avaient dépensé 1,1 milliard de dollars, tandis que les visiteurs avaient dépensé 6,2 milliards de dollars, pour un total de 7,3 milliards de dollars, en dollars de 2024. Pour l'exercice 2023-2024, la présente étude estime que ces mêmes organisations ont dépensé 1,6 milliard de dollars et que les visiteurs ont dépensé 9,5 milliards de dollars, pour un total de 11,1 milliards de dollars. De 2008 à 2024, les dépenses gouvernementales et celles des visiteurs liées aux parcs nationaux et provinciaux/territoriaux ont augmenté de 45 %, ce qui témoigne d'une intensification de l'activité économique dans les aires protégées et de conservation au cours de cette période.

3.2. Retombées économiques des aires protégées et de conservation

Nous avons utilisé une analyse entrées-sorties afin d'estimer les retombées économiques directes, indirectes et induites des aires protégées et de conservation sur l'économie canadienne. Les retombées économiques sont mesurées en fonction de la contribution au PIB, du nombre d'emplois, des revenus de travail et des recettes fiscales. Une description détaillée de la méthodologie utilisée figure à l'annexe A.

Les investissements du Canada dans les aires protégées et de conservation ont des retombées profondes sur l'économie nationale. Au cours de l'exercice 2023-2024, les aires protégées et de conservation ont généré une contribution estimée à 10,9 milliards de dollars au PIB, 150 000 emplois, 6,6 milliards de dollars en revenus de travail et 1,4 milliard de dollars en recettes fiscales brutes, par l'entremise d'effets directs, indirects et induits (Figure 3).³ Ces résultats sous-estiment probablement les retombées économiques réelles de ces aires, en raison de l'approche prudente adoptée dans le présent rapport pour estimer les emplois créés et les dépenses des visiteurs dans les parcs provinciaux et territoriaux.






Exercice financier					
	PIB	Emplois	Revenus de travail	Recettes fiscales brutes	% du Canada protégé*
2023 - 2024	10,9 G\$	150 000	6,6 G\$	1,4 G\$	13,8 % terrestre, 15,5 % marin

Figure 3. Sommaire des retombées économiques des aires protégées et de conservation du Canada au cours de l'exercice 2023-2024. Source des données : ECCC, 2024a. *En date du 31 décembre 2023 plutôt qu'à la fin de l'exercice.

Pour l'exercice 2008-2009, Outspan Group Inc. (2011b) a estimé que les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux contribuaient à hauteur de 4,6 milliards de dollars au PIB (ou 6,5

³ Les retombées directes correspondent aux effets immédiats et aux emplois générés par les entreprises d'un secteur donné. Les retombées indirectes désignent les effets sur les entreprises qui fournissent des biens et des services aux entreprises du secteur initial. Les retombées induites renvoient aux dépenses supplémentaires des ménages découlant des revenus créés par les retombées directes et indirectes.

milliards de dollars en dollars de 2024), généraient 2,9 milliards de dollars en revenus de travail (4,1 milliards de dollars en dollars de 2024) et 300 millions de dollars (424 millions de dollars en dollars de 2024) en recettes fiscales. Quinze ans plus tard, la contribution des aires protégées et de conservation a augmenté de 55 % pour le PIB, de 51 % pour les revenus de travail et de 250 % pour les recettes fiscales (Figure 4, tous les montants en dollars canadiens de 2024).⁴





Exercice financier	 PIB	 Emplois	 Revenus de travail	 Recettes fiscales brutes
	Ensemble des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux			
2023 - 2024	10,1 G\$	134 000	6,2 G\$	1,4 G\$
2008-2009 (ajusté en \$ de 2024)	6,5 G\$	-	4,1 G\$	0,4 G\$
2008 - 2009	4,6 G\$	64 050 équivalents temps plein	2,9 G\$	0,3 G\$

Figure 4. Sommaire des retombées économiques des parcs nationaux et provinciaux/territoriaux du Canada en 2008-2009 et en 2023-2024. Source des données : Modélisation de SNAP Canada, The Outspan Group Inc., 2011b,.

Les retombées économiques ne sont pas réparties uniformément entre les aires protégées et de conservation. Comme indiqué précédemment à la section 3.1, près des trois quarts des dépenses proviennent des visiteurs. La majorité de ces dépenses et des retombées économiques associées sont concentrées dans de grandes aires protégées et de conservation bien établies offrant des possibilités d' hébergement. Parmi les sites ayant déclaré des données de fréquentation en 2023-2024, le groupe de sept parcs de montagne – Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, les Lacs-Waterton, le mont Revelstoke et Glacier – représentait à lui seul 58 % de l' ensemble des visiteurs des parcs nationaux (Parcs Canada, 2024a). L'attrait touristique et l'importance économique de ces sites majeurs illustrent le potentiel d'alignement entre la conservation et les retombées économiques : le développement de réseaux d'aires protégées peut offrir des expériences touristiques élargies, favorisant des visites multiples et des retombées économiques accrues, tout en établissant des corridors écologiques qui maintiennent les habitats fauniques et la connectivité essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes.

Les retombées économiques des aires protégées et de conservation sont les plus élevées en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Dans chacune de ces provinces, les aires protégées et de conservation ont contribué respectivement 3,1 milliards de dollars, 2,8 milliards de dollars, 2,2 milliards de dollars et 1,1 milliard de dollars au PIB (Tableau 2).

⁴ Les chiffres relatifs à l'emploi n'ont pas été comparés, puisque l'estimation de 2008-2009 de The Outspan Group Inc. est exprimée en équivalents temps plein (ETP), tandis que la valeur de 2023-2024 présentée dans la présente étude correspond au nombre total d'emplois.

ESSENTIELLES, MAIS SOUS-VALORISEES – RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Tableau 2. Retombées économiques des aires protégées et de conservation par province et territoire, exercice 2023-2024. Source des données : Modélisation de SNAP Canada.

Région	PIB (M\$)	Emplois	Revenus de travail (M\$)	Recettes fiscales brutes (M\$)
C.-B.	2 796	46 000	1 702	460
Alb.	3 064	39 000	1 807	328
Sa	333	5 000	182	42
Man.	515	9 000	323	93
Ont.	2 228	28 000	1 345	260
Qc	1 105	14 000	704	143
N.-B.	207	5 000	135	39
N.-É.	226	4 000	143	37
Î.-P.-É.	90	1 000	58	20
T.-N.-L.	134	3 000	86	18
Yn	37	400	26	4
T.N.-O.	89	-	51	4
Nt	54	-	36	2
CA	10 878	154 400	6 598	1 450

Remarque : Bien que les aires protégées et de conservation contribuent indéniablement à l'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, aucune estimation du nombre d'emplois n'est présentée pour ces territoires. En effet, la combinaison de données limitées sur la productivité et de salaires relativement élevés attribuables aux indemnités nordiques fausse les résultats. L'exclusion des estimations d'emplois pour ces territoires reflète une approche prudente. Pour plus de détails sur la méthode de calcul des retombées sur l'emploi, voir l'Annexe A-.

Une part importante des dépenses du Canada liées aux parcs et aux aires protégées en 2023-2024 a été consacrée à l'établissement de nouvelles aires protégées, dont les processus ne sont pas encore achevés. Les retombées de ces investissements mettront du temps à se matérialiser pleinement, et il sera important d'en suivre l'évolution économique au cours des prochaines années. À mesure que davantage de sites — en particulier ceux situés à proximité de parcs bien établis — compléteront les démarches d'établissement de nouvelles aires protégées et de conservation, il est raisonnable de supposer que les retombées sur le PIB, l'emploi, les revenus de travail et les recettes fiscales continueront d'augmenter. Cela signifie également que le ratio entre les dépenses gouvernementales et chacune de ces retombées économiques devrait devenir de plus en plus favorable.



Produit intérieur brut

En plus de soutenir la progression vers les engagements du Canada visant à protéger une plus grande proportion de ses terres, de ses eaux douces et de ses océans, les investissements réalisés dans les aires protégées au cours de la dernière décennie ont également favorisé le développement économique. En 2008, 8,0 % des terres et des eaux douces du Canada, et seulement 0,7 % de ses zones marines, étaient protégés (ECCC, 2024c). Grâce à la volonté politique du gouvernement du Canada et au leadership des Nations, des Peuples et des organisations autochtones, ces proportions ont atteint respectivement 13,8 % et 15,5 % en 2024.

Parallèlement aux progrès réalisés en matière de protection et de conservation des milieux terrestres et marins du Canada, les retombées économiques associées à ces aires ont également augmenté au fil du temps. En 2018, le gouvernement fédéral a investi 1,3 milliard de dollars sur cinq ans dans le Fonds de la nature du Canada, puis a annoncé en 2021 un investissement additionnel collectif de 3,28 milliards de dollars sur cinq ans dans le Fonds pour l’héritage naturel amélioré et les cibles de conservation marine. Bien que la fréquentation des parcs ait été influencée par divers facteurs – notamment les conditions du marché, le climat politique et la pandémie de COVID-19 –, ces investissements ont contribué à une hausse de 19 % de la fréquentation des parcs nationaux entre 2002 et 2025 (Figure 5). En conséquence, les parcs nationaux ont contribué 3,56 milliards de dollars au PIB en 2008, un montant qui a atteint 4,74 milliards de dollars en 2019 (Parcs Canada, 2022; Outspan Group Inc., 2011a) (tous les montants sont exprimés en dollars canadiens de 2024). Malgré un recul à 4,20 milliards de dollars en 2023 en raison des répercussions étendues de la pandémie de COVID-19, les parcs nationaux du Canada ont retrouvé une contribution de 5 milliards de dollars au PIB en 2024 (Parcs Canada, 2024b, 2025).

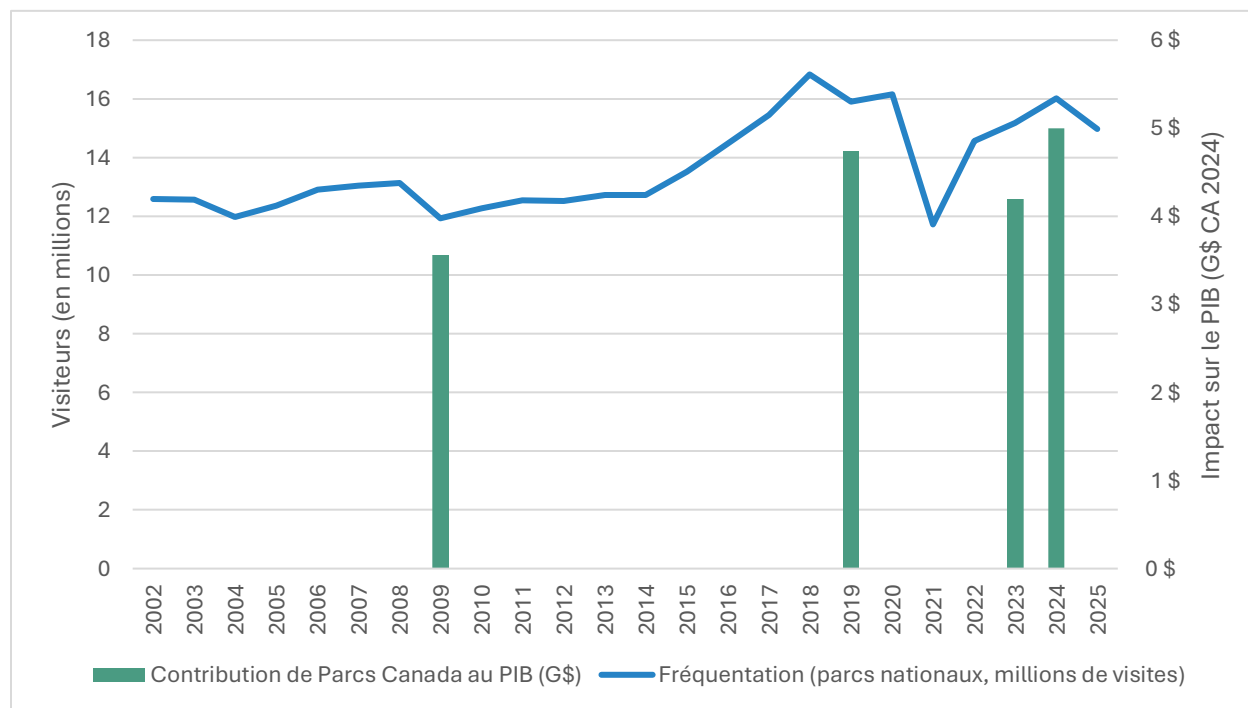


Figure 5. Fréquentation des parcs nationaux au fil du temps et contribution de Parcs Canada au PIB pour certaines années, en dollars canadiens de 2024. Source des données: (Parcs Canada, 2025).

Dans l’ensemble, les aires protégées et de conservation du Canada ont contribué 10,9 milliards de dollars au PIB national en 2023-2024. À titre de comparaison, le secteur privé des produits de la mer — incluant la pêche commerciale, l’aquaculture et la transformation du poisson — a contribué 8,4 milliards de dollars la même année (MPO, 2024a). L’apport des aires protégées et de conservation au PIB revêt souvent également une dimension d’édification nationale. Les actifs naturels du Canada constituent fréquemment des repères culturels associés à l’identité nationale, comme le démontrent des sondages

(EKOS, 2025) et des initiatives telles que le laissez-passer Canada fort. En termes de superficie, plus de 97 % des aires protégées et de conservation terrestres et marines existantes sont gérées par différents ordres de gouvernement. Par conséquent, une grande partie des retombées économiques qu'elles génèrent demeure au sein de l'économie nationale et contribue au renforcement de la souveraineté canadienne (ECCC, 2024c). Cet effet est particulièrement marqué dans les régions rurales, où se concentrent de nombreuses aires protégées et de conservation du pays. Les régions rurales du Canada seraient responsables de 23,1 % du PIB national (Statistique Canada, 2025b). Étant donné un PIB national nominal projeté de 2 942 milliards de dollars en 2024 (Ministère des Finances, 2024), les régions rurales représenteraient environ 680 milliards de dollars de PIB. Comme les aires protégées et de conservation sont en grande partie situées dans des communautés rurales, l'impact du PIB, évaluée à 10,9 milliards de dollars, représenterait ainsi jusqu'à 1,6 % du PIB rural à l'échelle nationale.

Il convient également de noter que l'établissement d'aires protégées et de conservation, en particulier sur les terres de la Couronne et dans les océans, constitue généralement un processus de longue haleine. Cela s'explique par la nécessité de mettre en place des partenariats significatifs entre les différents ordres de gouvernement et avec les Nations autochtones, de mener plusieurs cycles de consultations publiques et de concilier les intérêts de multiples parties prenantes. Pour cette raison, de nombreux sites actuellement à l'étude en vue d'une désignation comme aire protégée ou de conservation ne sont pas inclus dans la présente analyse de leur contribution au PIB du Canada. Nous anticipons donc que les retombées sur le PIB national continueront de croître à mesure que davantage d'aires protégées et de conservation seront pleinement établies et gérées, et que la fréquentation de ces nouveaux sites augmentera.



Nombre d'emplois

Notre analyse révèle que les aires protégées et de conservation ont soutenu 150 000 emplois au cours de l'exercice 2023-2024, associés à 6,6 milliards de dollars en revenus de travail. Cela comprend les emplois directement liés à l'établissement et à l'exploitation des aires protégées et de conservation, ainsi que ceux des secteurs qui œuvrent au sein du réseau des parcs du Canada ou qui en tirent des bénéfices, notamment l'hébergement et le tourisme, les fournisseurs d'équipement de plein air et le commerce de détail. Nous estimons que, pour environ deux emplois directement liés aux aires protégées et de conservation, un emploi supplémentaire est créé dans des secteurs de soutien ou connexes (c.-à-d. retombées indirectes et induites; voir l'Annexe A – pour plus de détails). En raison du caractère saisonnier de l'industrie touristique au Canada, on peut raisonnablement supposer que ce chiffre inclut une proportion d'emplois à temps partiel et saisonniers.

Pour l'exercice 2008-2009, Outspan Group Inc. (2011) a estimé que les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux soutenaient 64 050 équivalents temps plein (ETP)⁵ et généraient

⁵ Les équivalents temps plein (ETP) correspondent à une année de travail pour une personne. Ainsi, trois personnes occupant chacune un emploi saisonnier de quatre mois représentent un ETP, tandis que deux ETP

2,9 milliards de dollars (en dollars de 2009) en revenus de travail liés aux dépenses. La présente étude estime que ces mêmes parcs soutenaient 98 000 ETP en 2023-2024, soit une augmentation de 53 % entre 2008 et 2024. Au cours de la même période, leur contribution aux revenus de travail a également augmenté de 51 %, passant de 4,1 milliards de dollars à 6,2 milliards de dollars (tous les montants sont exprimés en dollars canadiens de 2024).

Un constat demeure constant : de nombreux emplois liés aux aires protégées et de conservation du Canada se trouvent dans des régions rurales et éloignées, où le taux de chômage est généralement plus élevé que dans les zones urbaines (Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, 2020). L'emploi dans les communautés rurales continue d'être fragilisé par la restructuration et l'automatisation des industries traditionnelles d'extraction des ressources. Les aires protégées et de conservation offrent des occasions de diversifier les économies rurales, de les protéger contre la volatilité des marchés des produits de base et de créer des emplois offrant des perspectives économiques significatives.

Les retombées pour les communautés autochtones sont particulièrement notables, en grande partie en raison de la croissance des initiatives de conservation menées par les Autochtones, ainsi que de l'expansion rapide des programmes de gardiens autochtones partout au Canada. Les gardiennes et gardiens autochtones sont des spécialistes formés qui prennent soin des paysages, des eaux, de la faune et de leurs communautés. En 2016, on comptait seulement 30 gardiennes et gardiens autochtones; ce nombre est passé à plus de 1 000 en 2024 (Yellowstone to Yukon Conservation Initiative, 2024). Les emplois créés dans le cadre du programme des gardiens autochtones illustrent la possibilité de faire progresser une conservation efficace tout en offrant des emplois culturellement significatifs aux populations autochtones.

À mesure que de nouveaux parcs et aires protégées seront achevés au cours des prochaines années, il sera important de suivre l'évolution de l'emploi – en particulier si le financement est renouvelé pour soutenir les initiatives de conservation menées par les Autochtones et les programmes de gardiens, et alors que l'industrie du tourisme intérieur au Canada continue de croître.



Revenus de travail

Sur les 10,9 milliards de dollars de contribution totale au PIB national, 61 %, soit 6,6 milliards de dollars, sont attribuables aux revenus de travail, ce qui correspond à un revenu d'emploi moyen d'environ 43 000 \$ par emploi soutenu par les aires protégées et de conservation. En plus des revenus versés aux travailleuses et travailleurs, l'activité économique soutenue par les aires protégées et de conservation contribue également à la création d'infrastructures et de services sociaux essentiels, tant pour les visiteurs que pour

peuvent correspondre à deux personnes occupant chacune un emploi à temps plein pendant une année complète.

les résidentes et résidents locaux (voir, à titre d'exemple, l'étude de cas de la section 6.3 portant sur le parc national du Gros-Morne, à Terre-Neuve-et-Labrador).

Parmi les provinces, le revenu moyen était le plus élevé au Québec, en Ontario et en Alberta, avec plus de 46 000 \$ chacun, et le plus faible au Nouveau-Brunswick (29 000 \$). Comme indiqué à la section précédente, certains emplois liés aux aires protégées et de conservation sont de nature saisonnière ou à temps partiel. Ainsi, en plus des revenus de travail présentés ci-dessous, les travailleuses et travailleurs peuvent compléter leurs revenus par d'autres emplois durant les périodes creuses.

À titre de comparaison, les revenus moyens du marché au Canada pour l'année 2023 sont présentés à la Figure 6 (Statistique Canada, 2024a). Les emplois soutenus par les aires protégées et de conservation offrent un revenu comparable (écart de moins de 10 %) ou supérieur au revenu moyen du marché dans quatre des juridictions pour lesquelles des données sont disponibles. Ces résultats indiquent que les aires protégées et de conservation soutiennent des emplois procurant des revenus significatifs.

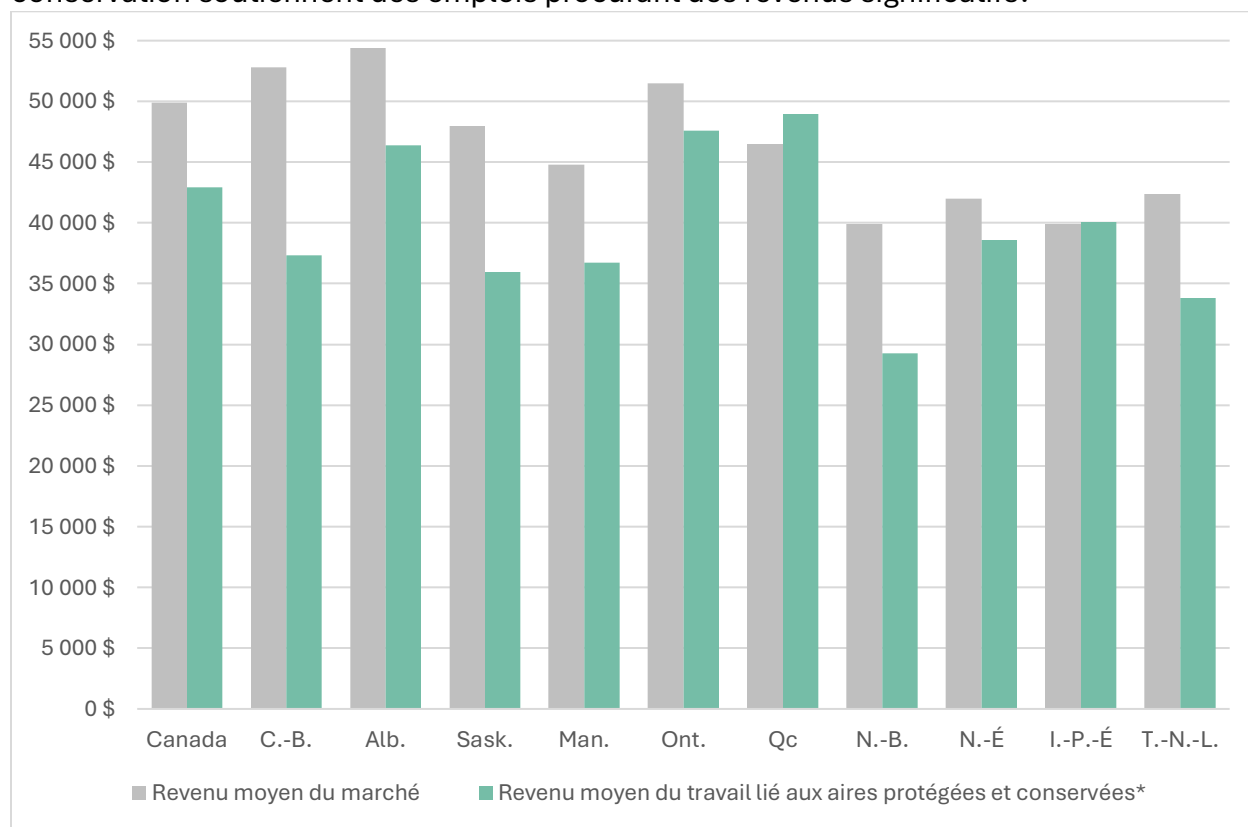


Figure 6. Revenu moyen du marché des personnes au Canada en 2023 (année la plus récente disponible au moment de la publication), comparé au revenu moyen estimé d'un emploi lié à la conservation. Estimations du présent rapport. Aucune donnée disponible pour les territoires. Source des données : Statistique Canada, 2024a; modélisation de SNAP Canada.

Retombées sur l'emploi rural des aires protégées et de conservation

La grande majorité des aires protégées et de conservation terrestres se trouvent à l'extérieur des milieux urbains (ECCC, 2024c). Par conséquent, une part importante de leurs retombées économiques bénéficie aux communautés rurales et éloignées partout au

Canada, en offrant des possibilités économiques, de la formation et une diversification des économies locales.

Plus précisément dans les régions rurales, les petites entreprises du secteur des institutions patrimoniales, qui comprend notamment les parcs de nature,⁶ affichaient un bénéfice net moyen de plus de 37 000 \$ par établissement et par année entre 2017 et 2022 (StatistiqueCanada, 2023). Tous secteurs confondus, le bénéfice net moyen des petites entreprises rurales au Canada s'établissait à environ 40 000 \$ (Figure 7). À l'inverse, les petites entreprises rurales des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ont enregistré une perte moyenne de près de 48 000 \$ au cours de la même période (Statistique Canada, 2023). Ce constat met en lumière des différences structurelles et des vulnérabilités économiques inhérentes entre ces deux types d'industries. Bien que des études indiquent que les petites et moyennes entreprises rurales font généralement face à des défis liés à la hausse des coûts des intrants et aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée (ISED, 2023), il est raisonnable de s'attendre à ce que les industries extractives de ressources nécessitent davantage d'intrants et soient donc plus vulnérables à l'augmentation des coûts que les institutions patrimoniales axées sur les services. De plus, des facteurs politiques, tels que l'imposition de tarifs sur certaines marchandises, peuvent nuire davantage à la rentabilité des secteurs agricole et forestier qu'à celle des parcs de nature.

Ces résultats montrent que les petites entreprises rurales directement liées au secteur des institutions patrimoniales et/ou des aires protégées et de conservation ont affiché une performance économique comparable à celle de la moyenne des petites entreprises rurales, tout en générant simultanément des retombées environnementales et sociales, complétant ainsi l'effet du triple bilan (analysé plus en détail aux chapitres 4 et 5).⁷ L'effet cumulatif des aires protégées et de conservation est tel que, même lorsque leur impact économique demeure modeste à l'échelle nationale, la cohésion sociale et les occasions qu'elles offrent peuvent néanmoins avoir des retombées profondes pour les petites communautés (voir des exemples au chapitre 6).

⁶ Le secteur des institutions patrimoniales est un secteur économique défini par Statistique Canada (2009). Il comprend également les musées, les lieux historiques et patrimoniaux, ainsi que les zoos et jardins botaniques.

⁷ Le triple bilan désigne un cadre comptable qui mesure la performance sociale (humaine), environnementale (ou écologique) et économique (financière) des organisations.

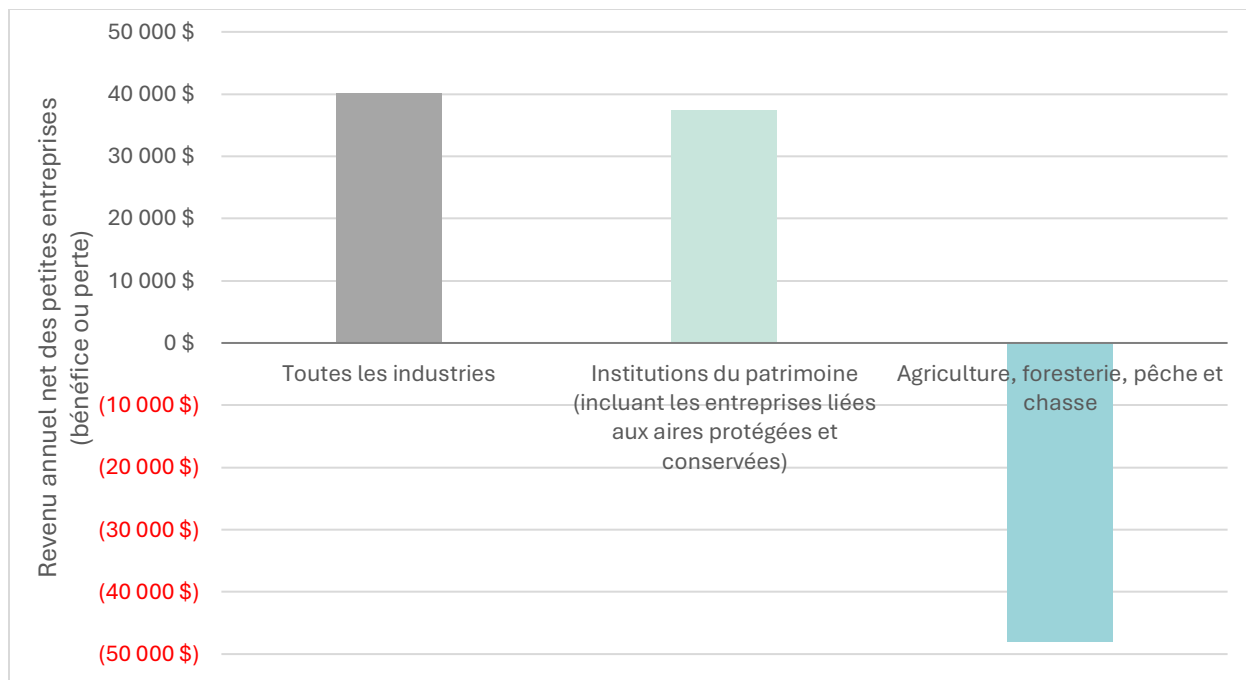


Figure 7. Bénéfices nets et pertes des petites entreprises rurales par établissement, selon le secteur, moyenne de 2017 à 2022, Canada. Source des données : Statistique Canada, 2023.



Recettes fiscales brutes

Au cours de l'exercice 2023-2024, les aires protégées et de conservation du Canada ont généré un total combiné de 1,4 milliard de dollars en recettes fiscales pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, comparativement à 2,3 milliards de dollars en dépenses gouvernementales consacrées à l'établissement et à l'exploitation de ces aires. Les dépenses des visiteurs constituent la principale source de recettes fiscales, rendue possible par les investissements gouvernementaux visant à maintenir et à élargir le réseau des parcs. Pour chaque dollar dépensé par les gouvernements dans les aires protégées et de conservation en 2023-2024, 0,62 \$ ont été récupérés sous forme de recettes fiscales.

À l'échelle infranationale, les aires protégées et de conservation — incluant les parcs provinciaux et nationaux — situées en Colombie-Britannique ont généré les recettes fiscales les plus élevées, soit 460 millions de dollars, suivies de l'Alberta avec 328 millions de dollars et de l'Ontario avec 260 millions de dollars (Figure 8). Ces trois juridictions ont capté plus de 70 % de l'ensemble des retombées en recettes fiscales brutes au Canada, lesquelles sont réparties entre tous les ordres de gouvernement.

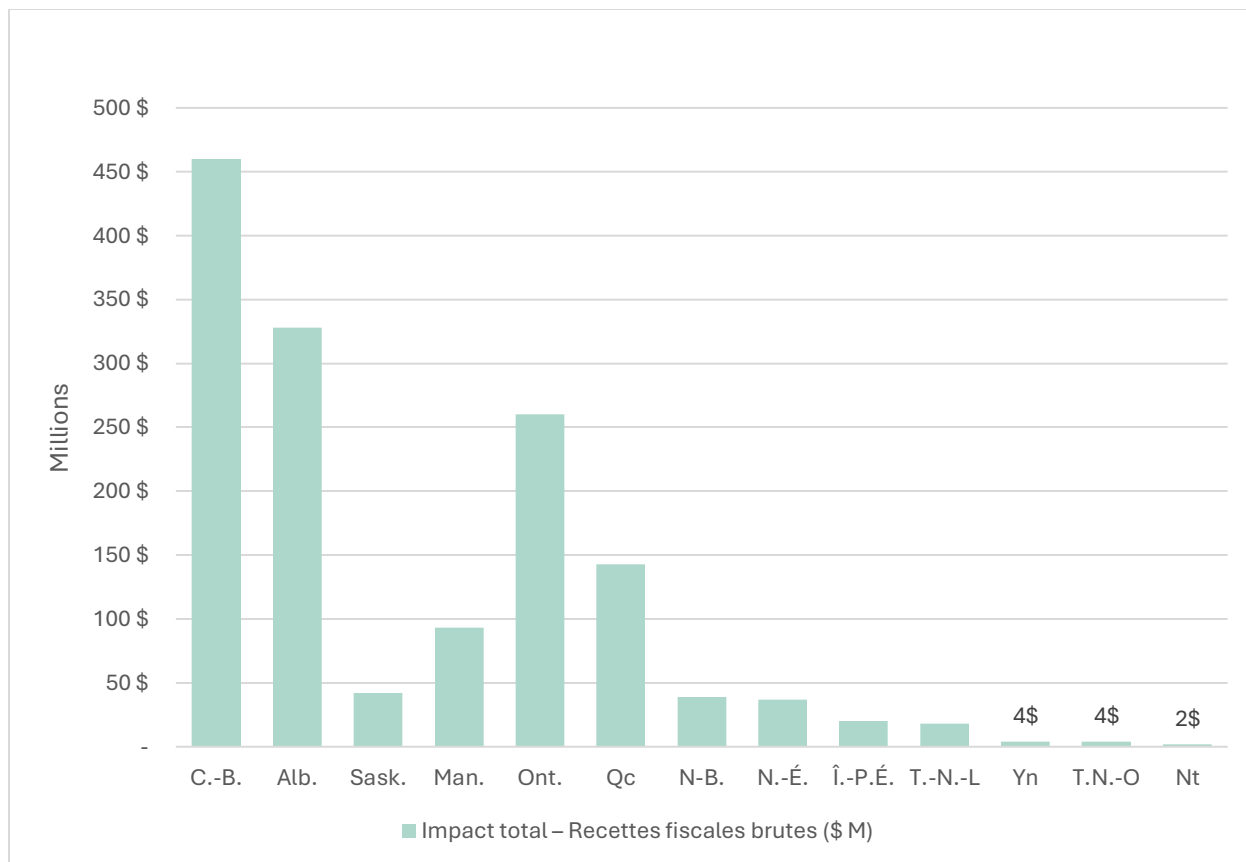


Figure 8. Retombées en recettes fiscales brutes par province et territoire, 2023-2024. Source des données : Modélisation de SNAP Canada.

Sur les 1,4 milliard de dollars en recettes fiscales, la méthodologie utilisée dans la présente étude estime que 98 % de ces retombées sont attribuables aux dépenses des organismes responsables des parcs (nationaux, provinciaux et territoriaux) et aux dépenses des visiteurs. À titre de comparaison, 337 millions de dollars (en dollars de 2009) en recettes fiscales avaient été générés en 2008-2009 à partir de ces mêmes catégories de dépenses (Outspan Group Inc., 2011b). De plus, l’analyse d’Outspan Group Inc. (2011b) concluait que « les visiteurs génèrent deux fois plus de recettes fiscales (223 millions de dollars) par leurs dépenses que les organismes de parcs (115 millions de dollars) ».

Après ajustement pour l’ inflation, les recettes fiscales ont plus que triplé entre 2008 et 2024. Ces résultats suggèrent que les recettes fiscales générées ont tendance à augmenter à mesure que les parcs gagnent en maturité, bénéficient d’ une plus grande notoriété et développent une offre touristique plus étoffée, les dépenses des visiteurs étant largement responsables des recettes fiscales.

Dans l’ensemble, on peut conclure que, bien que la création de parcs dans des régions éloignées comporte des avantages écologiques et culturels importants, du point de vue fiscal, les parcs situés dans des zones plus facilement accessibles aux visiteurs génèrent davantage de dépenses et des recettes fiscales plus élevées pour les finances publiques.

4. Avantages environnementaux ciblés : stocks de carbone et services écosystémiques

AUTEURS ET AUTEURS DU CHAPITRE: Kirsten Scott, Jason Wong, Alexandra Barron, Tatyana Feiner

Alors que le Canada cherche des stratégies efficaces pour lutter contre les changements climatiques et enrayer la perte de biodiversité, la protection de la nature s'impose comme une solution fondamentale. Les aires protégées et de conservation offrent des conditions favorables à des écosystèmes en santé. Bien que la gestion du carbone et la protection de la biodiversité posent des défis distincts et reposent sur des approches différentes, des investissements et une planification adéquats des aires protégées et de conservation peuvent renforcer, adapter et étendre ces aires afin de générer simultanément des retombées positives pour le climat et la biodiversité à l'échelle locale, nationale et mondiale (ECCC, 2024b). L'expansion et l'investissement dans ces aires renforcent non seulement la résilience climatique, mais favorisent également des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme.

L'importance écologique et culturelle de ces aires est étroitement liée aux processus environnementaux et aux espèces qu'elles soutiennent. Les aires protégées et de conservation procurent de multiples avantages environnementaux à différentes échelles, notamment la protection de la qualité et de la quantité de l'eau ainsi que des régimes hydrologiques; la prévention de l'érosion et de la perte de nutriments des sols; et la préservation des habitats de la faune et des poissons.

En raison de la disponibilité limitée de données à l'échelle nationale, le présent chapitre examine uniquement deux de ces avantages environnementaux : le stockage du carbone (et la valeur économique qui y est associée) dans les aires protégées et de conservation du Canada, ainsi que la valeur des services écosystémiques fournis par le réseau des parcs nationaux. Il existe néanmoins d'importantes possibilités futures de recueillir et d'intégrer des mesures portant sur divers autres avantages environnementaux découlant de la protection de la nature.

4.1. Cibles de réduction des émissions du Canada

Afin de lutter contre les changements climatiques, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 45 % à 50 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2035. Des spécialistes indépendants recommandent toutefois une cible plus ambitieuse de 50 % à 55 % d'ici 2035 afin d'atteindre efficacement la carboneutralité d'ici 2050 (ECCC, 2025a; Groupe consultatif pour la carboneutralité, 2024).⁸

En 2023 — les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction — le

⁸ Les cibles provisoires pour 2030 et 2035 s'inscrivent dans l'engagement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, tel qu'énoncé dans la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

Canada a émis 694 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂) (Figure 9) (ECCC, 2025a). Cela représente une réduction modeste de 67 Mt éq. CO₂ par rapport à 2005. Pour atteindre respectivement les cibles minimale et ambitieuse, des réductions supplémentaires de 275,5 à 351,6 Mt éq. CO₂ seront nécessaires, alors qu'il ne reste qu'une dizaine d'années pour y parvenir. L'atteinte de la cible la plus ambitieuse nécessiterait l'élimination annuelle d'émissions équivalentes à celles générées en 2023 par les secteurs du pétrole et du gaz, des bâtiments et de l'agriculture réunis au Canada (ECCC, 2025a).

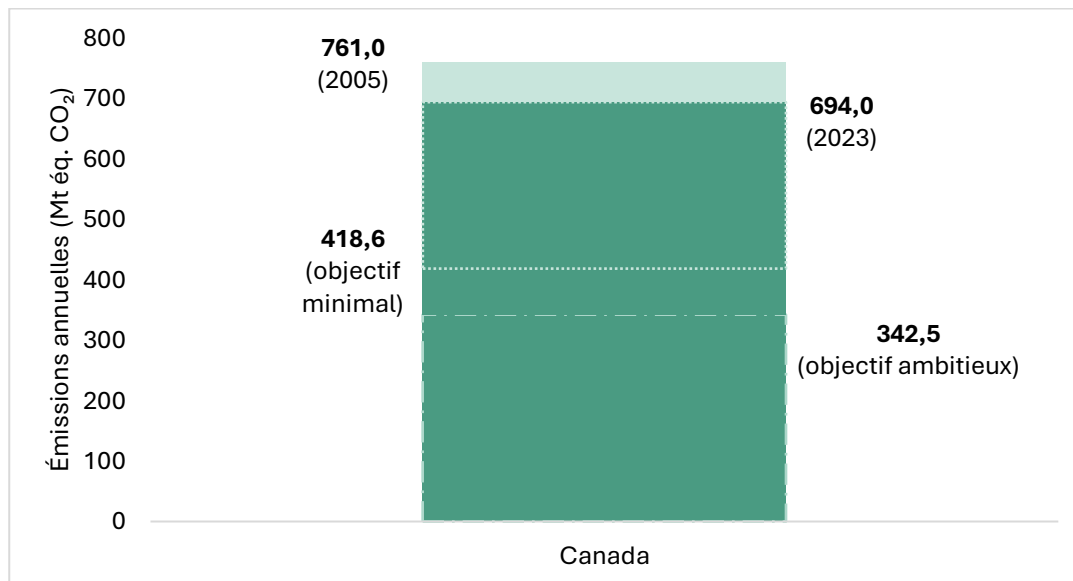


Figure 9. Cibles annuelles d'émissions du Canada vers la carboneutralité, en Mt éq. CO₂. Source des données : ECCC, 2025.

Quelle que soit la façon d'analyser ces chiffres, le Canada a encore un long chemin à parcourir pour atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES. Par conséquent, toutes les trajectoires viables visant à réduire de manière significative le carbone atmosphérique nécessitent à la fois une diminution des émissions et l'élimination du CO₂ de l'atmosphère. Bien que le gouvernement fédéral manifeste un intérêt croissant pour les stratégies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, ces projets techniques et industriels de grande envergure demeurent coûteux, posent des défis réglementaires complexes et ne sont pas encore prêts à être déployés à grande échelle. À l'inverse, les solutions climatiques fondées sur la nature, définies comme des « mesures de conservation, de restauration et d'amélioration de la gestion des terres qui augmentent le stockage du carbone et/ou évitent les émissions de GES dans les milieux naturels » (Griscom et al., 2017), offrent une approche pratique, peu coûteuse et immédiatement applicable à la décarbonation.

Un volet de la stratégie canadienne de réduction des émissions, le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, soutient des projets visant à conserver, restaurer et renforcer la nature, avec pour objectif de réduire les émissions de GES de 7 à 10 Mt éq. CO₂ par année d'ici 2030, puis de 16 à 20 Mt éq. CO₂ d'ici 2050 (ECCC, 2024b, p. 63). De concert avec d'autres stratégies de décarbonation — telles que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique —, l'adoption de solutions climatiques fondées sur la nature, sous forme de politiques de conservation terrestre et marine, doit commencer immédiatement afin d'aider le Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (Institut canadien des choix climatiques, 2021).

Le Canada peut tirer parti de la nature comme d'un levier important pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en renforçant la protection des écosystèmes clés. Les retombées à court terme les plus importantes (d'ici 2030) proviennent de la protection des écosystèmes à forte densité de carbone, afin de garantir la sécurité du carbone qu'ils stockent et de préserver leur capacité à retirer le CO₂ de l'atmosphère.

- Dr. Risa Smith, 2023

4.2. Le carbone dans les paysages terrestres et marins du Canada

Comprendre la quantité de carbone stockée dans l'environnement canadien permet d'identifier les paysages terrestres et marins prioritaires à protéger à des fins d'atténuation et d'adaptation climatiques. Des estimations précises des stocks de carbone à l'échelle du pays aident à repérer les zones présentant un fort potentiel de stockage du carbone, ainsi que celles exposées à un risque élevé de réémission de carbone en cas de perturbations environnementales, telles que les feux de forêt. Les sites présentant ces caractéristiques peuvent alors être désignés comme candidats à des mesures de conservation. De plus, la quantification et le suivi des variations des stocks de carbone dans les écosystèmes permettent une planification plus rigoureuse et éclairée en mettant en évidence les impacts climatiques de différentes décisions d'aménagement du territoire (p. ex. exploitation minière, foresterie, chalutage de fond, etc.).

Il a été démontré que les écosystèmes terrestres et marins — tels que les forêts, les tourbières, les marais intertidaux et les herbiers de zostères — séquestrent et stockent d'importantes quantités de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de l'atmosphère dans la biomasse végétale, les sols et les sédiments (Kulshreshtha et al., 2000). Il est à noter que lorsque ces écosystèmes sont officiellement protégés, ils contribuent à la fois à l'amélioration de la biodiversité et à une séquestration et un stockage accrus du CO₂ par rapport aux paysages non protégés (Geldmann et al., 2013; Graham et al., 2021).

Le carbone est stocké dans des matières telles que les sols, la végétation ou les sédiments des fonds marins. Lorsqu'il est question de changements climatiques, l'accent est mis sur le gaz dioxyde de carbone (CO₂), ou sur la mesure normalisée de l'ensemble des gaz à effet de serre, exprimée en équivalent CO₂. Il est donc utile de comprendre comment convertir la masse de carbone en son équivalent en CO₂.

Pour ce faire, on utilise un facteur de 3,667, obtenu en divisant la masse atomique d'une molécule de CO₂ par la masse atomique d'un atome de carbone (44/12 = 3,667) (Freund et al., 2005). Ainsi, pour déterminer la quantité de CO₂ pouvant être produite par 1 tonne de carbone :

$$1 \text{ tonne de carbone} \times 3,667 = 3,667 \text{ tonnes de CO}_2$$

En raison de ses paysages riches en carbone et de l'étendue de ses zones océaniques, le Canada peut contribuer de manière significative au stockage mondial du carbone grâce à la protection et à la conservation de ces milieux naturels. Il convient toutefois de souligner que le potentiel de séquestration du carbone varie considérablement d'une région à l'autre, et que des recherches indiquent que la séquestration du carbone par certains écosystèmes côtiers des régions tempérées, comme celles du Canada, pourrait être inférieure à la moyenne mondiale (Bertram et al., 2021; Prentice et al., 2020).

Des recherches antérieures montrent que les forêts du Canada renferment environ 6 % (soit 20,9 milliards de tonnes, ou gigatonnes, Gt) de tout le carbone stocké dans les forêts à l'échelle mondiale, et que le premier mètre des sols canadiens contient 20,4 % des stocks mondiaux de carbone des sols, soit 306 ± 147 Gt (Sothe et al., 2022). De plus, bien que les tourbières ne couvrent qu'environ 3 % de la surface terrestre mondiale, près du tiers de l'ensemble des tourbières se trouvent au Canada. Elles couvrent 12 % du territoire canadien et renferment 98 Gt de carbone, soit 32 % du carbone des sols du Canada (Sothe et al., 2022).

L'étendue actuelle des aires protégées et de conservation terrestres du Canada, ainsi que les stocks de carbone qu'elles renferment, est illustrée à la Figure 10.

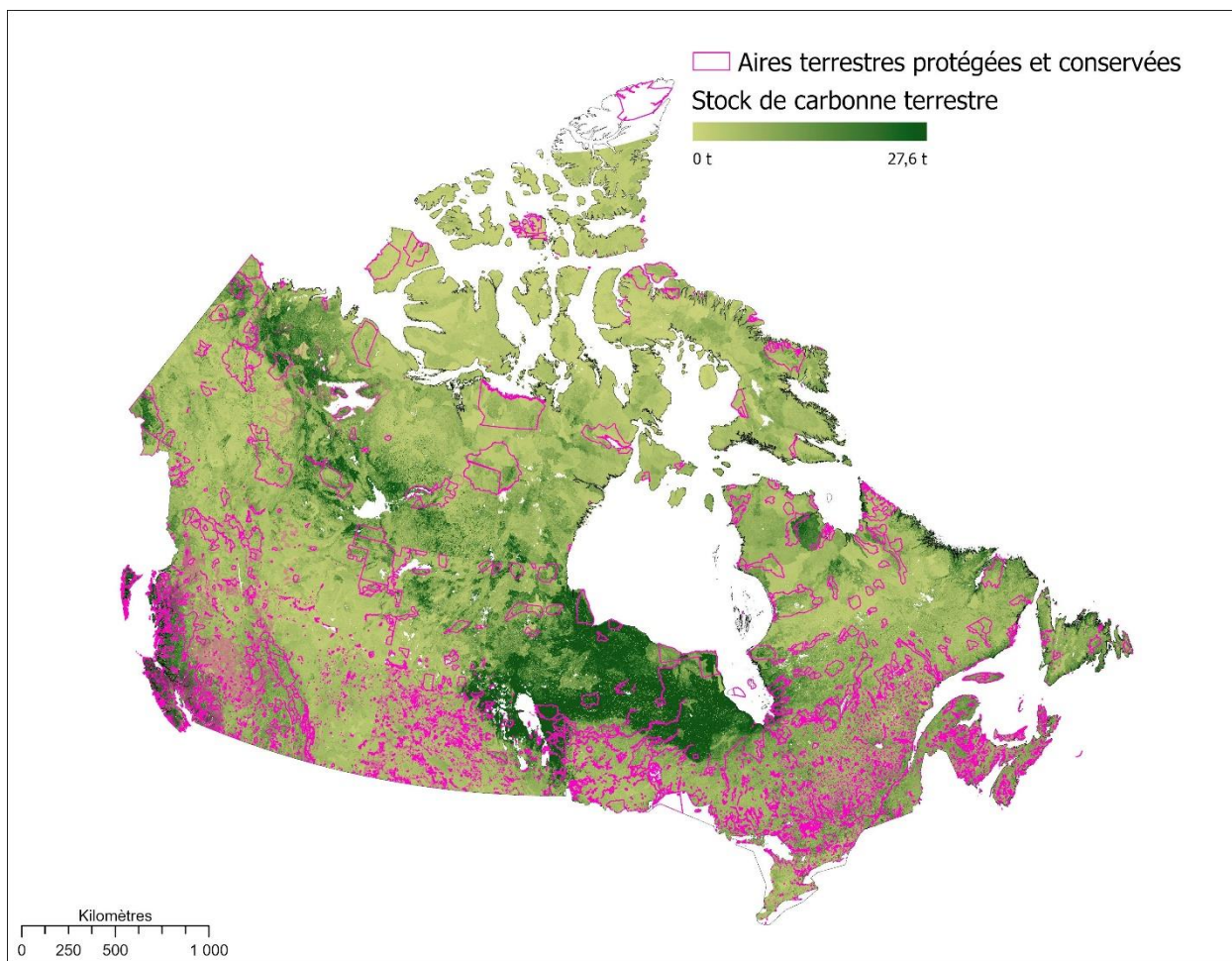


Figure 10 Aires protégées et de conservation terrestres du Canada et répartition spatiale estimée des stocks de carbone terrestre. Les teintes plus foncées représentent des concentrations de carbone plus élevées. Source des données : Sothe et al., 2022; cartographie de SNAP Canada.

À l'échelle mondiale, les estimations indiquent que les sédiments des fonds marins renferment 87 Gt de carbone dans les 5 premiers centimètres, 168 Gt dans les 10 premiers centimètres, et environ 2 300 Gt dans le premier mètre (Atwood et al., 2024; LaRowe et al., 2020; Lee et al., 2021; Epstein et al., 2024). Pour la marge continentale canadienne, la modélisation montre que les 30 premiers centimètres du fond marin contiennent 10,9 Gt de carbone (Epstein et al., 2024a).

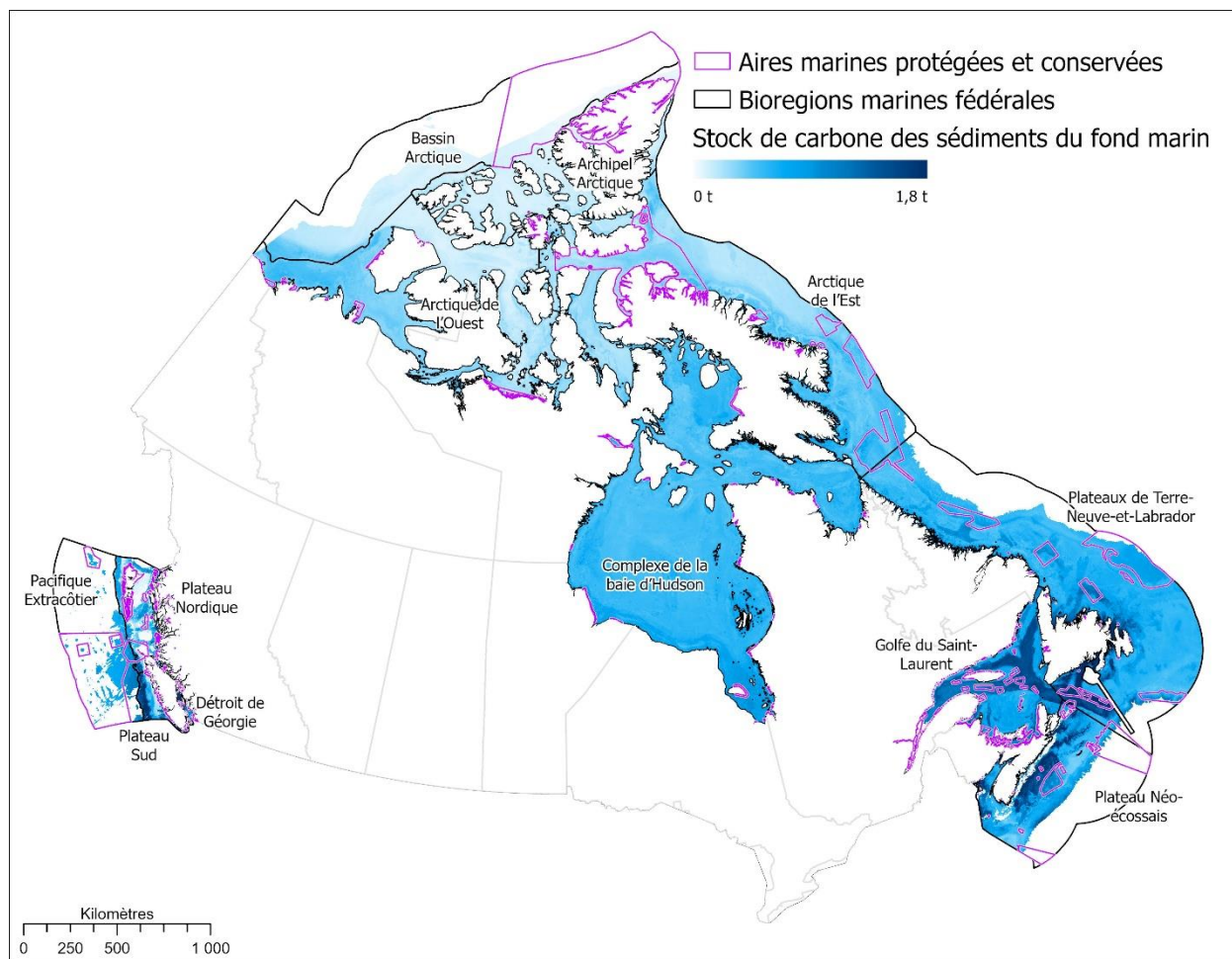


Figure 11. Aires marines protégées et de conservation du Canada, biorégions marines fédérales et cartographie prédictive de la teneur en carbone des sédiments des fonds marins sur la marge continentale canadienne. Source des données : Epstein et al., 2024; MPO, 2018; cartographie de SNAP Canada.

Les données disponibles sur la teneur en carbone et le potentiel de séquestration des écosystèmes marins végétalisés au Canada demeurent limitées. Combinées aux différences méthodologiques dans l'évaluation du carbone, ces lacunes rendent difficile une évaluation cohérente du carbone stocké dans ces écosystèmes (James et al., 2024). Par conséquent, les écosystèmes côtiers végétalisés n'ont pas été inclus dans la présente analyse, bien qu'ils procurent des services écosystémiques importants, notamment la protection contre les inondations. Comme ces écosystèmes occupent une superficie relativement restreinte au Canada, le stockage du carbone dans les aires marines protégées et de conservation est sous-estimé, mais probablement pas de manière significative.

Stocks de carbone dans les aires protégées et de conservation du Canada

Bien que la gestion et l'intendance des aires protégées et de conservation à des fins de stockage du carbone ne soient pas identiques à celles visant la biodiversité, ces deux objectifs peuvent être atteints grâce à une planification réfléchie. Or, les écosystèmes du Canada à forte densité de carbone sont, à ce jour, sous-représentés dans le réseau des aires protégées et de conservation : seulement 12 % des zones riches en carbone terrestre et d'eaux douces, et 13 % des zones riches en carbone des fonds marins, se trouvent à l'intérieur du réseau actuel d'aires protégées (Epstein et al., 2025a; Mitchell et al., 2021). L'établissement de nouvelles aires protégées et de conservation représente donc une occasion déterminante dans la stratégie climatique du Canada, compte tenu de leur capacité à stocker le carbone et à soutenir la biodiversité.

SNAP Canada a estimé les stocks de carbone présents dans les aires protégées et de conservation existantes à partir d'ensembles de données sur les concentrations de carbone dans les sols et la végétation, ainsi que dans les sédiments des fonds marins (Epstein et al., 2024a; Sothe et al., 2022). Ces données ont été harmonisées avec les limites des aires protégées et de conservation tirées de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) pour le carbone des sols et de la végétation, et avec les biorégions marines fédérales pour le carbone des sédiments marins. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée, voir l'annexe A.

En appuyant sur les travaux présentés aux Figure 10 et Figure 11, nous estimons que près de 51,4 milliards de tonnes (Gt) de carbone sont stockées dans les sols, la végétation et les sédiments des fonds marins des aires protégées et de conservation du Canada, ce qui équivaut aux émissions annuelles de 57,8 milliards de voitures (Ressources naturelles Canada, 2017).

De l'ensemble des stocks de carbone calculés dans les aires protégées et de conservation terrestres et marines actuelles du Canada :



Près de 16 % (47,5 Gt sur 306 Gt) du carbone stocké dans le premier mètre des sols, y compris les tourbières et milieux humides riches en carbone, se trouve dans des aires protégées et de conservation (Figure 12).



13 % (2,7 Gt sur 20,9 Gt) du carbone terrestre contenu dans la végétation, principalement les forêts, est situé dans des aires protégées et de conservation (Figure 12).



11 % (1,2 Gt sur 10,9 Gt) du carbone marin contenu dans les 30 premiers centimètres des sédiments des fonds marins est protégé et conservé (Figure 12). Cette proportion relativement plus faible s'explique principalement par le fait que de nombreuses aires marines protégées actuelles n'ont pas été conçues pour englober des zones océaniques à forte densité de carbone.

Les aires protégées et de conservation, tant terrestres que marines, jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone, puisqu'il s'agit généralement d'écosystèmes importants qui ne subissent pas les types de perturbations industrielles — telles que l'exploitation minière, l'exploitation forestière, le drainage des milieux humides ou le chalutage de fond — susceptibles de libérer le carbone stocké sous forme de CO₂.⁹

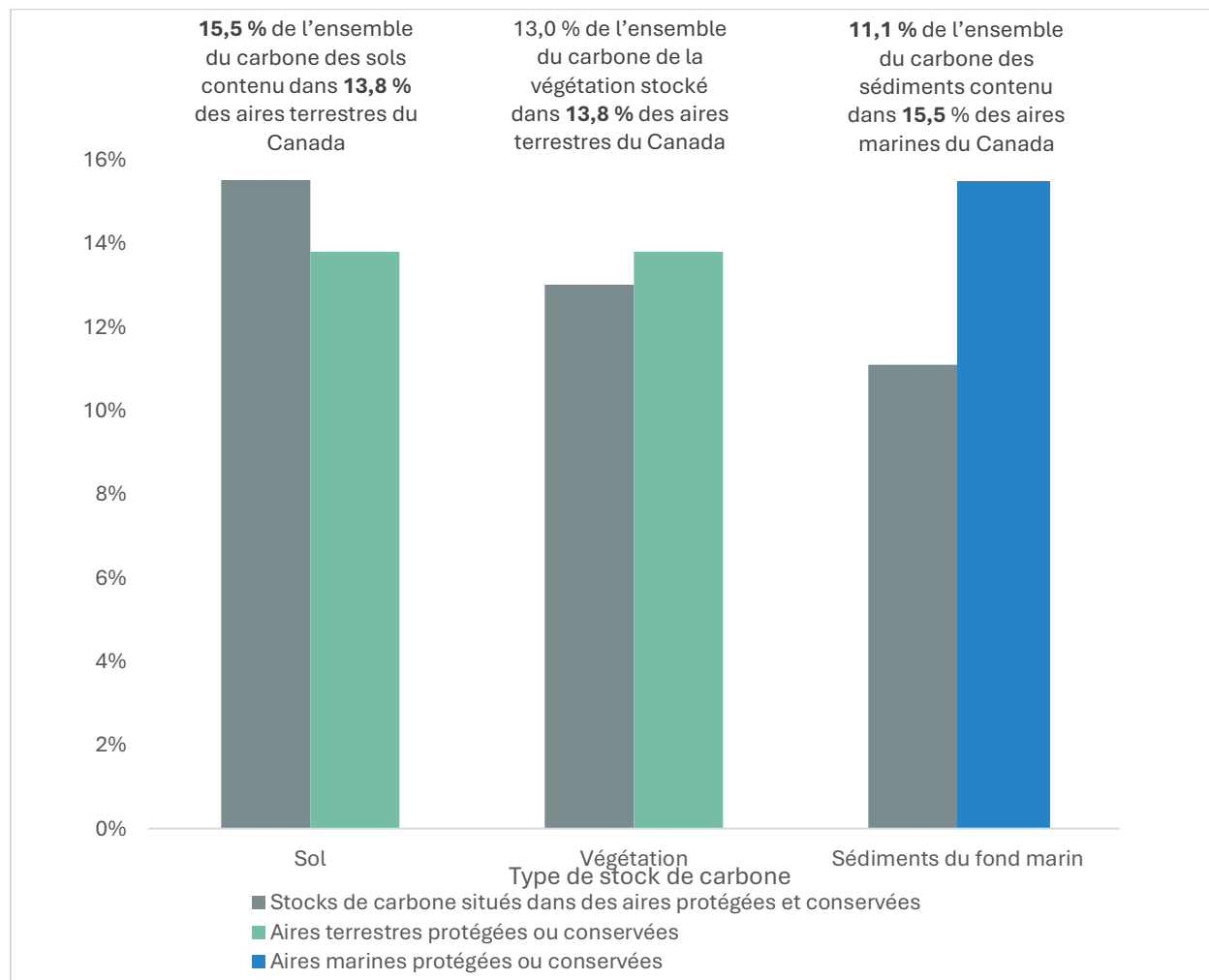


Figure 12. Pourcentage des stocks de carbone du Canada contenus dans les aires protégées et de conservation selon le réservoir de carbone, et pourcentage des superficies terrestres et marines du Canada protégées ou conservées. Source des données : ECCC, 2025c.

La comparaison entre la proportion de carbone contenue dans les aires protégées et de conservation et la proportion du territoire canadien qui est protégée constitue un indicateur utile de l'efficacité des limites actuelles à englober des stocks de carbone denses. Par exemple, le ratio plus élevé pour le carbone des sols (15,5 % par rapport à 13,8 %) indique que les aires protégées et de conservation terrestres actuelles sont relativement plus

⁹ Des perturbations naturelles, telles que les feux de forêt et les glissements de terrain, peuvent néanmoins entraîner la libération dans l'atmosphère du carbone stocké au sein des aires protégées. Toutefois, ces aires peuvent faire l'objet d'une intendance proactive afin de réduire les risques d'incendie, notamment par le recours à des brûlages dirigés visant à éviter les feux de remplacement de peuplements.

efficaces pour inclure le carbone stocké dans les sols du Canada que ne le sont les aires marines (Figure 12). À l'inverse, les ratios plus faibles observés pour le carbone de la végétation (13,0 % par rapport à 13,8 %) et pour celui des sédiments des fonds marins (11,1 % par rapport à 15,5 %) suggèrent qu'il existe des possibilités d'améliorer la prise en compte des stocks de carbone lors de la planification des aires protégées et de conservation, en particulier dans ces écosystèmes.

Sur le plan terrestre, on observe un potentiel important de protection accrue des tourbières riches en carbone. Bien que le Canada abrite près du tiers des tourbières mondiales, seulement environ 13 % de celles-ci sont actuellement protégées, un taux inférieur à la moyenne mondiale de 17 % (Goodday et al., 2025).

Dans l'ensemble, les aires protégées contribuent à l'atténuation des changements climatiques en empêchant la libération dans l'atmosphère du carbone stocké — accumulé sur des centaines d'années ou davantage — et en maintenant la capacité des écosystèmes à séquestrer le CO₂ atmosphérique (Smith, 2023).

Stockage regional du carbone marin

Les eaux du Canada sont divisées en treize biorégions, chacune présentant des caractéristiques biologiques similaires (MPO, 2018).¹⁰ Comparativement aux limites administratives, cette division permet une planification marine plus efficace à des fins de conservation. Sur les 1,2 Gt de carbone des sédiments des fonds marins contenus dans les aires marines protégées et de conservation, les biorégions de l'Arctique de l'Est et des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador renferment près des deux tiers de ce total (Figure 13). La présence d'aires marines protégées de grande superficie dans l'Arctique de l'Est — telles que Tallurutiup Imanga, aire marine nationale de conservation — explique vraisemblablement les stocks de carbone élevés observés, tout comme la vaste étendue de cette biorégion. Les aires marines protégées des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador englobent également certaines des plus fortes densités de carbone, notamment le chenal laurentien.

¹⁰ La biorégion des Grands Lacs est exclue de ce graphique, puisque les milieux d'eau douce sont considérés dans les aires protégées terrestres plutôt que marines; aucune cartographie du carbone des sédiments du fond n'a été réalisée pour cette région.

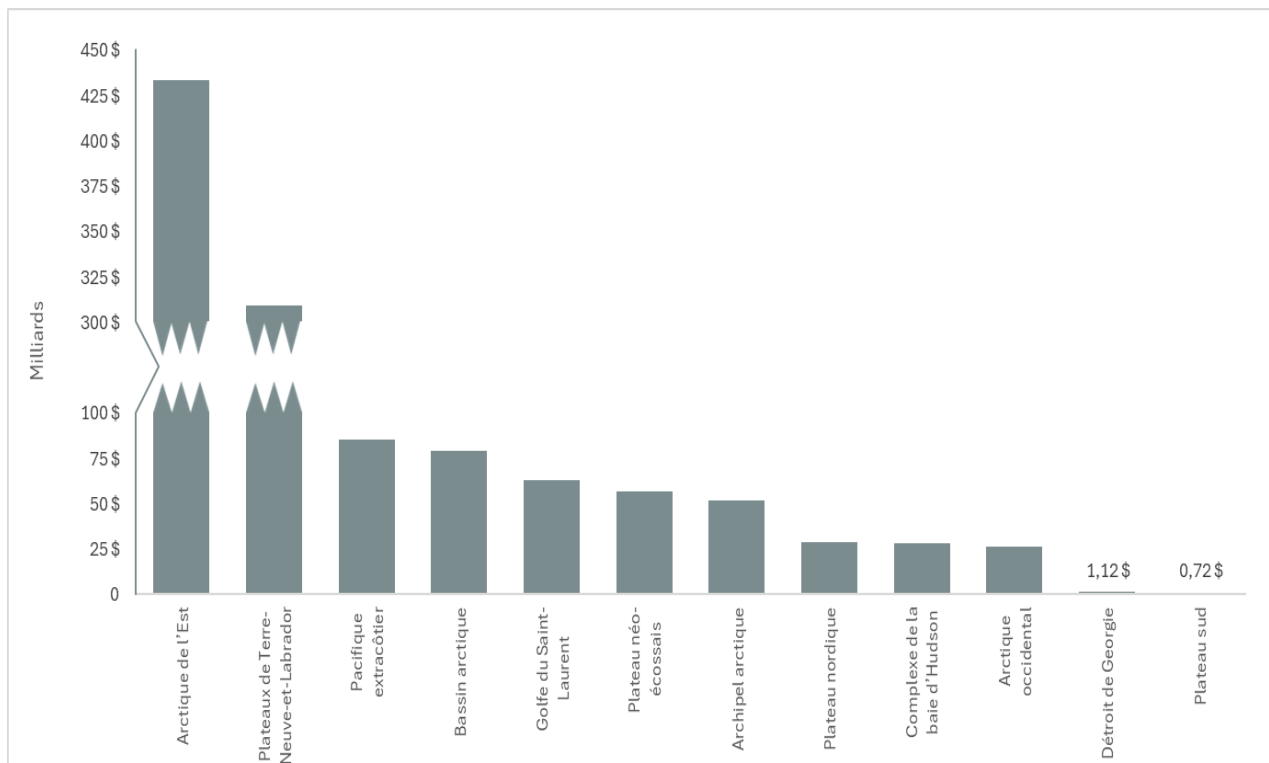


Figure 13. Stocks de carbone marin (sédiments des fonds marins uniquement) dans les aires protégées et de conservation, par biorégion (Mt C). Source des données : cartographie de SNAP Canada.

Outre le carbone stocké dans les sédiments des fonds marins présenté ci-dessus, les écosystèmes côtiers végétalisés, tels que les marais salés et les herbiers marins, captent et stockent également le dioxyde de carbone provenant de l’océan. Bien que leur étendue soit limitée au Canada, ces systèmes accumulent et séquestrent le carbone plus efficacement que les forêts et les sols, par unité de superficie (Chastain et al., 2022). De plus, ces écosystèmes soutiennent des processus écologiques importants qui favorisent les pêches et la biodiversité (Drever et al., 2021). Par conséquent, la restauration, la protection et le suivi des marais salés et des herbiers marins au Canada devraient demeurer une priorité.

Stockage regional du carbone Terrestre et densité de carbone

À l’échelle infranationale, les aires protégées et de conservation terrestres du Manitoba renferment la plus grande quantité de carbone, soit près de 7 800 Mt (16 % du total terrestre national), tandis que quatre provinces et territoires concentrent plus de 30 000 Mt de carbone (60 % du total national; Figure 14). Le carbone des sols constitue le principal réservoir de carbone dans toutes les régions, tandis que le carbone de la végétation est proportionnellement le plus élevé en Colombie-Britannique (11 % du stock provincial de carbone dans les aires protégées et de conservation).

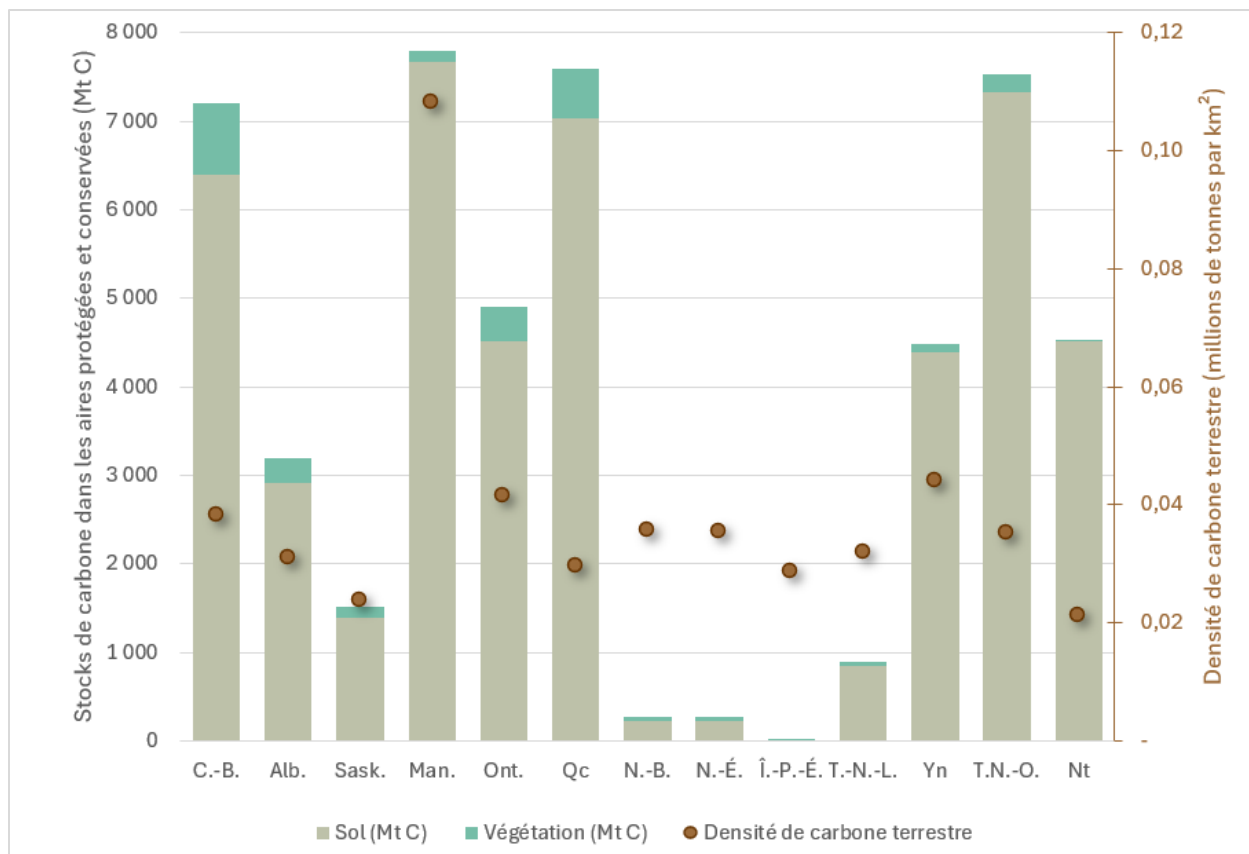


Figure 14. Stocks de carbone terrestre dans les aires protégées et de conservation par province et territoire (Mt C) et densité de carbone (Mt C/km²). Source des données : cartographie de SNAP Canada.

Étant donné que les valeurs absolues de stocks de carbone peuvent être biaisées en faveur des provinces et territoires qui comptent de plus vastes aires protégées et de conservation, la densité de carbone a également été calculée pour chaque région afin d’identifier les zones présentant de fortes concentrations de carbone (voir les points à la Figure 14). La densité de carbone est exprimée en millions de tonnes de carbone par kilomètre carré (Mt/km²) d’aires protégées et de conservation.

Lorsqu’on considère la densité du carbone stocké dans les aires protégées et de conservation à l’échelle du Canada, le Manitoba affiche la valeur la plus élevée, soit 0,11 Mt/km². Cela indique que les aires protégées et de conservation du Manitoba renferment certains des stocks de carbone les plus importants du pays, notamment des portions des basses-terres de la baie d’Hudson, l’un des plus vastes milieux humides au monde n’ayant pas été touché par des activités industrielles (Goodday et al., 2025; Puzyreva et al., 2025).

4.3. La valeur du carbone dans les aires protégées et de conservation

Les évaluations monétaires du carbone varient considérablement selon le cadre utilisé. Les mécanismes visant à attribuer un prix au carbone vont de la tarification fédérale de la pollution par le carbone — qui cherche à créer un signal de prix dissuasif fondé sur le marché pour les émissions de GES — aux évaluations des coûts des émissions de GES tenant compte des dommages à la santé humaine et à la productivité (ECCC, 2023a, 2023b).

Compte tenu des nombreuses interactions entre la nature et les retombées socioéconomiques démontrées tout au long du rapport, la présente analyse adopte les estimations fédérales canadiennes du coût social des gaz à effet de serre.¹¹ Nous utilisons le coût social du dioxyde de carbone, qui s'établit à 271 \$ par tonne additionnelle de CO₂ émise en 2025 (ECCC, 2023a).¹² Cette mesure vise à quantifier le bénéfice économique associé à la réduction des émissions. Dans le présent contexte, ce bénéfice correspond au fait de maintenir le carbone stocké dans les aires protégées et de conservation plutôt que de le voir être émis dans l'atmosphère sous forme de GES.

En convertissant les stocks de carbone des aires protégées et de conservation en équivalents en dioxyde de carbone et en les multipliant par la valeur du coût social, nous obtenons une **valeur totale nationale de 51,07 billions de dollars** (Tableau 3).

Tableau 3. Stocks de carbone et d'équivalent CO₂ des aires protégées et de conservation et valeur correspondante, par région. Source des données : cartographie de SNAP Canada.

Region	Stock de carbone dans les aires protégées (Mt)	Stock en CO ₂ éq (Mt)	Valeur (M\$)
Canada	51 388,7	188 442,4	51 067 894
C.-B.	7 206,2	26 425,3	7 161 251
Alb.	3 186,9	11 686,4	3 167 015
Sask.	1 514,8	5 554,7	1 505 331
Man.	7 796,9	28 591,2	7 748 218
Ont.	4 901,5	17 973,7	4 870 886
Qc	7 599,4	27 867,1	7 551 979
N.-B.	268,7	985,3	267 022
N.-É.	267,9	982,4	266 238
Î.-P.-É.	8,8	32,3	8 753
T.-N.-L.	899,7	3 299,2	894 070
Yn	4 484,5	16 444,5	4 456 459
T.N.-O.	7 533,4	27 624,8	7 486 333
Nt	4 510,0	16 538,4	4 481 894
Détroit de Georgia	1,1	4,1	1 123
Plateau sud	0,7	2,7	725
Pacifique extracôtier	85,4	313,3	84 903
Plateau nord	28,4	104,0	28 179
Bassin arctique	79,0	289,7	78 517
Arctique occidental	26,1	95,8	25 960
Archipel arctique	51,8	189,9	51 457
Arctique de l'Est	436,7	1 601,4	433 969
Complexe de la baie d'Hudson	27,7	101,6	27 545

¹¹ Les estimations du coût social des émissions de gaz à effet de serre (CS-GES) tiennent compte des dommages découlant de divers impacts des changements climatiques causés par la présence de GES dans l'atmosphère. Cela comprend notamment « les variations de la productivité agricole nette, les effets sur la santé humaine, les dommages matériels attribuables à l'augmentation des risques d'inondation, les perturbations des systèmes énergétiques ainsi que la valeur des services écosystémiques » (ECCC, 2023a).

¹² Les montants sont exprimés en dollars canadiens de 2021.

Region	Stock de carbone dans les aires protégées (Mt)	Stock en CO ₂ éq (Mt)	Valeur (M\$)
Plateaux de Terre-Neuve-Labrador	312,0	1 144,1	310 045
Plateau néo-écossais	56,4	206,8	56 047
Golfe du Saint-Laurent	63,2	231,7	62 780

Parmi ces valeurs, le Manitoba, le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique détiennent la plus grande valeur de carbone dans les aires protégées et de conservation terrestres (Figure 15). Il importe de souligner que la valeur de 51,07 billions de dollars constitue vraisemblablement une estimation prudente et sous-évaluée, compte tenu des limites des techniques de modélisation actuelles pour saisir pleinement l’ampleur et la profondeur des effets des changements climatiques sur les systèmes à l’échelle mondiale (ECCC, 2023a).¹³

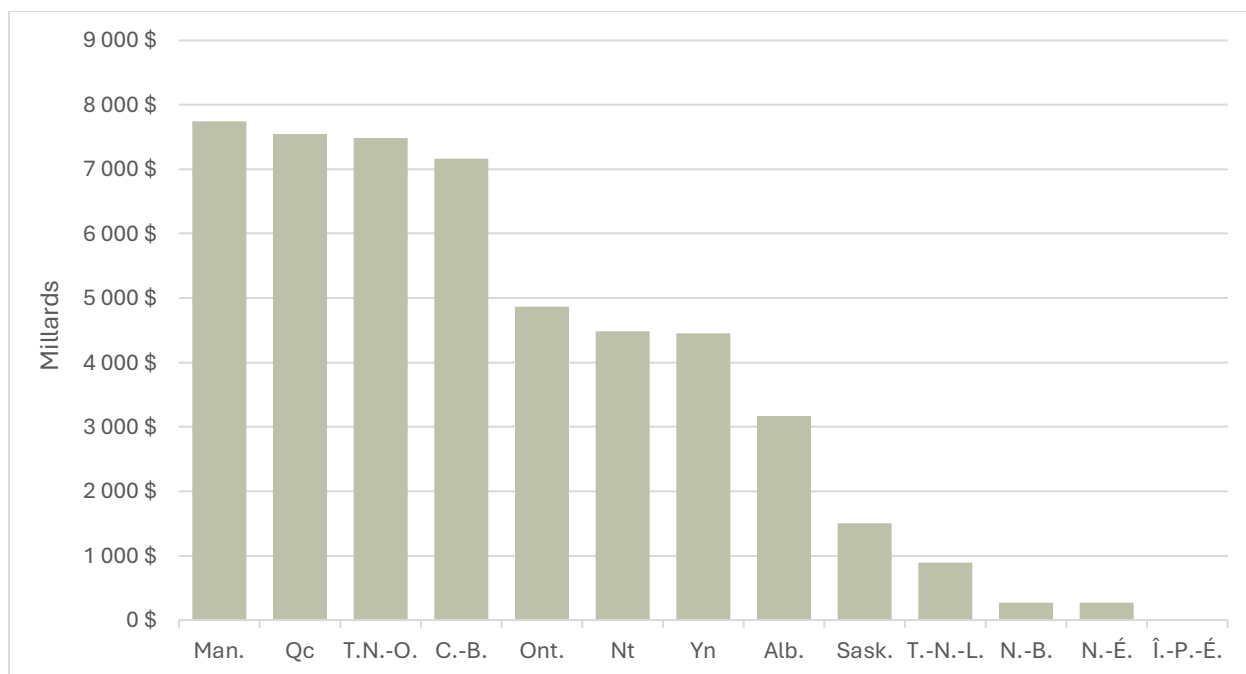


Figure 15. Valeur estimée des stocks de carbone dans les aires protégées et de conservation terrestres actuelles du Canada. Source des données : cartographie de SNAP Canada.

En ce qui concerne le carbone en milieu marin, les aires protégées et de conservation de la biorégion de l’Arctique de l’Est renferment la plus grande valeur de carbone (Figure 16).

¹³ D’autres méthodes d’évaluation, telles que la taxe fédérale sur le carbone applicable aux consommateurs pour 2025 (aujourd’hui abrogée), fixée à 95 \$ par tonne, donnent une valeur de 17,9 billions de dollars, ce qui corrobore nos conclusions selon lesquelles le carbone stocké dans les aires protégées et conservées du Canada représente une valeur de plusieurs billions de dollars.

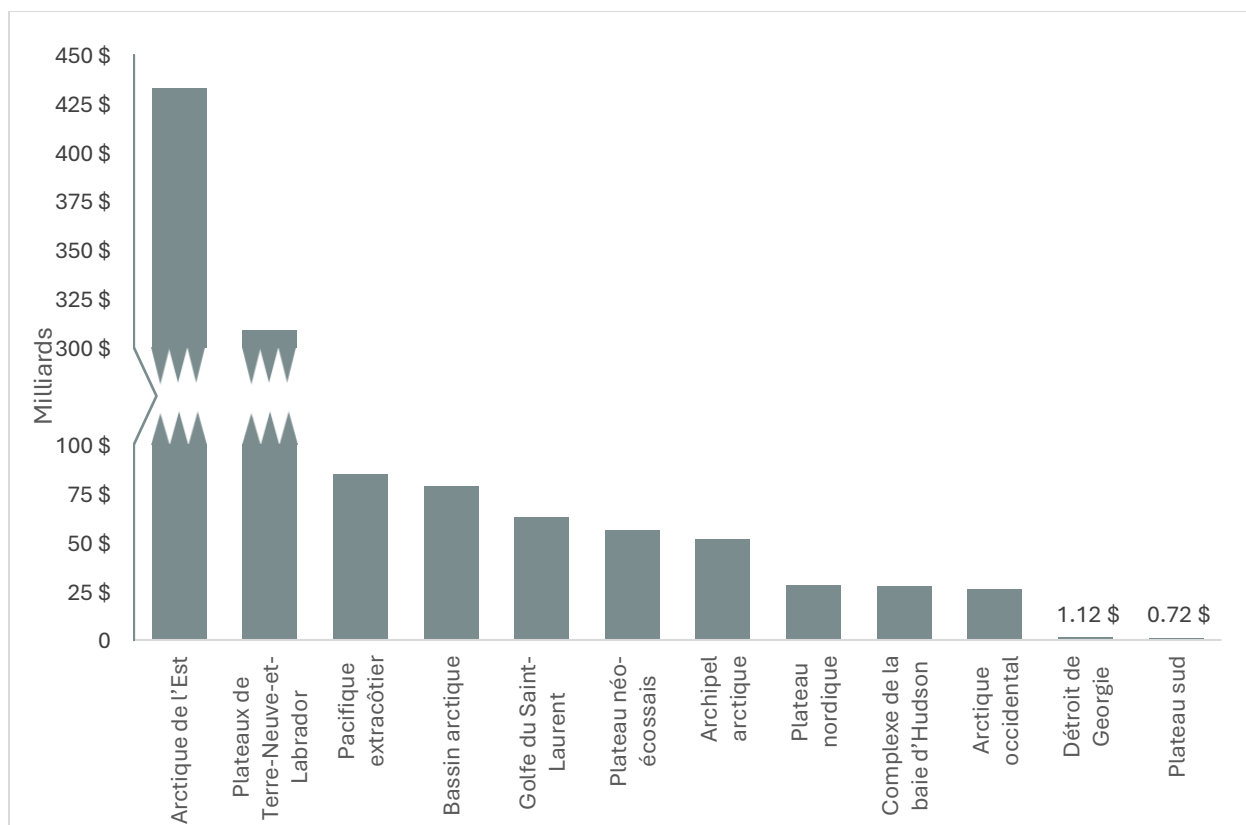


Figure 16. Valeur estimée des stocks de carbone dans les aires marines protégées et de conservation actuelles du Canada, par biorégion marine. Source des données : cartographie de SNAP Canada.

Toutefois, à l'échelle nationale, les aires marines protégées et de conservation ne couvrent que 10,8 % du carbone des sédiments des fonds marins du Canada et 13,4 % des zones à forte densité de carbone (Epstein et al., 2025b). Cette situation s'explique principalement par le fait que les aires marines protégées et de conservation au Canada ont historiquement mis l'accent sur la protection ou la restauration de valeurs écologiques qui ne coïncident pas nécessairement avec les zones riches en carbone (DFO, 2024b; Jankowska et al., 2022). Certaines aires marines protégées — notamment la zone de protection marine du chenal laurentien — protègent de façon fortuite des zones à forte teneur en carbone, mais le stockage du carbone n'a pas, jusqu'à présent, constitué un objectif explicite de conservation. Si toutes les aires marines protégées actuellement proposées étaient désignées, elles permettraient de protéger 8,8 % supplémentaires du carbone des fonds marins (Epstein et al., 2025b). De plus, il existe un potentiel et un besoin considérables de prioriser la création de nouvelles aires marines protégées et de conservation afin de protéger des écosystèmes côtiers et extracôtiers riches en carbone qui sont également d'une grande importance écologique.

Il est également essentiel de souligner que les aires marines protégées et de conservation du Canada ne permettront de protéger efficacement les stocks de carbone que si elles interdisent toutes les activités susceptibles de perturber les sédiments, notamment le

chalutage de fond, le dragage, l'exploitation minière, le forage, l'ancrage, la pose de câbles, les turbines marémotrices et les travaux de construction sur les fonds marins.

4.4. Valeur des services écosystémiques dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation

Les estimations de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques varient considérablement selon les écosystèmes, les espèces et les services considérés¹⁴. Bien que le calcul de ces valeurs pour l'ensemble des aires protégées et de conservation dépasse la portée du présent rapport, nous mettons en lumière les travaux réalisés par Parcs Canada. Cette analyse a porté sur sept paysages et douze services écosystémiques, dans le cadre d'une évaluation préliminaire et non exhaustive de la valeur de la nature, limitée aux parcs nationaux et aux aires marines nationales de conservation (AMNC) du Canada, désignés ci-après comme le réseau des parcs nationaux du Canada. Cette approche n'intégrait pas les savoirs ni les visions du monde autochtones.

L'étude estime des valeurs monétaires potentielles des services écosystémiques pour différents types de couvert terrestre et aquatique du réseau des parcs nationaux du Canada, en s'appuyant sur des travaux antérieurs ayant établi des fourchettes de valeurs associées aux services écosystémiques¹⁵ fournis par différents types de paysages (Mulrooney & Jones, 2023). Les milieux humides présentent la plus grande plage de valeurs possibles et la valeur moyenne par hectare la plus élevée, tandis que les arbustaies affichent la valeur par hectare la plus faible. Aucune valeur n'a été attribuée aux surfaces couvertes de glace et de neige, en raison de l'absence de données (voir l'explication dans la section suivante) (Figure 17).

¹⁴ Les services fournis par les écosystèmes comprennent notamment : la régulation du climat, l'habitat et les refuges, le cycle des nutriments, le traitement des déchets, la régulation des perturbations, l'approvisionnement en eau, la régulation de l'eau, la pollinisation, la lutte contre les ravageurs et les maladies, la régulation des gaz, le contrôle de l'érosion, ainsi que d'autres services.

¹⁵ Il est courant que les estimations de la valeur des services écosystémiques (VSE) couvrent une fourchette de valeurs, en raison des différentes méthodes d'évaluation utilisées et des services pris en compte. « Le recours à une plage de valeurs pour une estimation préliminaire est judicieux, puisqu'il reflète le degré d'incertitude inhérent à l'estimation des VSE pour un réseau d'aires protégées aussi vaste et diversifié » (Mulrooney & Jones, 2023).

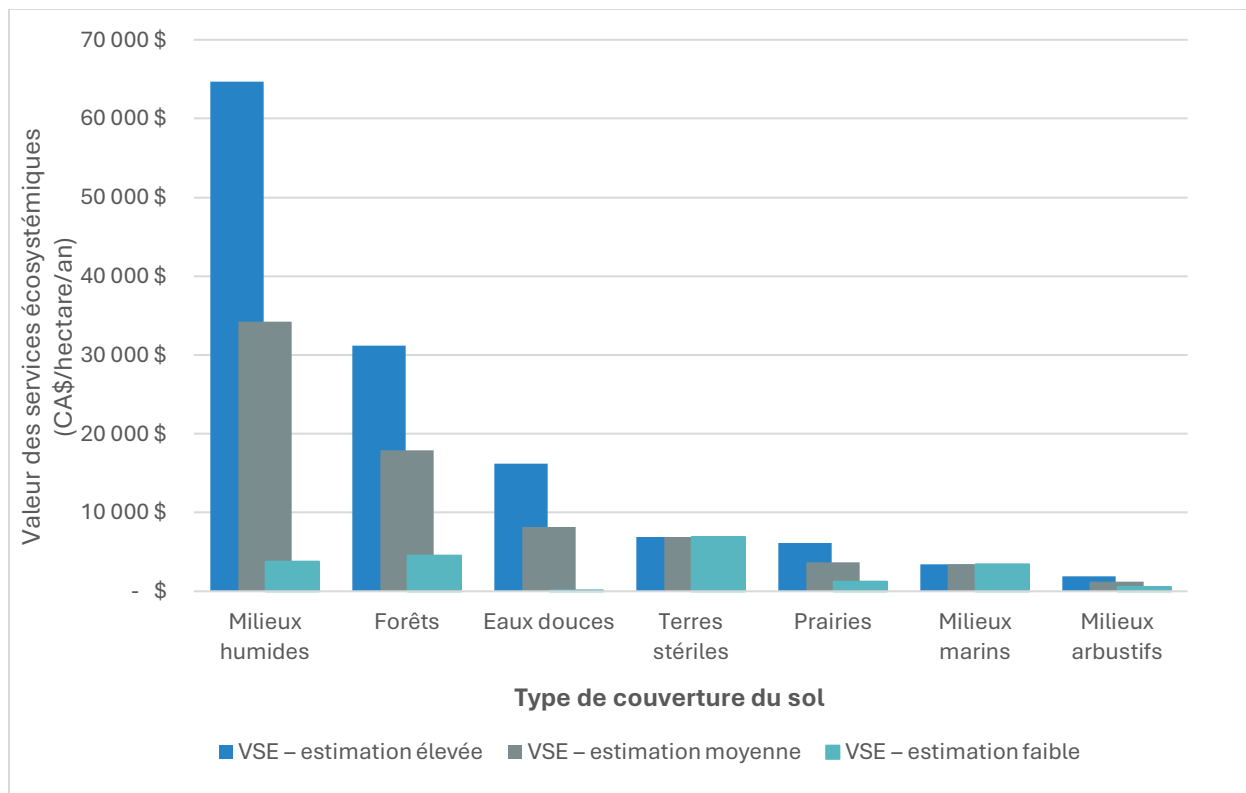


Figure 17. Plage des valeurs des services écosystémiques (VSE), en dollars canadiens par hectare et par année, pour les paysages des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada. Source des données : Mulrooney et Jones, 2023.

À partir de ces données, la superficie de chaque type de paysage dans les 53 parcs nationaux et AMNC du Canada a été multipliée par la VSE correspondante, puis les résultats ont été additionnés. Les estimations indiquent que les parcs nationaux et AMNC du Canada fournissent une valeur annuelle en services écosystémiques comprise entre 156 milliards et 588 milliards de dollars (Mulrooney & Jones, 2023).¹⁶

¹⁶ Montants ajustés en dollars canadiens de 2024 : 184 à 692 milliards de dollars par année. Les estimations monétaires reposent sur l’hypothèse que les aires protégées et conservées ne sont pas converties à d’autres usages du territoire. Les valeurs économiques effectivement réalisées à un site donné peuvent toutefois différer de façon importante des estimations potentielles, en raison des différences méthodologiques ainsi que des conditions locales propres à chaque site.

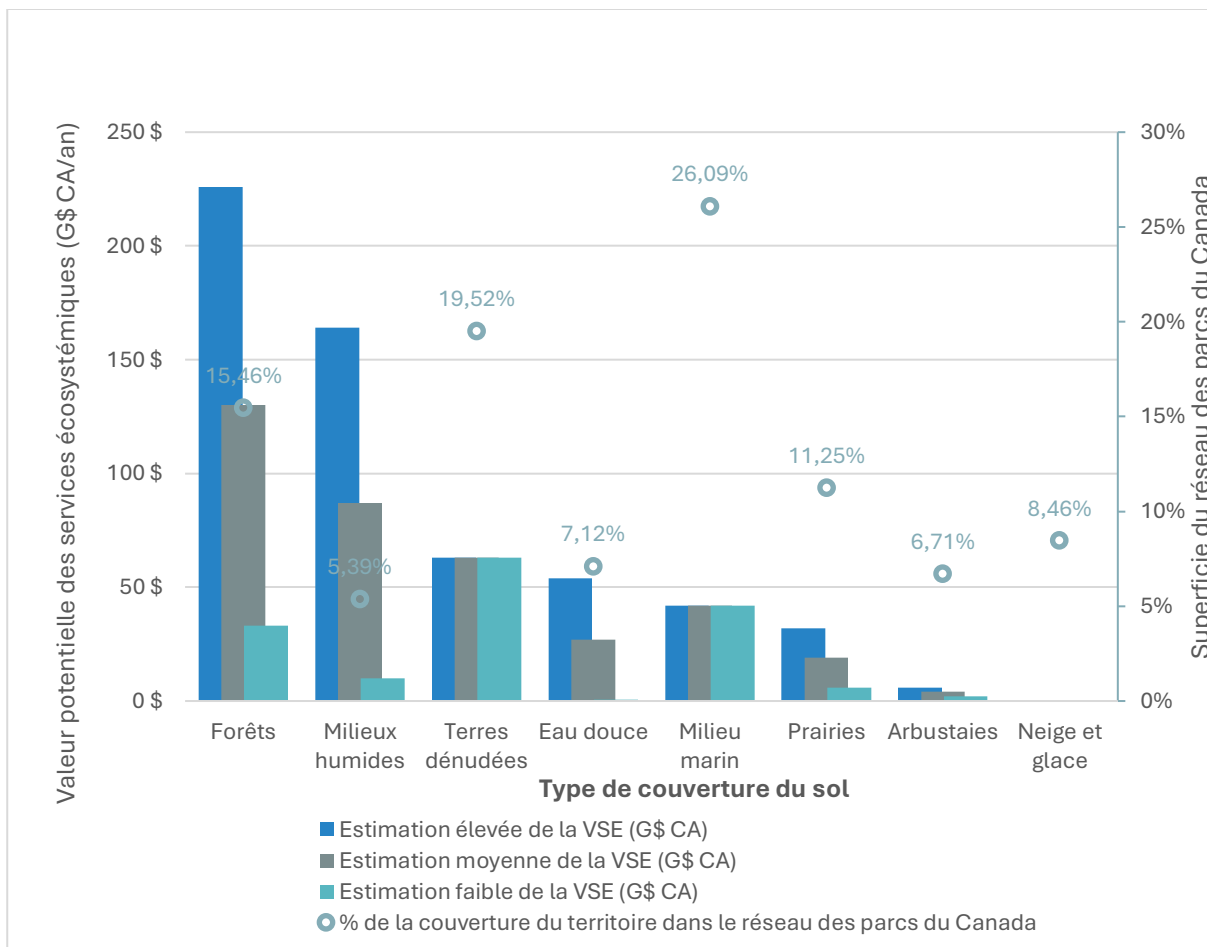


Figure 18. Valeur potentielle estimée des services écosystémiques (VSE) des paysages dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, et proportion des types de couvert dans le réseau des parcs. Source des données : Mulrooney et Jones, 2023.

Avec 12,248 millions d’hectares, les écosystèmes marins représentent 26 % du réseau des parcs nationaux du Canada, mais, selon les modèles utilisés, ils contribuent de façon modérée à la VSE, avec une estimation d’environ 42 milliards de dollars par année (Figure 18) (Mulrooney & Jones, 2023). La section 4.3 du présent rapport traite du carbone en milieu marin et de la nécessité de prioriser la création future d’aires protégées et de conservation dans les océans du Canada en fonction des valeurs liées au carbone, ce qui pourrait générer des retombées économiques supplémentaires. L’estimation actuelle de la VSE pour la portion marine du réseau des parcs ne tient pas compte non plus de la valeur monétaire additionnelle que les aires marines protégées procurent aux pêches. Ces effets de débordement se produisent lorsque des populations de poissons en meilleure santé à l’intérieur des aires marines protégées se déplacent au-delà de leurs limites vers des zones de pêche.

Lorsqu’on examine les VSE estimées pour les paysages terrestres (Figure 18), on observe que :

- Les forêts génèrent la valeur la plus élevée (de 33 à 226 milliards de dollars par année) et couvrent la deuxième plus grande superficie, soit 15,46 %, du territoire des parcs nationaux du Canada. En tant qu'écosystèmes ayant une capacité reconnue à contribuer au bien-être humain et à l'économie par leurs services, le Canada devrait continuer de protéger stratégiquement les forêts, y compris les régions boréales, qui sont sous-représentées dans le réseau des parcs nationaux (Parcs Canada, 2024c).
- Les milieux humides offrent la deuxième valeur de services la plus élevée (de 10 à 164 milliards de dollars par année), mais constituent le type de paysage le moins représenté dans les parcs nationaux, avec 2,533 millions d'hectares, soit 5,39 % du réseau des parcs du Canada (Mulrooney et Jones, 2023). Compte tenu des constats présentés à la section 4.2 sur le carbone, il existe une occasion importante d'accroître la protection des milieux humides dans les parcs du Canada.
- Aucune VSE n'est actuellement attribuée aux 3,972 millions d'hectares (8,46 %) des parcs du Canada couverts en permanence de glace et de neige, simplement parce qu'aucune méthode ne permet actuellement de le faire (Mulrooney & Jones, 2023). Cela ne signifie pas que la protection accrue de ces paysages ne procurerait pas de VSE supplémentaires. Dans le contexte des changements climatiques, où les systèmes montagneux de haute altitude devraient offrir davantage d'habitats et de refuges (Hayes et Berger, 2023; Phillips et al., 2025), ces zones pourraient s'avérer encore plus précieuses. Cette lacune indique plutôt que les méthodes d'évaluation monétaire des bénéfices associés aux différents types de paysages au Canada doivent être améliorées.

D'autres travaux récents menés dans diverses aires protégées ont estimé des valeurs comparables pour les services écosystémiques (Tableau 4). Lorsqu'elles sont adaptées aux types de paysages et à la superficie totale des parcs nationaux du Canada, toutes ces estimations présentent une plage annuelle similaire de valeurs des services écosystémiques, confirmant la solidité des estimations de Parcs Canada (Mulrooney & Jones, 2023).

Tableau 4. Autres estimations des valeurs des services écosystémiques pour les aires protégées. Source des données : tel qu'indiqué.

Année de l'étude	Résultats initiaux	Adaptation à l'ensemble des parcs nationaux du Canada	Adjusted to 2024 CA\$
2023	Estimation de 156 à 588 milliards \$/an (en \$ CA 2020) de services écosystémiques potentiels fournis par les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada (Mulrooney & Jones, 2023).	Zone d'étude de référence : parcs nationaux du Canada couvrant 46,953 millions d'hectares.	184 à 692 milliards \$/an
2021	Utilisation de la base de données sur la valeur des services écosystémiques appliquée aux 14,1 millions d'hectares de parcs provinciaux et d'aires protégées en Colombie-Britannique, avec une valeur estimée à 132 milliards \$/an (Hrkac, 2021).	Extrapolation à la superficie des parcs nationaux (46,953 millions d'hectares) et à des types d'actifs comparables = 440 milliards \$/an.	518 milliards \$/an
2019	Utilisation de la base de données mondiale The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) pour estimer la valeur annuelle des services écosystémiques des parcs nationaux	Conversion en \$ CA 2020 et extrapolation à la superficie des parcs nationaux du Canada (46,953 millions d'hectares) et aux types d'actifs	209 milliards \$/an

	des États-Unis contigus (7,7 millions d’hectares) à 98,7 milliards \$ US/an (Sutton et al., 2019).	= 178 milliards \$/an.	
2018	Le Rapport d’évaluation régionale estime la valeur monétaire annuelle des services écosystémiques au Canada à 3 590 \$ US / 4 783 \$ CA par hectare (IPBES, 2018).	Application à la superficie des parcs nationaux (46,953 millions d’hectares, sans distinction par type d’actif) = 225 milliards \$/an.	265 milliards \$/an

Dans l’ensemble, ces estimations des services écosystémiques et du capital naturel donnent un aperçu de l’ampleur de la valeur que les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada procurent chaque année, en soutenant des processus écologiques essentiels et les communautés qui en dépendent. Il convient toutefois de souligner que ces calculs **n’incluent pas** la valeur générée par les efforts de conservation sur les terres privées, les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), ni par les parcs et aires protégées municipaux, provinciaux ou territoriaux.

Il s’agit d’une lacune importante. En 2023, Parcs Canada n’était responsable que d’environ 25 % des aires protégées et de conservation terrestres du Canada, tandis que 65 % étaient gérées par les provinces et territoires, et 9 % par d’autres organismes fédéraux, des administrations municipales et des entités privées (Figure 19) (ECCC, 2024c). En milieu marin, Parcs Canada gérait 13,5 % des aires protégées et de conservation, tandis que deux ministères fédéraux — Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) — étaient responsables d’environ 84 % de ces aires, les provinces et territoires assurant la gestion des 2,6 % restants.

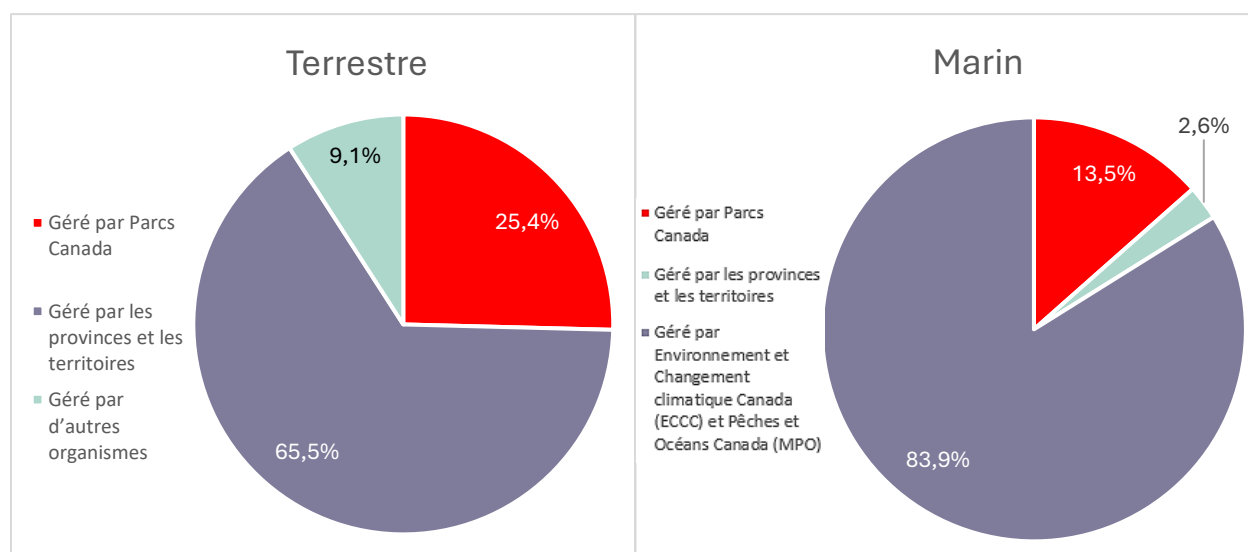


Figure 19. Aires protégées et de conservation terrestres et marines du Canada, selon la compétence, 2023. Source des données : ECCC, 2024c.

La valeur des services écosystémiques fournis par l’ensemble des aires protégées et de conservation du Canada est donc vraisemblablement beaucoup plus élevée que les estimations

présentées ici. Ces valeurs devraient être officialisées dans les bilans comptables du Canada à titre de ressources naturelles corporelles, afin de refléter plus fidèlement le patrimoine naturel du pays et sa contribution directe à l'économie (International Public Sector Accounting Standards Board, 2024).

« Dans le contexte des aires protégées, mesurer l'étendue et la valeur du capital naturel — et, par extension, démontrer les bénéfices d'environnements en bonne santé — peut contribuer à justifier les investissements liés à l'acquisition de terres afin d'élargir le réseau d'aires protégées, d'augmenter la superficie d'une aire protégée ou de relier des aires protégées par des corridors écologiques. »
-Mulrooney & Jones, 2023

En résumé, le réseau des parcs nationaux du Canada génère une valeur annuelle en services écosystémiques comprise entre 156 et 588 milliards de dollars (184 à 692 milliards de dollars en dollars canadiens de 2024) (Mulrooney & Jones, 2023). Étant donné que le PIB du Canada en 2024 s'élevait à un peu moins de 12 290 milliards de dollars (prix courants, Statistique Canada, 2025b), cette estimation correspond à entre 1,5 % et 5,6 % de la valeur totale de l'ensemble des biens et services produits au pays durant cette période.

Il convient toutefois de rappeler que ces valeurs des services écosystémiques ne concernent que 25,4 % des aires protégées et de conservation terrestres et 13,5 % des aires marines à l'échelle du Canada. Bien que le calcul des VSE pour les 74,6 % restants des terres et les 86,5 % des zones océaniques protégées — relevant des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ou d'entités privées — dépasse la portée du présent rapport, nous concluons que la contribution financière potentielle des services écosystémiques fournis par ces milieux aurait des retombées positives majeures sur l'économie canadienne.

5. Avantages pour la santé et le bien-être

AUTEURES ET AUTEURS DU CHAPITRE: Catherine Reining, Tatyana Feiner

Alors que de nombreux pays s'engagent à élargir leur réseau d'aires protégées et de conservation d'ici 2030, un ensemble croissant de données probantes confirme le rôle de ces milieux dans l'amélioration de la santé et du bien-être humains, en mettant en évidence les bienfaits physiques, psychologiques, sociaux, cognitifs et spirituels associés au contact avec la nature (Ban et al., 2019; Jimenez et al., 2021; Lemieux et al., 2022; Maller et al., 2009). La compréhension de ces bienfaits dans une perspective économique prend de plus en plus d'importance, puisque près de 80 % de l'état de santé des personnes est influencé par des conditions sociales, économiques et environnementales, alors que les soins cliniques ne représentent qu'environ 20 % (Hood et al., 2016).

La biodiversité, considérée comme l'indicateur le plus important de la santé des systèmes naturels, sous-tend les contributions de la nature aux populations humaines et soutient des secteurs clés tels que les produits pharmaceutiques, les loisirs et le tourisme, ainsi que le système alimentaire. À ce titre, les bienfaits pour la santé découlant des aires protégées et de conservation vont de services écosystémiques généraux à des effets mesurables précis (King et al., 2025). Une estimation mondiale prudente fondée sur les années de vie ajustées en fonction de la qualité situe la valeur des bienfaits du contact avec la nature pour la santé mentale à 6 billions de dollars américains par année (Buckley et al., 2019). Cette valeur est d'un ordre de grandeur supérieur à la valeur mondiale du tourisme dans les aires protégées et de deux à trois ordres de grandeur plus élevée que les budgets mondiaux consacrés à la gestion des aires protégées (Buckley et al., 2019).

Les aires protégées et de conservation sont bien plus que de simples actifs écologiques : elles constituent des éléments essentiels de la santé publique et du bien-être social. Au Canada, l'accès à ces milieux a démontré sa capacité à réduire le stress et l'anxiété, à encourager l'activité physique, à renforcer les liens sociaux et à favoriser un développement familial sain. Ces bienfaits se traduisent par des retombées concrètes et hautement valorisées : réduction des coûts de santé associés aux troubles mentaux et physiques, amélioration de la productivité de la main-d'œuvre grâce à une diminution du stress et à un engagement accru des employés et employées, et renforcement des communautés locales favorisant la stabilité et la résilience (Conseil canadien des parcs canadiens, 2014). La recherche canadienne dans ce domaine continue de croître, avec un corpus d'études encore restreint mais solide démontrant les bienfaits des aires protégées et de conservation pour la santé. Ces travaux couvrent des paysages variés — des parcs des Rocheuses en Alberta aux forêts et systèmes d'eaux douces de l'Ontario et du Québec, en passant par les milieux côtiers du Nouveau-Brunswick — reflétant la richesse écologique et l'étendue géographique du patrimoine naturel du Canada (Figure 20).¹⁷

¹⁷ Pour un exemple axé sur les perspectives autochtones, veuillez consulter l'étude de cas sur la forêt pluviale du Grand Ours (Great Bear Rainforest), section Renouveau culturel et bien-être communautaire.



Figure 20. Emplacement des études sur la santé et le bien-être citées à titre d'exemples dans le présent rapport. Source des données : cartographie de SNAP Canada. *Le territoire de Kananaskis comprend trois sites d'étude situés dans des aires de loisirs provinciales (ALP) de l'Alberta, soit les chutes Elbow (ALP), le ruisseau McLean (ALP) et la rivière Elbow (ALP).

Une enquête nationale récente menée auprès de 1 382 résidentes et résidents du Canada a examiné les attitudes du public et les habitudes de fréquentation liées à l'utilisation des aires protégées et de conservation à des fins de promotion de la santé. Réalisée dans le cadre d'une initiative pancanadienne dirigée par des chercheuses et chercheurs de la Western University et de la Wilfrid Laurier University en Ontario (désignée dans le présent rapport comme l'enquête ParkSeek), cette étude fournit de nouveaux éclairages sur la manière dont les Canadiennes et Canadiens interagissent avec des milieux riches en nature et en culture.

Le présent chapitre expose les principaux résultats de l'enquête ParkSeek, ainsi que des exemples de recherches menées in situ sur les bienfaits des aires protégées et de conservation pour la santé. Il met en évidence la façon dont ces milieux soutiennent la santé et le bien-être, ainsi que les initiatives qui visent à maximiser leur potentiel en matière de promotion de la santé.

5.1. Motivations des visiteurs et bienfaits perçus pour le bien-être

Les personnes fréquentent les aires protégées et de conservation pour répondre à des motivations précises et en retirer des bénéfices personnels (Needham et al., 2016). Ces motivations offrent des indications précieuses sur les besoins et les comportements des visiteurs. Les motivations liées à la santé se sont révélées particulièrement importantes, comme l'illustre l'enquête ParkSeek :

- **La santé physique et mentale constituait l'un des principaux facteurs motivant la visite des aires protégées et de conservation** (score moyen de 3,95¹⁸), les personnes interrogées exprimant un fort désir de se *sentir en meilleure santé* (93 %), de se *détendre physiquement* (90 %), de *reposer leur esprit* (92 %) et de *demeurer en forme et en santé* (90 %).
- **La majorité des répondantes et répondants ont convenu que les visites ont des effets positifs sur différents aspects de la santé et du bien-être**, plus de 84 % indiquant que les aires protégées et de conservation peuvent améliorer de façon modérée à très importante leur bien-être mental, physique, spirituel et social, ainsi que leur sentiment général de régénération (Figure 21).

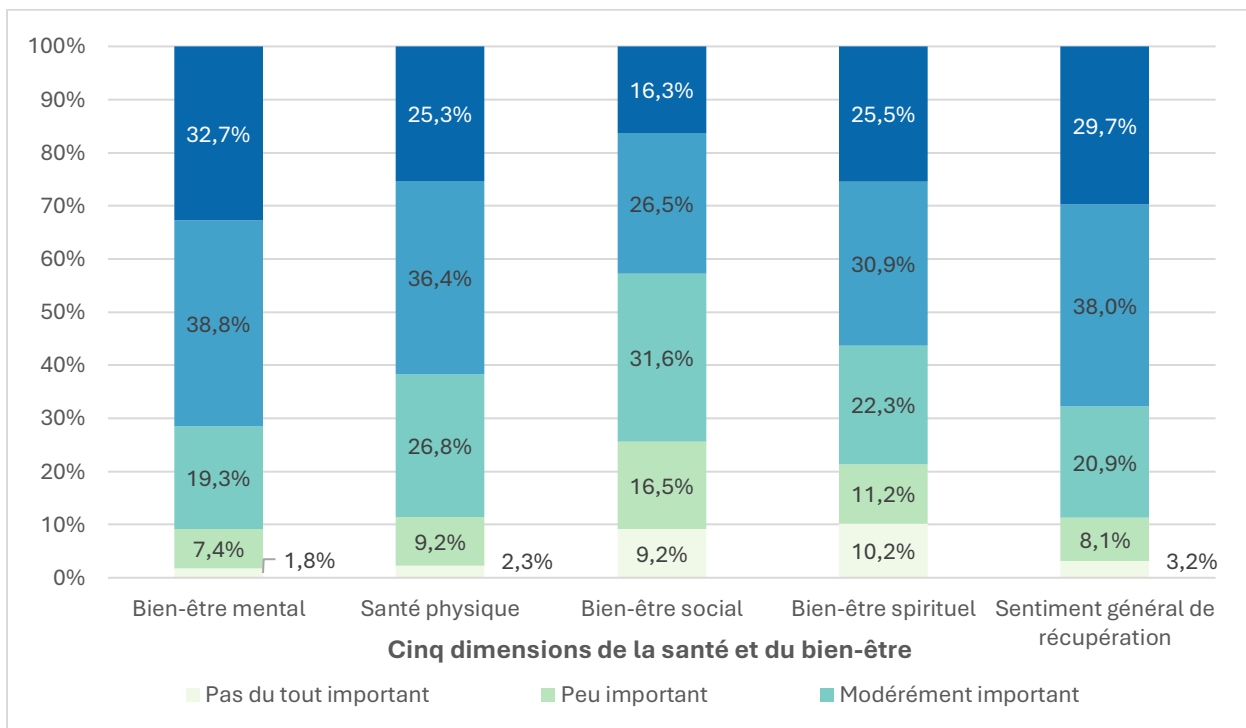


Figure 21. Bienfaits perçus pour la santé et le bien-être associés à la visite d'aires protégées. Source des données : enquête ParkSeek.

¹⁸ Toutes les moyennes sont calculées à partir d'une échelle en cinq points, où 1 correspond à « pas du tout important » et 5 à « extrêmement important ».

Ces résultats concordent avec des études antérieures menées in situ dans des parcs (Chandler, 2024; Lemieux et al., 2012, 2015). Par exemple, les visiteurs du parc provincial Pinery en Ontario et du parc de la Gatineau au Québec ont identifié les bienfaits pour la santé — en particulier les améliorations du bien-être physique (93 %) et psychologique/émotionnel (95 %) — comme des motivations personnelles clés à la visite (Lemieux et al., 2012).

ÉCLAIRAGE DE PARCS CANADA : BIENFAITS PERÇUS DES AIRES PROTÉGÉES POUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE

De juin 2023 à mars 2025, Parcs Canada a sondé 16 467 personnes afin de mieux comprendre comment les aires protégées contribuent à la santé, au bien-être et à la qualité de vie globale des Canadiennes et Canadiens (Parcs Canada, 2024d). Les résultats indiquent que :

- 87,5 % estiment que le temps passé dans les aires protégées contribue à améliorer le bien-être mental.
- 83,3 % conviennent que le temps passé dans les aires protégées améliore leur santé physique ou leur condition physique.
- 89 % croient que le temps passé dans les aires protégées les fait se sentir mieux globalement.
- 95 % considèrent que les aires protégées sont importantes pour leur qualité de vie globale.

Ces résultats mettent en évidence la forte conviction du public selon laquelle les aires protégées et de conservation jouent un rôle essentiel dans le soutien à une population en meilleure santé et à une satisfaction globale accrue à l'égard de la vie au Canada.

5.2. Influence du genre et du statut parental sur l'expérience des visiteurs

Une tendance émergente observée dans l'enquête ParkSeek montre le rôle important du genre et du contexte familial dans la façon dont les visiteurs vivent leur expérience, en particulier en matière de promotion de la santé :

- **Les femmes ont systématiquement indiqué que la santé physique et mentale constituait une raison plus importante** de visiter les aires protégées que les hommes (4,04 contre 3,81).
- **Les femmes ont également déclaré des bienfaits perçus plus élevés de leurs visites** pour l'ensemble des cinq dimensions du bien-être (mental, physique, spirituel, social et sentiment global de régénération).
- **Les répondantes et répondants ayant des enfants de moins de 18 ans ont rapporté des bienfaits perçus plus élevés pour le bien-être mental** (4,06 contre 3,90) et pour le sentiment global de régénération (3,97 contre 3,79) comparativement à ceux n'ayant pas d'enfants.

Les motivations plus fortes et les effets rapportés plus positifs chez les femmes dans l'enquête ParkSeek concordent avec les résultats d'études canadiennes antérieures (Lemieux et al., 2015; Reining et al., 2021) ainsi qu'avec la recherche internationale (2017; Romagosa, 2018). Afin de maximiser les bienfaits pour la santé de ces milieux, il apparaît nécessaire d'adopter des stratégies de mobilisation tenant compte du genre, qui s'appuient sur les valeurs environnementales et de santé souvent fortement présentes chez les femmes, particulièrement celles ayant des responsabilités de soins.

PARCS PROVINCIAUX DE L'ALBERTA ET AIRES RECREATIVES DU TERRITOIRE DE KANANASKIS

Une enquête menée auprès de 1 515 visiteurs des parcs provinciaux de l'Alberta et du territoire de Kananaskis sur deux étés consécutifs a révélé que les femmes percevaient des bienfaits plus importants des visites de parcs, notamment sur les plans spirituel, social, psychologique/émotionnel et financier (Lemieux et al., 2015). Les femmes étaient également plus fortement motivées à visiter les aires protégées en raison de ces bienfaits anticipés.

De plus, les femmes accordaient une valeur plus élevée aux bienfaits des visites de parcs pour plusieurs aspects du développement de l'enfant (anxiété, comportements personnels et sociaux, connaissances sociales et compétences) comparativement aux hommes.

Ces résultats suggèrent que les femmes sont particulièrement attirées par les aires protégées et de conservation pour des raisons de rétablissement et de réduction du stress, et qu'elles perçoivent ces milieux comme précieux pour leur famille. Malgré la diversité des six parcs et aires récréatives étudiés, les visiteurs ont exprimé de façon constante et marquée que les visites de parcs sont importantes pour le développement des enfants, indépendamment de l'aire protégée visitée.

5.3. Attachement au lieu et contribution à l'identité personnelle

Les aires protégées et de conservation font partie intégrante d'un système qui nous soutient et qui contribue à notre identité nationale. Bien au-delà de leur attrait touristique, la fréquentation de ces milieux peut soutenir plusieurs dimensions de la santé et du bien-être, en particulier lorsque les visites sont fréquentes. L'enquête ParkSeek montre notamment :

- **Une relation modérée mais significative¹⁹ entre la fréquence des visites et l'ensemble des cinq dimensions du bien-être** (mental, physique, spirituel, social et sentiment global de régénération), indiquant que des visites plus fréquentes sont associées à des bienfaits perçus plus importants pour la santé.

De façon similaire, des recherches ont montré que les visiteurs d'un parc provincial de l'Ontario qui passaient plus de temps dans des aires protégées rapportaient des bienfaits restaurateurs plus élevés que ceux effectuant des visites de courte durée (Reining et al.,

¹⁹ Lorsque $p < 0,01$, ce qui indique une preuve modérée qu'il est peu probable qu'il n'existe aucune relation entre la fréquence des visites et le bien-être.

2021). De même, il a été démontré que les personnes ayant un fort attachement aux parcs se sentaient plus motivées à les visiter et en tiraient des bienfaits accrus (Lemieux et al., 2015). Cela s'explique probablement par un sentiment de compatibilité qui renforce la qualité restauratrice de l'expérience (voir l'exemple du Nouveau-Brunswick ci-dessous). Ces études confirment ce que de nombreuses Canadiennes et de nombreux Canadiens savent intuitivement : la nature est profondément liée à notre identité collective et joue un rôle essentiel dans le maintien de la santé individuelle et sociétale.

PARC NATIONAL FUNDY, NOUVEAU-BRUNSWICK

Une étude menée au parc national Fundy a révélé que les visiteurs tiraient des bienfaits significatifs pour la santé et le bien-être des écosystèmes côtiers et des milieux aquatiques (Chandler, 2024). Bien que les visiteurs aient déjà déclaré, en moyenne, une santé physique et mentale « bonne » ou « très bonne » :

- 66 % ont signalé des améliorations de leur bien-être physique et mental;
- 65 % ont rapporté des bienfaits sociaux;
- 72 % ont noté un renforcement des liens familiaux ou amicaux attribuable à leur visite à Fundy.

Un élément clé de cette recherche est l'attachement au lieu, qui renvoie aux liens émotionnels, sociaux et fonctionnels que les personnes développent avec des lieux précis (Kil et al., 2021). Plus précisément :

- 84 % des répondantes et répondants ont convenu que « *le temps passé dans ce lieu me permet de créer des liens avec ma famille et mes amis* », ce qui témoigne du fort sentiment de connexion sociale offert par le parc national Fundy.
- De plus, 70 % des visiteurs ont approuvé les énoncés « *je m'identifie fortement à ce lieu* » et « *ce lieu compte beaucoup pour moi* », indiquant une concordance marquée entre le parc, leur identité personnelle et leur relation émotionnelle avec l'environnement naturel.

5.4. La qualité perçue des écosystèmes influence les bienfaits pour le bien-être

Lorsqu'on examine le rôle des aires protégées et de conservation dans le développement d'un sentiment d'identité et de connexion, il est tout aussi important de reconnaître les fondements écologiques qui permettent à ces valeurs de s'épanouir. La qualité des écosystèmes (intégrité écologique) est au cœur des bienfaits pour la santé et le bien-être associés à ces milieux.²⁰ Une gestion environnementale efficace représente donc une occasion clé de réaliser pleinement les bienfaits des aires protégées et de conservation pour la santé humaine, tout en respectant le mandat fondamental de nombreux organismes

²⁰ Selon Parcs Canada (2021), un écosystème possède une intégrité écologique lorsqu'« il comprend les composantes vivantes et non vivantes attendues pour sa région naturelle et que ses processus (p. ex. les incendies, les inondations, la prédation, etc.) se produisent à la fréquence et avec l'intensité attendues pour cette région naturelle ».

responsables de ces territoires. Lorsque les écosystèmes sont bien gérés et perçus comme étant en santé, les visiteurs sont plus susceptibles d’en retirer des bienfaits accrus pour leur bien-être mental et physique (Reining et al., 2021).

Un engagement ferme envers la préservation ou la restauration de l’intégrité écologique est essentiel au maintien des services écosystémiques qui soutiennent la santé et le bien-être humains (Reining et al., 2021), un thème approfondi dans l’exemple ontarien ci-dessous. Des recherches plus larges sur l’expérience des visiteurs en Ontario et au Québec confirment ce lien : 96 % des personnes sondées ont convenu que le contact avec la nature améliore la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens, tandis que 94 % estimaient que le fait d’avoir la nature à proximité — ou simplement de savoir qu’elle existe — est important, qu’ils en soient des usagers réguliers ou non (Lemieux et al., 2012).

PARC PROVINCIAL PINERY, ONTARIO

Situé dans une région fortement développée du sud-ouest de l’Ontario, le parc provincial Pinery joue un rôle crucial dans la protection d’une proportion relativement élevée d’espèces en péril, tant à l’échelle provinciale que nationale. Dans une étude menée auprès de 467 visiteurs, Reining et al. (2021) ont observé des effets restaurateurs élevés dans près de 15 types d’écosystèmes, dont la savane, les boisés, les dunes de sable et les milieux aquatiques. Les visiteurs qui appréciaient davantage l’environnement dans lequel ils se trouvaient et qui accordaient une grande valeur au temps passé en nature ont rapporté des bienfaits restaurateurs plus importants. Cela suggère un lien entre les bienfaits perçus, les préférences environnementales et l’importance accordée aux expériences en milieu naturel.

Plus important encore, cette étude est la première à avoir examiné l’intégrité écologique perçue comme facteur contribuant aux bienfaits restaurateurs. La qualité perçue des écosystèmes — incluant la richesse des espèces, le caractère naturel et l’intégrité écologique — s’est révélée avoir l’influence la plus marquée sur le sentiment de régénération des visiteurs.

Ces résultats soulignent l’importance de maintenir une qualité environnementale élevée et suggèrent que la gestion des parcs devrait adopter une approche holistique, qui priorise l’intégrité écologique tout en tenant compte de la diversité des usages récréatifs.

5.5. Équité sociale et accès

Bien que les résultats présentés ci-dessus démontrent que les aires protégées et de conservation procurent des bienfaits considérables à la population, l’application d’une lentille d’équité sociale révèle que tous les Canadiens et Canadiennes n’en bénéficient pas de manière équitable. Par exemple, l’enquête ParkSeek a montré que le statut d’emploi influence les motivations de visite et les bienfaits pour la santé qui y sont associés. Comparativement aux personnes ne faisant pas partie de la population active (p. ex. retraitées) :

- **Les personnes en emploi et sans emploi ont rapporté des bienfaits** perçus plus élevés, en particulier pour le *bien-être mental*, la *santé physique*, le *bien-être spirituel* et le *sentiment global de régénération*;
- **Les personnes sans emploi étaient plus susceptibles d'indiquer que la santé physique et mentale constituait une motivation importante** pour visiter les aires protégées et de conservation.

Le niveau de revenu et l'accès à un véhicule personnel ont également influencé les motivations des répondantes et répondants :

- **Les personnes dont le revenu annuel du ménage est inférieur à 40 000 \$ ont systématiquement jugé les motivations liées à la santé physique et mentale comme moins importantes** que celles du groupe de revenu immédiatement supérieur.
- **Les personnes ayant accès à un véhicule ont perçu des bienfaits plus importants et ont exprimé des motivations plus fortes liées à la santé physique et mentale** — notamment le désir de « *se sentir en meilleure santé* » — comparativement aux personnes n'ayant pas accès à un véhicule.

Ces constats mettent en lumière des inégalités plus profondes en matière de santé et d'accès, où des facteurs structurels tels que le revenu, l'emploi et le transport influencent la capacité des personnes à interagir de façon significative avec la nature et à en retirer ses bienfaits pour la santé.

5.6. Possibilités et constats clés en matière de santé et de bien-être

Les résultats de l'enquête ParkSeek et des recherches menées dans les parcs confirment ce que plusieurs reconnaissent depuis longtemps : les aires protégées et de conservation jouent un rôle essentiel dans le soutien à la santé publique. Elles favorisent l'activité physique, réduisent le stress, soutiennent la restauration mentale, renforcent les liens sociaux et contribuent au sentiment d'appartenance communautaire. Ces bienfaits sont d'autant plus importants dans un contexte marqué par l'augmentation des troubles de santé mentale et des maladies chroniques. À ce titre, les aires protégées offrent une stratégie rentable et évolutive pour faire progresser divers objectifs de santé publique au Canada.

Les répondantes et répondants à l'enquête pancanadienne ParkSeek ont identifié l'amélioration de la santé physique et mentale comme une motivation clé pour passer du temps dans les aires protégées et de conservation. La majorité a convenu que ces visites peuvent avoir des effets positifs sur divers aspects de la santé et du bien-être, les femmes et les personnes ayant des enfants rapportant des bienfaits perçus encore plus importants que les hommes ou les personnes sans responsabilités de soins. Des visites plus fréquentes étaient également associées à des bienfaits perçus accrus pour la santé.

Bien que la recherche canadienne sur les bienfaits des aires protégées et de conservation pour la santé et le bien-être soit encore en développement, des années de résultats cohérents et crédibles ont permis de constituer une base de connaissances solide et en

expansion. Ces travaux soulignent l'importance de comprendre comment différents contextes sociaux — tels que les rôles liés au genre et les responsabilités parentales — influencent les expériences et les retombées.²¹ Des recherches continues et inclusives sont nécessaires pour approfondir ces connaissances et orienter l'élaboration de politiques et de programmes plus équitables.

Les résultats indiquent également que l'accès à la nature et aux bienfaits qui y sont associés n'est pas équitablement réparti. Bien que les aires protégées et de conservation soient à la fois des actifs écologiques et des ressources essentielles de santé publique soutenant le bien-être mental et physique des Canadiennes et Canadiens (SNAP, 2020), des décennies de données montrent que leur utilisation et leur accès ont favorisé de manière disproportionnée des populations plus aisées, blanches et valides (Frumkin et al., 2017; Lemieux et al., 2022). Des facteurs tels que le transport et la proximité d'espaces naturels de grande qualité continuent de déterminer qui peut accéder à ces milieux et en tirer profit. Étant donné que les milieux naturels peuvent constituer un complément peu coûteux et facile d'accès aux soins de santé formels (Astell-Burt et al., 2023), l'élargissement de l'accès et de l'inclusivité représente à la fois une nécessité en santé publique et une priorité en conservation.

Cela offre une occasion pour les décideuses et décideurs de tous les ordres de gouvernement et de l'ensemble des ministères de collaborer afin de tirer pleinement parti des retombées multiples des aires protégées et de conservation. Reconnaître le rôle croissant de la nature dans la promotion de la santé et du bien-être exige des transformations coordonnées entre les secteurs des soins de santé, de la promotion de la santé et de la conservation de la biodiversité (King et al., 2023). Investir dans un accès équitable aux aires protégées, ainsi que dans la protection et l'expansion de ces espaces, est essentiel pour relever les défis interconnectés liés à la santé des populations, aux inégalités sociales et à la durabilité écologique.

²¹ Le présent rapport n'a pas pour objectif de traiter des savoirs autochtones relatifs aux valeurs associées à la santé et au bien-être dans les aires protégées et conservées, au fait de passer du temps dans la nature ou à l'exercice de responsabilités de gérance. Ces perspectives ne sont pas exclues dans le but de valoriser les résultats académiques ni de suggérer que la recherche empirique serait supérieure aux modes de connaissance autochtones. Il s'agit plutôt de reconnaître que, en tant qu'auteurs issus du contexte colonial de peuplement, la recherche universitaire constitue le seul champ de savoir que nous sommes en mesure de présenter de manière légitime.

6. Études de cas

Les aires protégées ont des retombées profondes sur les collectivités locales qui les entourent. Ces effets sont examinés à travers les trois études de cas suivantes : la forêt pluviale du Grand Ours (Colombie-Britannique), le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Québec) et Gros-Morne (Terre-Neuve-et-Labrador).

6.1. Forêt pluviale du Grand Ouest : protection menée par les Autochtones et innovation en financement de la conservation

AUTEURE DE LA SECTION: Qingyang Li

En bref

S'étendant le long de la côte accidentée de la Colombie-Britannique, la forêt pluviale du Grand Ours (FPGO) est l'une des plus vastes forêts pluviales tempérées côtières encore intactes au monde (Figure 22) couvrant 64 000 km². Abritant des forêts anciennes et une faune endémique, dont l'ours esprit blanc (ours Kermode), cette forêt comprend des habitats hautement productifs pour la faune et la végétation.

Autrefois au cœur de conflits liés à l'exploitation forestière industrielle à grande échelle, la FPGO est devenue un exemple emblématique de développement durable et de conservation menée par les peuples autochtones, axée sur le bien-être. Ce modèle a transformé un paysage dominé par l'extraction en une référence internationale de prospérité socio-écologique. Cette évolution reflète une vision autochtone holistique du bien-être social, centrée sur la relation au territoire, le renouveau culturel, la sécurité alimentaire et la gouvernance communautaire. Au cœur de cette transformation se trouvent 26 Premières Nations, dont les principes ancestraux de gestion du territoire orientent les décisions d'aménagement par l'entremise de structures formelles de cogouvernance avec le gouvernement provincial (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024d).

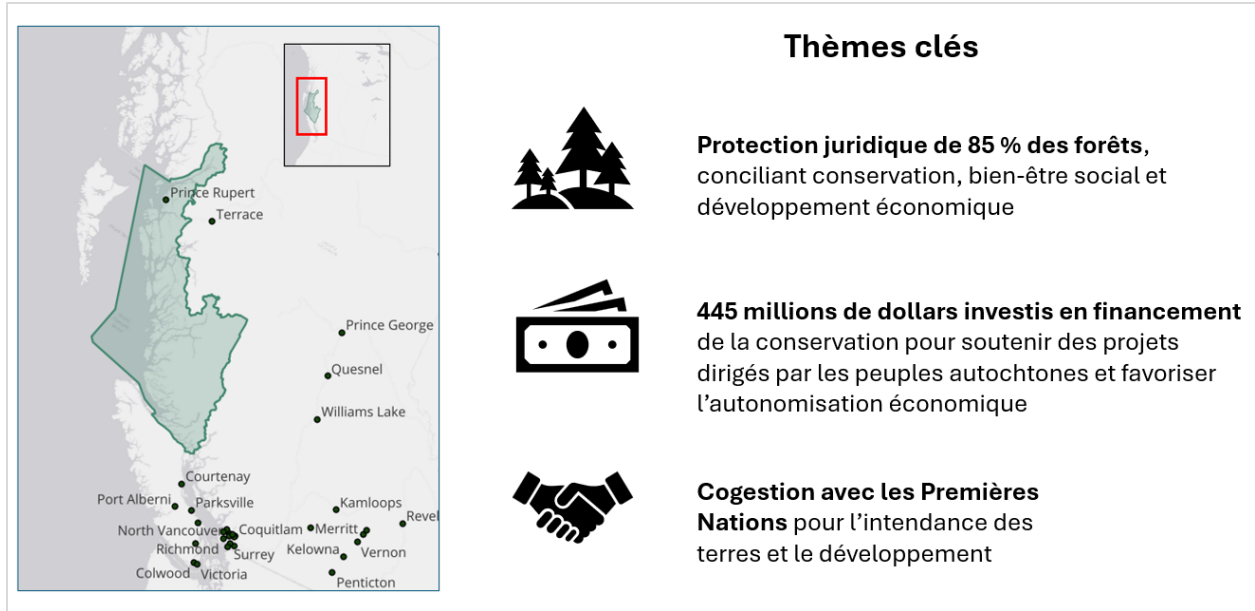


Figure 22. Étendue géographique de la forêt pluviale du Grand Ours. Source des données : Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024d; Coast Funds 2025a.

Du conflit à la transformation

Dans les années 1990, l'économie locale reposait sur des camps forestiers isolés, des flottes de pêche en déclin et des auberges touristiques dispersées. Cette situation s'est traduite par un taux de chômage local atteignant 80 %, des moyens de subsistance précaires et un accès limité aux ressources au sein des communautés autochtones (Smith & Sterritt, n.d.). Ces enjeux, conjugués à des préoccupations écologiques croissantes, ont déclenché la « guerre dans les bois » à Clayoquot Sound (Smith & Sterritt, n.d.). Une série de grèves, de manifestations et de barrages routiers — qui ont attiré l'attention internationale par des arrestations massives et des boycotts des produits forestiers de la Colombie-Britannique — a contribué à une prise de conscience accrue des droits autochtones, de l'aménagement durable du territoire et de la nécessité d'un changement systémique (Smith & Sterritt, n.d.).²² Ces événements ont jeté les bases de nouveaux modèles de gestion menée par les Autochtones, notamment l'établissement de permis forestiers des Premières Nations (First Nations Tree Farm Licences) (Borno, 2019; Griess et al., 2019).

L'élan créé par ces mobilisations a mené à un moment charnière en 2000, lorsque des organisations environnementales, des leaders autochtones, des représentantes et représentants de l'industrie et le gouvernement provincial ont mis l'accent sur l'établissement de relations et élaboré une approche stratégique d'aménagement du territoire (Smith et Sterritt, s.d.). Après des années de négociations portant sur les lignes directrices de gestion écosystémique, les cadres de consultation et les mécanismes de

²² Le boycottage a exercé une pression économique directe sur les entreprises forestières. Il existait une certaine compréhension du fait que, si un mouvement de masse était nécessaire pour protéger les forêts côtières, un incitatif économique — ou, en l'occurrence, un désincitatif — l'était tout autant.

financement de la conservation, l'Accord historique de 2006 sur la forêt pluviale du Grand Ours a été conclu.²³

La conservation comme catalyseur économique

La FPGO a été la première initiative canadienne de type Project Finance for Permanence (PFP) (financement de projets pour la permanence) (ECCC, 2023c; Government of British Columbia, 2024e). En regroupant des capitaux provenant de gouvernements et d'acteurs privés dans un fonds de dotation à long terme, les PFP fournissent un capital catalyseur qui assure un financement durable pour des efforts de conservation à grande échelle et à long terme, la gestion du territoire et la diversification économique, comme dans la FPGO.

Voir des gens venir du monde entier pour découvrir notre culture, être présents, et surtout constater qu'ils nous écoutent réellement et nous portent attention, procure un profond sentiment de fierté. Je crois que c'est quelque chose qui a réellement bénéficié à notre communauté à long terme.
– Membre féminine du personnel de gérance autochtone, Colombie-Britannique (Popa, 2020).

Depuis 2008, un investissement initial d'environ 120 M\$ a servi d'incitatif pour attirer 316 M\$ en nouveaux investissements, contribuant à diversifier l'économie régionale au-delà de l'extraction des ressources (Coast Funds, 2025b). Chaque dollar investi a généré 2,63 \$ en investissements supplémentaires. Ces investissements ont soutenu le développement d'une économie fondée sur la conservation dirigée par les Premières Nations, incluant l'écotourisme, les produits forestiers non ligneux, l'aquaculture de mollusques et crustacés, la foresterie à petite échelle et les énergies renouvelables (Coast Funds, 2025a). La diversification des économies détenues par les Premières Nations a également réduit le recours aux subventions sociales et renforcé la capacité économique à long terme des Nations en créant des emplois stables et en augmentant les revenus municipaux grâce au tourisme et aux pêches durables.

²³ Pour plus d'information sur le processus ayant mené à l'établissement de l'Accord sur la Great Bear Rainforest, voir Great Bear Rainforest agreement highlights (Gouvernement de Colombie-Britannique, 2024e).

Renouveau culturel et bien-être communautaire

Le programme des gardiens autochtones²⁴ de la FPGO emploie des membres des communautés pour surveiller les écosystèmes, faire respecter les règles de gestion et transmettre les savoirs culturels, générant à la fois des bénéfices écologiques et sociaux. Ces fonctions renforcent l'identité culturelle, favorisent l'engagement des jeunes et soutiennent la santé mentale. Ces retombées sociales et culturelles reflètent des définitions autochtones élargies du bien-être, qui mettent l'accent sur les savoirs intergénérationnels, l'identité liée au territoire et la gouvernance collective, indiquant des rendements importants découlant du leadership et de l'autonomisation autochtones (Heid et al., 2022; Okpalauwaekwe et al., 2022). Okpalauwaekwe et al., 2022). Par ces pratiques, les communautés des Premières Nations œuvrent à guérir le territoire, et ce faisant, elles contribuent également à leur propre guérison (Popa, 2020).

Guérir la terre, ce n'est pas seulement réparer un écosystème. Nous avons un dicton ici : ce que vous faites à la terre, vous le faites à vous-même. En guérissant la terre, on guérit aussi la communauté et la culture. Tout est interconnecté.
– Directeur de la gérance, non autochtone, Colombie-Britannique (Popa, 2020).

Les projets d'énergie renouvelable, tels que les microréseaux, ont aussi réduit la dépendance au diesel dans des communautés relativement éloignées (Fraser Basin Council, n.d.; Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024c). Plusieurs de ces communautés ne sont pas raccordées au réseau principal de BC Hydro et dépendaient historiquement de génératrices au diesel, ce qui entraînait de la pollution atmosphérique et des risques de déversements de carburant sur les terres et dans les eaux, avec des effets négatifs sur la santé (Pollon, 2016). La transition vers des sources d'énergie propre réduit ces risques tout en améliorant la qualité de vie et en diminuant les coûts énergétiques des ménages.

En 2024 seulement, environ 10 M\$ ont été versés par l'entremise du Programme de réduction de l'utilisation du diesel par l'énergie communautaire, soutenant 17 initiatives d'énergie durable (Coast Funds, 2025a). De ce montant, 5,5 M\$ ont été consacrés à 9 projets situés spécifiquement dans la FPGO et à Haida Gwaii (Coast Funds, 2025a).

L'installation hydroélectrique de Gitga'at devrait alimenter 95 % des foyers de Hartley Bay, contribuant à réduire les maladies respiratoires et auditives, et à améliorer la sécurité de l'eau et des aliments (Agarwal, 2024; Energy BC, 2017; Gitga'at Power, 2023)

²⁴ Les Gardiens autochtones sont des programmes financés par le gouvernement fédéral à l'échelle du Canada qui offrent aux peuples autochtones une plus grande capacité d'assumer des responsabilités de gouvernance et d'intendance à l'égard de leurs terres, eaux et glaces traditionnelles.

La richesse cachée de la nature : carbone et biodiversité

Compte tenu de sa capacité importante de stockage du carbone, la FPGO est devenue l'une des premières régions à monétiser le carbone forestier dans le cadre du protocole provincial de la Colombie-Britannique (voir la section 4.3 pour plus de détails sur la monétisation du carbone) (Carbonzero, n.d.; Coast Funds, 2024; Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024b). Trois projets de crédits compensatoires de carbone forestier ont été lancés depuis 2009, générant des revenus pour la gestion du territoire, créant des possibilités d'emploi et d'énergie, et revitalisant l'économie régionale (Mehta, 2024; Oxley et Warren, 2022). Des organisations autochtones régionales, dont le Conseil Nanwakolas et Coastal First Nations, jouent un rôle central dans l'élaboration et la gestion de ces projets, veillant à ce qu'ils soient alignés sur les valeurs communautaires et les objectifs de conservation.

Les succès de ces projets de carbone forestier ont catalysé des initiatives de financement de la conservation marine (Figure 23), notamment la protection de la mer du Grand Ours dans le cadre de son initiative PFP associée (Pêches et Océans Canada, 2024). Depuis juin 2024, ce projet a attiré 335 M\$ d'investissements pour soutenir le réseau d'aires marines protégées et des projets émergents de carbone bleu couvrant 30 000 km² de territoire océanique (Coastal First Nations, 2025).



Figure 23. Sommaire des projets de carbone dans la forêt pluviale du Grand Ours. Source des données : Oxley et Warren, 2022 ; Coast Funds, 2025b ; Delta Management Group, 2025 ; BC Carbon Registry, n.d. ; Great Bear Carbon, n.d..

Les efforts de gestion ont permis de mener à terme 444 programmes de recherche ou de restauration d'habitats, bénéficiant à 77 espèces (Coast Funds, 2025a). Ces initiatives soutiennent les aires protégées et de conservation autochtones (APCA / IPCAs), contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux en matière de biodiversité tout en respectant les obligations des Premières Nations découlant de leurs propres lois et systèmes de gouvernance. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la *Declaration Act de la Colombie-Britannique*, qui exige que les lois provinciales respectent les droits des peuples autochtones et favorisent la prise de décisions partagée (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025). Ils appuient également la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* du Canada (UNDRIP / projet de loi C-15), laquelle engage le gouvernement fédéral à harmoniser les lois canadiennes avec la DNUDPA et à élaborer conjointement un plan d'action avec des partenaires autochtones.

La FPGO chevauche quatre zones clés pour la biodiversité (Key Biodiversity Areas – KBA) et offre un refuge à des espèces emblématiques telles que l’ours esprit, les montaisons de saumon et les cèdres anciens (Figure 24). Depuis 2008, 2,8 M\$ ont été investis spécifiquement dans des initiatives de conservation et de gestion du territoire assorties de création d’emplois et de soutien à l’emploi, dans le cadre des 445 M\$ d’investissements totaux mobilisés par Coast Funds (Coast Funds, 2025a).

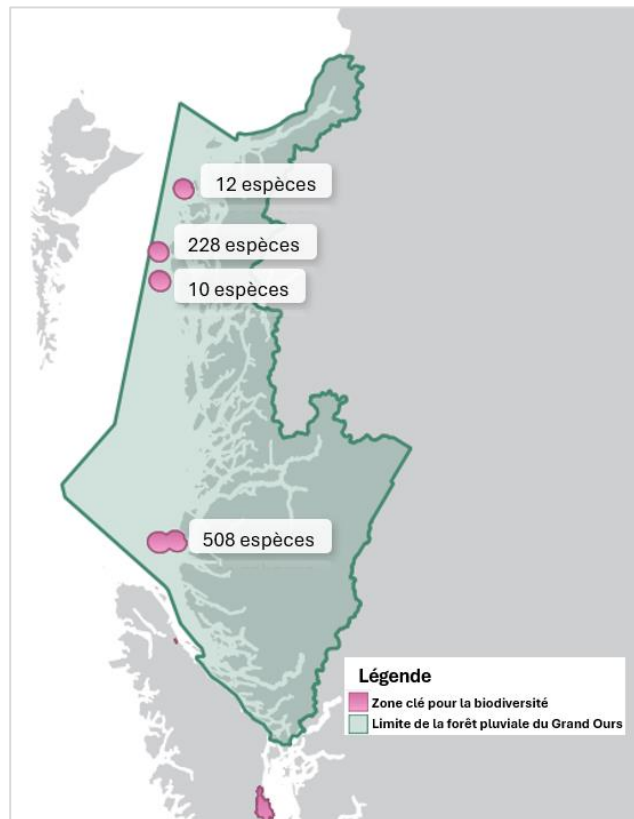


Figure 24. Zones clés pour la biodiversité (KBA) à l’intérieur de la forêt pluviale du Grand Ours. Source des données : Arril, 2021; KBA Canada, 2025.

Leçons tirées : investir dans la conservation dirigée par les peuples autochtones génère une prospérité étendue

La forêt pluviale du Grand Ours démontre que, à long terme, les économies fondées sur la conservation affichent de très bons résultats en matière d’emploi durable, de bien-être social et de résilience des écosystèmes. Ce cas illustre comment la réconciliation, appuyée par la cogouvernance et l’accès aux ressources, peut mener à des avenir équitables et prospères. En respectant la souveraineté autochtone, la FPGO a transformé un contexte de conflit en une prospérité multidimensionnelle :

- **Stabilité économique** : les revenus proviennent d’emplois permanents et d’entreprises diversifiées dirigées par les Premières Nations, plutôt que de cycles de richesse à court terme associés à l’extraction des ressources;
- **Réussite sociale** : les programmes de gardiens autochtones revitalisent l’identité culturelle, réduisent les enjeux de santé mentale, améliorent le bien-être social et renforcent l’autonomie des communautés autochtones.
- **Retombées environnementales** : la conservation du carbone et de la biodiversité, ainsi que les économies fondées sur la nature, génèrent des revenus durables à long terme.

Alors que le Canada progresse vers l’atteinte de ses objectifs climatiques et de biodiversité pour 2030, la FPGO offre un modèle reproductible : investir dans la conservation dirigée par les peuples autochtones et dans le renforcement des capacités économiques mène à la prospérité.

6.2. Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : l'importance de la collaboration pour la durabilité écologique et la réussite économique

AUTEURE ET AUTEUR DE LA SECTION: Alexandra Friedman, Jason Wong

En bref

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent couvre plus de 1 200 km² d'écosystèmes marins à la confluence de la rivière Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent (Figure 25). Créé en 1998, ce parc marin émane d'une volonté des communautés locales et acteurs du milieu de la recherche environnementale de protéger le béluga du Saint-Laurent, une espèce en péril. Le parc marin englobe présentement une partie de l'habitat essentiel de ces bélugas. L'objectif du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est de préserver ces écosystèmes afin que les générations actuelles et futures puissent bénéficier de ce territoire conservé et l'utiliser à des fins d'éducation, de loisirs et de recherche (Boquet & Rioux, 2018). Les 12 communautés bordant le parc marin comptaient une population estimée à 19 000 personnes en 2024 (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2025).

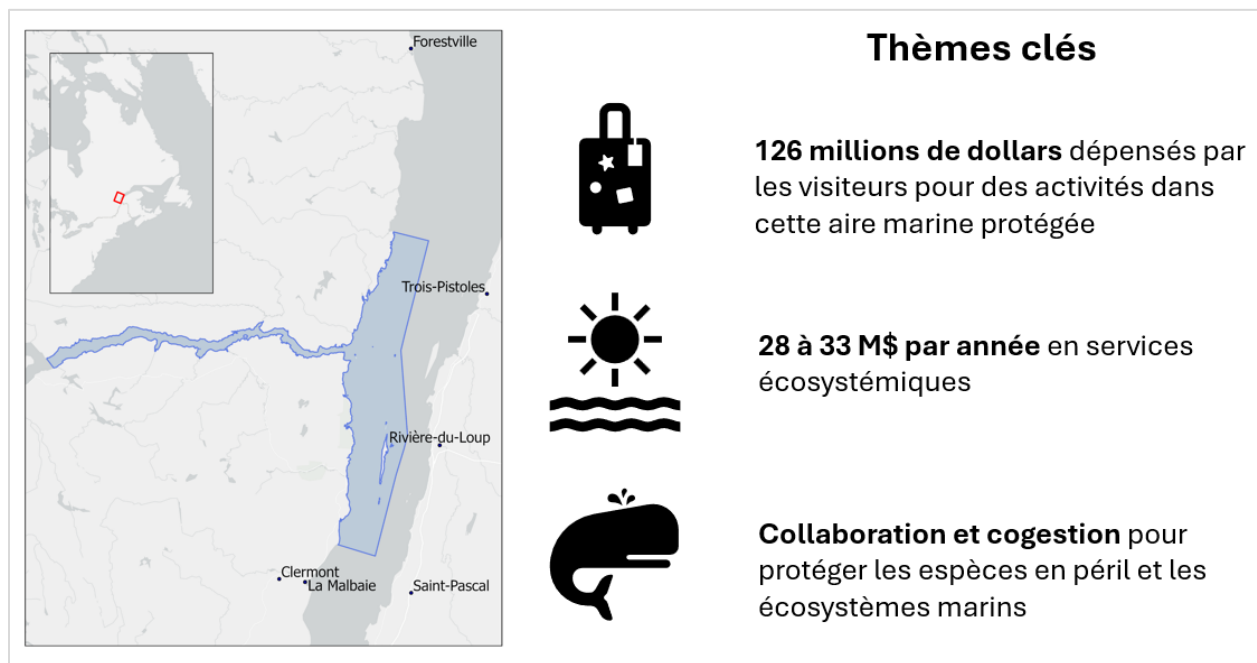


Figure 25. Étendue géographique du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Source des données: Parcs Canada, 2025; Boquet et Rioux, 2018.

La cogestion et la gouvernance participative contribuent à soutenir la pérennité du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le parc marin est cogéré avec succès par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, qui reçoivent des recommandations d'un comité de coordination. Ce comité constitue une instance de gouvernance participative réunissant des représentantes et représentants de la Première Nation innue Essipit, de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, des municipalités riveraines du parc et de la communauté scientifique.

Cette collaboration a donné naissance à un parc marin écologiquement et économiquement prospère, devenu un pôle régional qui attire plus d'un million de visiteurs chaque année, tant du Canada que de l'étranger (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2025; Parks Canada, 2023b).

Lier la conservation aux retombées économiques

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est l'une des plus grandes aires marines protégées (AMP) du Québec et offre un habitat à une grande diversité d'espèces marines, notamment le béluga du Saint-Laurent (espèce en voie de disparition), la baleine bleue (espèce en voie de disparition), le garrot d'Islande et le marsouin commun (Parcs Canada, 2023c).

L'écotourisme a connu une croissance importante dans la région et a bénéficié de la protection des écosystèmes marins (Parcs Canada, 2010). En 2023-2024, les 1,1 million de visiteurs du parc marin ont dépensé une somme estimée à 126 millions de dollars (Parcs Canada, 2024a, 2025). Les nombreuses possibilités d'observation de la faune, notamment des oiseaux marins, des phoques et des baleines, soutiennent 32 entreprises offrant des activités nautiques telles que le kayak et l'observation des baleines (Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, 2025). De nombreuses études à l'échelle mondiale démontrent que les activités d'écotourisme génèrent des retombées économiques substantielles et soutiennent également d'autres secteurs locaux, notamment l'hébergement, la restauration et les attractions touristiques (Cossengue et al., 2025; Koetje, 2020; Kirkby et al., 2010). Ces dépenses liées à l'écotourisme appuient l'emploi connexe et ont contribué à renforcer l'économie locale, soutenant environ 4 000 emplois en 2005 (Parcs Canada, 2010).

Services écosystémiques et retombées sociales : au-delà des revenus de l'écotourisme

Lorsqu'on tient compte de services essentiels tels que la régulation environnementale, la production alimentaire, ainsi que les usages culturels et éducatifs, des spécialistes estiment que les services écosystémiques fournis par le parc marin ont une valeur comprise entre 28 et 33 millions de dollars par année (Boquet & Rioux, 2018).

Dans le cadre de sa mission principale, le parc marin soutient également directement des activités éducatives, notamment la sensibilisation des visiteurs et la recherche scientifique. En 2024 seulement, 94 projets de recherche y ont été réalisés (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2025). Les résultats de ces travaux orientent la gestion du parc marin. Par exemple, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent se situe dans un corridor maritime très fréquenté, et des chercheuses et chercheurs collaborent avec l'industrie du transport maritime afin de mettre en œuvre des mesures de gestion durable. Des travaux universitaires ont mené à l'instauration de zones de ralentissement et de zones d'exclusion pour les embarcations en transit, afin de réduire les risques de collision et les perturbations sonores pour les rorquals et les bélugas.

*"L'Alliance Éco-Baleine est une initiative volontaire et rigoureuse qui vise les plus hauts standards en matière de pratiques d'observation des baleines écoresponsables, fondée sur une vingtaine d'indicateurs de performance. Ses membres comprennent des entreprises d'excursions opérant dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), la Sépaq et Parcs Canada. Ensemble, ils collaborent depuis 2010 afin de limiter les impacts des activités d'observation des baleines et d'en assurer le développement durable dans le parc marin."
- Alliance Éco-Baleine*

D'autres initiatives de gestion ont également été mises en place, notamment le programme Éco-Baleine, qui sensibilise les opératrices et opérateurs nautiques aux meilleures pratiques d'observation des baleines (Alliance Éco-Baleine, 2019). De nombreux sites d'observation à partir de la terre ferme sont aussi mis en valeur dans l'ensemble du parc marin, ce qui permet de réduire le nombre d'embarcations sur l'eau. Ces mesures de gestion améliorent les habitats marins des baleines et d'autres espèces en limitant les perturbations, tout en offrant de meilleures expériences éducatives et d'observation aux visiteurs.

Enfin, la création du parc marin a favorisé le lancement, en 2022, d'un programme de gardiens autochtones. Dirigé par la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag et la Première Nation innue Essipit, et appuyé par Parcs Canada, ce programme forme des gardiennes et gardiens autochtones à des compétences clés telles que la navigation et la surveillance environnementale, afin de renforcer la gestion des territoires et des eaux traditionnels (Parks Canada, 2023b). Les programmes de gardiens autochtones génèrent des retombées importantes en soutenant les pratiques culturelles traditionnelles, le partage des savoirs et l'autonomisation des Peuples autochtones, gardiens ancestraux de ces terres et de ces eaux. Ils constituent ainsi une avancée concrète vers la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada.

Leçons tirées : une collaboration efficace favorise la pérennité et l'expansion future de l'aire protégée

La réussite environnementale et économique du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent repose largement sur une cogestion efficace et a mené à une initiative en cours visant l'agrandissement de l'aire protégée. Le projet d'expansion du parc marin progresse et permettrait de plus que tripler la superficie actuellement protégée, notamment afin de protéger l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent ainsi que d'autres secteurs d'importance écologique (Gouvernement du Québec, 2024). Le parc marin actuel, combiné à son expansion, couvrirait 37 municipalités représentant une population de plus de 125 500 personnes (Gouvernement du Québec, 2024). Cette

expansion offrirait à ces communautés supplémentaires la possibilité de participer à la gestion du parc marin et de bénéficier de l'augmentation des retombées touristiques.

“L’existence de multiples aires protégées dotées de statuts complémentaires renforce la santé des écosystèmes du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, tout en soutenant les efforts de préservation et de mise en valeur de l’estuaire. Cette mosaïque d’aires protégées témoigne à la fois des richesses naturelles et culturelles de la région et de la volonté collective de les protéger et de les promouvoir.”

- Équipe du projet d’agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Dans l'ensemble, une collaboration efficace et des mesures de conservation bien conçues ont généré des retombées économiques importantes tout en rendant possible l'initiative d'expansion. Les processus de planification collaboratifs déployés dans le parc marin ont permis d'en faire une aire protégée ambitieuse et de grande envergure qui favorise à la fois la durabilité économique et écologique et qui renforcera bientôt la protection de l'entièreté de l'habitat essentiel d'une espèce clé.

6.3. Parc national du Gros-Morne : retombées socioéconomiques à long terme de la conservation

AUTEUR DE LA SECTION: Jason Wong

En bref

La région de Gros-Morne couvre 1 805 km², soit plus du double de la superficie de la ville de Calgary, et abrite de nombreuses plantes rares, dont la stellaire de Terre-Neuve, une espèce endémique rare présente dans seulement quatre sites à l'échelle mondiale (KBA Canada, 2024). La région comprend sept petites communautés (Figure 26) comptant une population combinée estimée à moins de 3 200 personnes en 2024 (Statistique Canada, 2025a). Avant la création du parc national du Gros-Morne en 1973, l'économie de ces communautés rurales reposait principalement sur la foresterie et la pêche.

Depuis plus de cinquante ans, des investissements réguliers du gouvernement fédéral ont renforcé une protection solide du paysage naturel, fondée sur la collaboration et la confiance entre le gouvernement et les parties prenantes locales. La création du parc a également catalysé l'investissement privé et freiné l'exode des résidentes et résidents des communautés rurales. Grâce à des partenariats durables établis au fil du temps, d'importantes retombées infrastructurelles et sociales ont émergé de l'implication croissante de capitaux privés. Dans l'ensemble, des décennies de leadership local et de collaboration avec le gouvernement fédéral ont transformé Gros-Morne en un parc reconnu à l'échelle nationale, où l'esprit et l'engagement actif des communautés continuent d'alimenter un pôle touristique et culturel florissant (C. Kennedy, communication personnelle, 2 juillet, 2025)

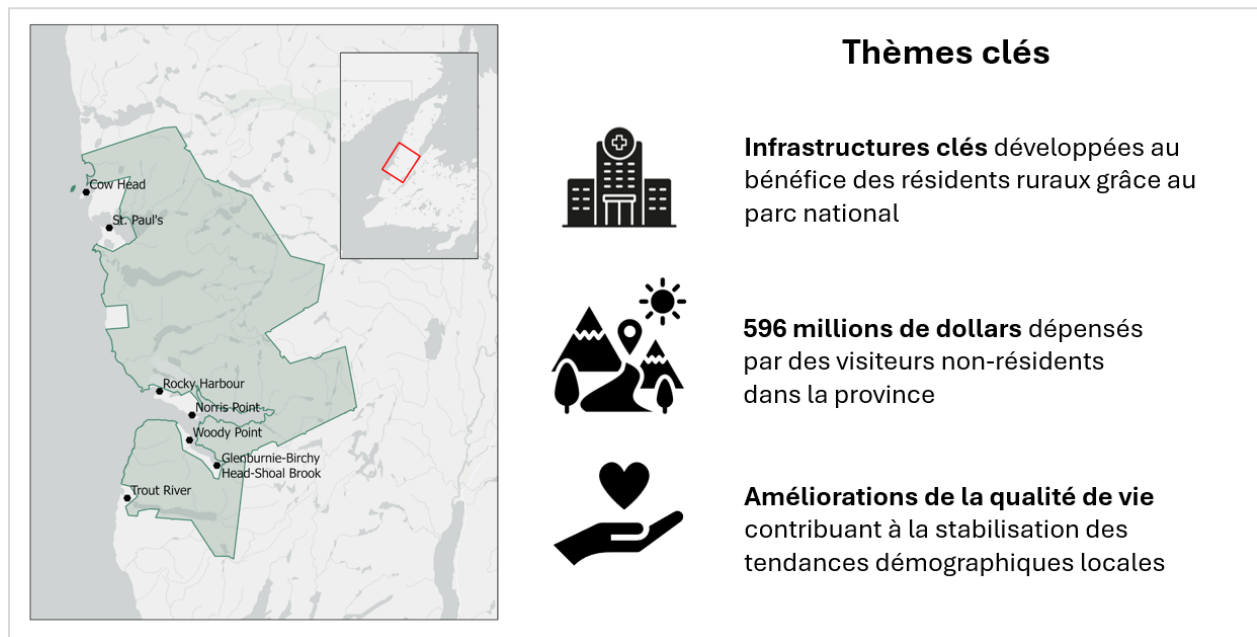


Figure 26. Étendue géographique du parc national du Gros-Morne. Source des données: TCAR, 2025

L'essor du tourisme comme pilier économique du Gros-Morne

Située sur la côte ouest de Terre-Neuve, la région de Gros-Morne comprend les communautés de Cow's Head, St. Paul's, Rocky Harbour, Norris Point, Trout River, Woody Point et Glenburnie–Birchy Head–Shoal Brook (Figure 26).

Ces communautés dépendaient historiquement de la pêche, complétée par la foresterie (Bibliothèque et Archives Canada, s.d.). La surpêche, attribuable aux avancées technologiques et à une gestion déficiente, a entraîné l'effondrement de plusieurs pêches à la morue et l'imposition d'un moratoire sur la pêche à la morue en 1992 (Roy et al., 2006). L'attention s'est alors tournée vers les occasions économiques offertes par le tourisme, notamment l'attrait de destinations de premier plan comme le parc national du Gros-Morne.

Dans les années 1990, la saison touristique du parc ne durait que six à huit semaines. Depuis, le développement des infrastructures de transport, l'augmentation de l'offre d'hébergement et la tenue de festivals visant l'allongement de la saison ont permis d'étendre la saison touristique à environ cinq mois, avec des efforts en cours pour la prolonger davantage durant l'hiver. Grâce à un partenariat solide entre Parcs Canada, Tourisme Terre-Neuve-et-Labrador, la Gros Morne Co-operating Association et les communautés locales — appuyé par des investissements publics importants — le tourisme axé sur la nature est devenu le principal moteur économique de ces sept communautés (Dodds, 2024).

Le succès de Gros-Morne comme destination touristique est bien documenté : on estime à plus de 210 000 le nombre de visiteurs en 2023–2024, et 86 % des résidentes et résidents sondés indiquent que le tourisme améliore la qualité de vie dans leur localité (Dodds, 2024; équipe d'évaluation GMTRIP, 2022). Le gouvernement provincial estime que les visiteurs non résidents ont dépensé 596,3 millions de dollars dans la province en 2024 (TCAR, 2025). Les investissements fédéraux ont principalement soutenu l'industrie touristique par la construction et l'amélioration de sentiers, de routes et de ponts. Toutefois, ces investissements ont aussi attiré des dépenses privées supplémentaires, générant des retombées indirectes pour les infrastructures sociales et de santé de la région. Des protections environnementales solides ont contribué à la pérennité de l'économie de Gros-Morne et ont appuyé la mise en place d'infrastructures clés, notamment :

- le Centre de santé de la baie Bonne à Norris Point;
- deux pharmacies;
- le Centre de découverte du parc national, qui sensibilise les visiteurs aux territoires traditionnels et aux activités de la Nation mi'kmaq;
- l'Aquarium et station de recherche de la baie Bonne, exploités par l'Université Memorial, une installation ouverte au public mettant en valeur le lien entre conservation et éducation (C. Kennedy, communication personnelle, 2 juillet 2025).

La majorité des résidentes et résidents de Gros-Morne (63 %) estiment que le tourisme est la principale raison de l'amélioration des infrastructures publiques dans et autour de leurs communautés (Dodds, 2024; équipe d'évaluation GMTRIP, 2022). Le potentiel économique

élevé de Gros-Morne continue d’attirer des entreprises privées, stimulant de nouveaux investissements et amplifiant l’effet des dépenses publiques.

L’économie verte et la qualité de vie à Gros-Morne

Une économie verte fondée sur l’attrait touristique du parc national du Gros-Morne a généré des retombées économiques tangibles pour la population locale. Le revenu médian des résidentes et résidents de la région de la baie Bonne (qui regroupe toutes les communautés de Gros-Morne à l’exception de Cow’s Head) a augmenté de 63 %, passant d’environ 21 300 \$ en 2001 (montants ajustés en dollars de 2022) à 34 700 \$ en 2022 (Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, s.d.-c), La plus grande proportion de la population (47 %) travaille dans des secteurs liés au tourisme..²⁵

Par ailleurs, on observe une tendance constante à la baisse du nombre de personnes recevant des prestations d’aide au revenu (Income Support Assistance - ISA) dans la région de Gros-Morne, la proportion étant passée d’un sommet de 20,7 % en 1996 à 6,1 % en 2023 (Figure 27) (Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, s.d.-a). En tant que dernier filet de sécurité financière pour les ménages à faible revenu, un faible recours à l’ISA indique que la population dispose d’une capacité financière relativement solide, soutenue par les possibilités économiques offertes par l’industrie touristique de Gros-Morne, pour couvrir ses besoins essentiels.

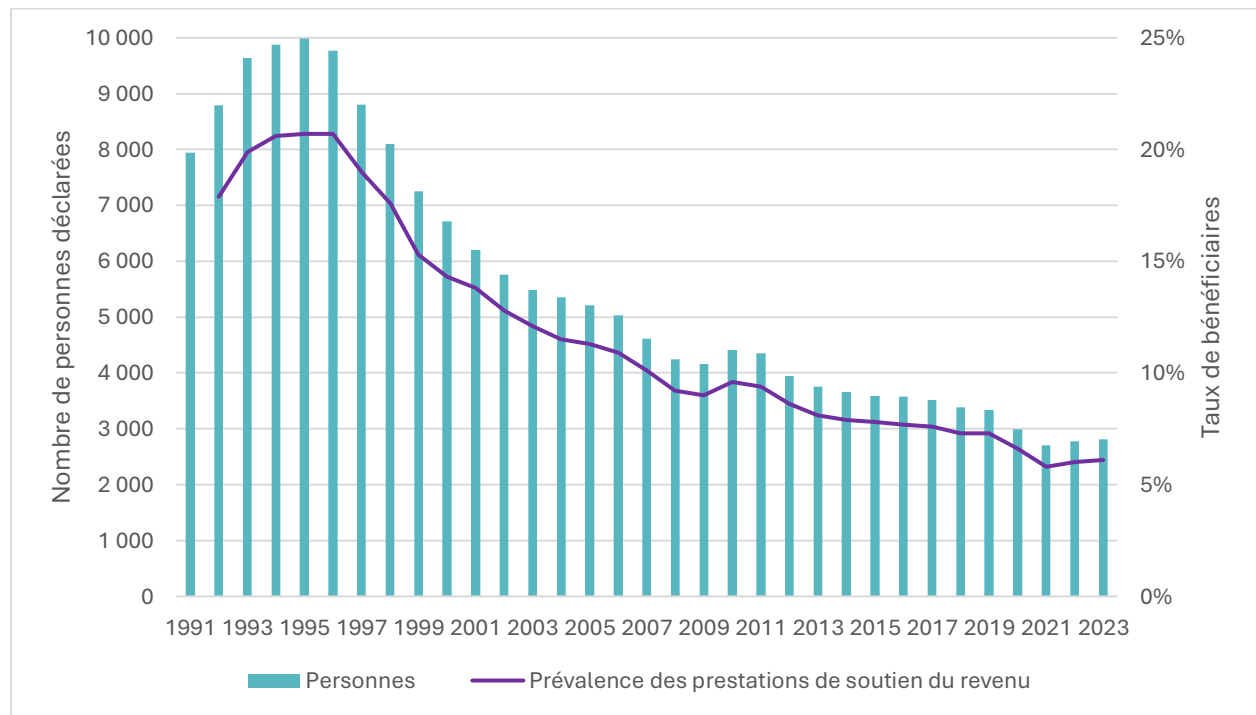


Figure 27. Incidence et nombre de personnes recevant des prestations d’aide au revenu, région du secrétariat rural de Corner Brook – Rocky Harbour, 1991–2023. Source des données : Ministère des Services à l’enfance, aux aînés et au développement social de Terre-Neuve-et-Labrador, 2024.

²⁵ Comprenant les secteurs des soins de santé et de l’assistance sociale, des arts, du divertissement et des loisirs, ainsi que du commerce de détail (Statistique Canada, 2022).

Les retombées de Gros-Morne dépassent la sphère économique et contribuent de manière significative à la qualité de vie des résidentes et résidents, en proposant une trajectoire de développement durable fondée sur des valeurs locales et un sentiment d'appartenance au territoire. À titre d'exemple, l'enclave de Woody Point accueille chaque année le festival Writers at Woody Point, qui attire des visiteurs internationaux pour des spectacles d'humour, des concerts et des ateliers d'écriture. Ce festival est devenu un événement culturel de premier plan au Canada (C. Kennedy, communication personnelle, 2 juillet 2025).

L'effet cumulatif de ces offres culturelles et de la diversification accrue des activités économiques contribue vraisemblablement à retenir davantage de population dans les communautés locales, comparativement à d'autres régions rurales de la province.

Il existe un sentiment d'autonomisation... qui est lié au potentiel... de l'industrie touristique, un potentiel qui n'existe pas dans d'autres collectivités de cette province.

– Résident de Gros Morne (enquête GMTRIP, 2021)

À l'exception de la péninsule d'Avalon, qui comprend la capitale provinciale St. John's, la région de Gros-Morne (couverte par le secrétariat rural de Corner Brook - Rocky Harbour) a enregistré la plus faible diminution moyenne de population parmi toutes les régions rurales de Terre-Neuve, avec un recul de seulement -2,3 % entre 1986 et 2021. Sur cette période de 35 ans, le secrétariat rural de Corner Brook - Rocky Harbour a connu des pertes démographiques plus modestes, voire une croissance de la population, comparativement à l'ensemble des autres régions rurales, à l'exception de la péninsule d'Avalon (Figure 28) (Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, s.d.-b). Les retombées sociales du parc national du Gros-Morne contribuent ainsi à la stabilisation démographique des communautés environnantes, au maintien des effectifs scolaires et à la préservation du tissu social des petites municipalités rurales.

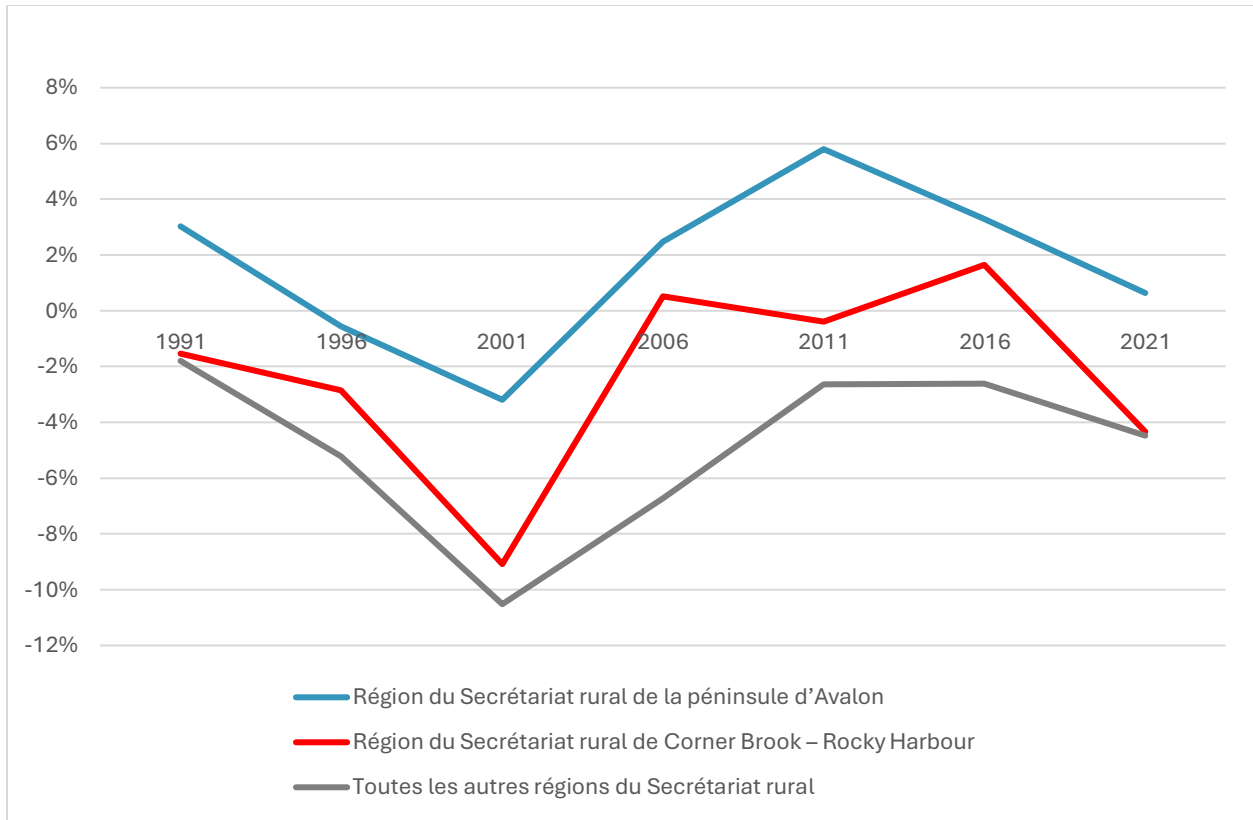


Figure 28. Évolution de la population de 1986 à 2021 par région de secrétariat rural, Terre-Neuve-et-Labrador. Source des données: Ministère des Services à l'enfance, aux aînés et au développement social de Terre-Neuve-et-Labrador, 2024.

Leçons tirées : la conservation génère des retombées socioéconomiques durables pour les collectivités locales

Le succès du parc national du Gros-Morne dans la protection de son environnement unique et la revitalisation des économies rurales avoisinantes démontre clairement les retombées socioéconomiques à long terme de la conservation. En plus de revenus plus élevés et d'une saison d'activités prolongée, une conservation efficace peut entraîner des améliorations des infrastructures sociales et une meilleure qualité de vie pour les résidentes et résidents des collectivités locales.

Conclusion et recommandations

La nature canadienne constitue une source de fierté nationale ainsi qu'un fondement essentiel de la résilience économique et sociale du pays. Les estimations des retombées socioéconomiques des aires protégées et conservées existantes présentées dans ce rapport fournissent, sur la base des données les plus récentes disponibles, des preuves concrètes des nombreux effets positifs associés aux investissements en conservation.

Au-delà des considérations économiques, le respect de la souveraineté et du leadership des Nations autochtones en matière de valeurs de conservation et de développement durable est tout aussi essentiel. Les communautés autochtones ont d'ailleurs été à l'avant-garde de l'exploration des bénéfices des économies fondées sur la conservation, et ces expériences peuvent être reproduites à plus grande échelle partout au Canada. L'intégration des intérêts autochtones dans la planification des aires protégées et conservées représente donc une occasion majeure de maximiser les retombées socioéconomiques de la conservation.

La responsabilité incombe à tous les ordres de gouvernement de tenir compte des bénéfices économiques, environnementaux et sanitaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de conservation et de développement. Afin de maintenir l'élan du Canada vers l'atteinte de son engagement de protéger 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici 2030, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Le gouvernement fédéral devrait continuer à soutenir l'établissement et la gestion des aires protégées et conservées en utilisant une diversité de mécanismes, notamment le financement direct aux peuples autochtones, à Parcs Canada et aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres instruments tels que de nouveaux investissements en financement de projet pour la pérennité (Project Finance for Permanence – PFP) et le Fonds canadien de protection de la nature proposé. Un financement fiable à long terme favorisera la croissance continue des retombées économiques générées par le réseau canadien d'aires protégées et conservées, qui soutient déjà près de 125 000 emplois, particulièrement dans les régions rurales, et génère des dépenses des visiteurs supérieures de 270 % aux investissements gouvernementaux.
2. Le Canada devrait établir un groupe de travail sur la comptabilité du capital naturel afin de mettre en place un mécanisme permettant d'intégrer la valeur des aires protégées et conservées aux bilans publics, avec l'objectif d'y inclure éventuellement l'ensemble des terres publiques, des eaux douces et des océans du pays. Bon nombre des valeurs écologiques des milieux naturels canadiens présentées dans ce rapport sont déjà suivies par les statistiques nationales, mais, contrairement aux terres privées, aucune valeur n'est inscrite aux bilans gouvernementaux. L'intégration de ces « actifs naturels » reconnaîtrait les multiples bénéfices qu'ils procurent à la santé et au bien-être de la population ainsi qu'à l'économie canadienne.
3. Le Canada devrait améliorer de manière significative le suivi des aires protégées et conservées afin d'y inclure les retombées socioéconomiques et de mesurer de façon

fiable les effets de la protection sur les composantes écologiques. Pour les aires marines protégées en particulier, les évaluations actuelles des stocks halieutiques et les relevés océanographiques sont souvent réalisés à des échelles spatiales inadéquates pour tirer des conclusions propres à chaque site ou pour comparer les zones protégées et non protégées. Ces approches devraient être complétées par des programmes de suivi nouveaux et adaptés à chaque site, avec la participation active des détentrices et détenteurs de droits, des parties prenantes et des communautés locales.

4. Tous les ordres de gouvernement et les secteurs industriels devraient intégrer la valeur des services écosystémiques et du carbone bleu dans la planification de la conservation et les plans de gestion des activités exercées sur les terres, les eaux douces et les océans du Canada. Cela pourrait nécessiter l'élargissement des limites de certaines aires protégées proposées afin d'inclure des zones riches en carbone, la prise en compte des impacts des activités sur les stocks de carbone des fonds marins et la priorisation de la protection des écosystèmes côtiers à forte densité de carbone.
5. Les gouvernements et les communautés devraient intensifier les efforts déjà en cours visant à protéger les paysages riches en carbone et reconnaître la richesse en carbone comme un critère clé dans l'identification des futures aires protégées et conservées terrestres. Cela peut impliquer de prioriser la protection de milieux à forte densité de carbone, tels que les milieux humides, qui offrent également d'importants services écosystémiques, et de tenir compte de la valeur socioéconomique du carbone stocké dans les sols et la végétation. La protection de ces environnements permet d'obtenir des co-bénéfices écologiques et économiques en évitant des perturbations qui entraîneraient des émissions de GES et leurs coûts sociaux associés.
6. Le capital social inhérent aux aires protégées et conservées du Canada devrait recevoir une attention équivalente au capital écologique dans l'élaboration des politiques de conservation et des programmes de gestion. Les considérations liées à la santé et au bien-être devraient être intégrées à tous les ordres de gouvernement (municipal, provincial, fédéral et autochtone) et transversalement dans les ministères et organismes concernés, y compris ceux qui ne sont pas traditionnellement associés à l'établissement et à la gestion des aires protégées.
7. L'expansion et la diversification du réseau d'aires protégées et conservées, ainsi que l'amélioration de l'accès à ces espaces, sont essentielles pour faire progresser l'équité sociale et sanitaire pour l'ensemble de la population canadienne. La priorisation d'un accès équitable pour les populations sous-desservies — notamment les ménages à faible revenu, les groupes minoritaires et les personnes vivant dans les régions rurales ou éloignées — garantit que les bienfaits physiques, mentaux et culturels de la nature soient partagés équitablement à l'échelle de la société.

Le Canada dispose d' une occasion exceptionnelle de revitaliser son économie grâce à la création et à l' expansion d' aires protégées et conservées dans la trajectoire menant à l' objectif de 30 % d' ici 2030 – une démarche qui contribuerait également à atténuer les

impacts étendus des changements climatiques. Faire de la conservation une priorité constitue un investissement pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Références

- Agarwal, R. (5 décembre 2024). *Gitga'at Nation (Hartley Bay) secures \$2 Million for hydroelectricity facility*. The Interior News. <https://www.interior-news.com/local-news/gitgaat-nation-in-northwest-bc-secures-2-million-for-renewable-hydroelectricity-facility-7686596>
- Alliance Éco-Baleine. (2019). *Alliance Éco-Baleine*. Guider les entreprises d'excursions vers des pratiques écoresponsables. <https://eco-baleine.ca/>
- Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (L.C. 2021, ch. 14; projet de loi C-15). Parlement du Canada, 43e législature, 2e session. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/43-2/bill/C-15/first-reading>
- Arril, B. (2021). *Great Bear Rainforest Boundary* (n° 2016, Province de la Colombie-Britannique, GeoBC) [Dataset]. <https://www.arcgis.com/sharing/rest/content/items/fe09aa14bc694f408bd0908c77779b61>
- Astell-Burt, T., Pritchard, T., Francois, M., Ivers, R., Olcoñ, K., Davidson, P. M., & Feng, X. (2023). Nature prescriptions should address motivations and barriers to be effective, equitable, and sustainable. *The Lancet Planetary Health*, 7(7), e542–e543. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(23\)00108-0](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(23)00108-0)
- Atwood, T. B., Romanou, A., DeVries, T., Lerner, P. E., Mayorga, J. S., Bradley, D., Cabral, R. B., Schmidt, G. A., & Sala, E. (2024). Atmospheric CO2 emissions and ocean acidification from bottom-trawling. *Frontiers in Marine Science*, 10. <https://doi.org/10.3389/fmars.2023.1125137>
- Ban, N. C., Gurney, G. G., Marshall, N. A., Whitney, C. K., Mills, M., Gelcich, S., Bennett, N. J., Meehan, M. C., Butler, C., Ban, S., Tran, T. C., Cox, M. E., & Breslow, S. J. (2019). Well-being outcomes of marine protected areas. *Nature Sustainability*, 2(6), 524–532. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0306-2>
- BC Carbon Registry. (n.d.). *Carbon Registry*. Consulté le 18 juin 2025, à l'adresse <https://carbonregistry.gov.bc.ca/bccarbonregistry/public/bc>
- Boquet, R., & Rioux, C. (2018). Estimation de la valeur non marchande des services rendus par les écosystèmes du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Le Naturaliste canadien*, 142(2), 157–166. <https://doi.org/10.7202/1047156ar>
- Borno, J. (2019, January 10). *The Great Bear Rainforest: K3H in British Columbia, Canada*. Open Case Studies, Université de la Colombie-Briannique. <https://cases.open.ubc.ca/the-great-bear-rainforest-k3h-in-british-columbia-canada/>
- Buckley, R., Brough, P., Hague, L., Chauvenet, A., Fleming, C., Roche, E., Sofija, E., & Harris, N. (2019). Economic value of protected areas via visitor mental health. *Nature Communications*, 10(1), 5005. <https://doi.org/10.1038/s41467-019-12631-6>
- L'institut climatique du Canada. (2021). *Canada's Net Zero Future: Finding our way in the global transition*. https://climatechoices.ca/wp-content/uploads/2021/02/Canadas-Net-Zero-Future_FINAL-2.pdf
- Conseil canadien des parcs. (2014). *Connecting Canadians with nature: An investment in the well-being of our citizens*.

- Carbonzero. (n.d.). *Great Bear Forest Carbon Project*. Consulté le 11 juillet 2025 à l'adresse <https://www.carbonzero.ca/offset-projects/great-bear-forest-carbon-project>
- Chandler, M. (2024). Understanding health and well-being outcomes associated with protected coastal ecosystems: A Fundy National Park case study. *Theses and Dissertations (Comprehensive)*. <https://scholars.wlu.ca/etd/2673>
- Chastain, S. G., Kohfeld, K. E., Pellatt, M. G., Olid, C., & Gailis, M. (2022). Quantification of blue carbon in salt marshes of the Pacific coast of Canada. *Biogeosciences*, 19(24), 5751–5777. <https://doi.org/10.5194/bg-19-5751-2022>
- CIHI. (2024). *National health expenditure trends, 2024—Snapshot*. <https://www.cihi.ca/en/national-health-expenditure-trends/nhex-trends-reports/national-health-expenditure-trends-2024-snapshot>
- Coast Funds. (12 août 2024). *Kwiakah's Centre for Excellence: A "Home Away from Home" for Guardians, Researchers*. <https://coastfunds.ca/news/kwiakahs-centre-for-excellence/>
- Coast Funds. (2025a). *Rapport Annuel 2024*. https://coastfunds.ca/wp-content/uploads/2025/04/CF_AnnualReport2024_WEB.pdf
- Coast Funds. (2025b). *Analysis of Coast Funds' Economic Development Funding*. Big River Analytics. https://coastfunds.ca/wp-content/uploads/2025/11/TechnicalReport_EcDev_CoastFunds_BRA_2025.pdf
- Coast Funds. (2025c, April 30). *Coast Funds' 2024 Annual Report Celebrates the Power of First Nations' Leadership and Governance*. <https://coastfunds.ca/news/coast-funds-2024-annual-report/>
- Coastal First Nations. (2025). *Protecting Our Coast, Building Our Economy*. <https://coastalfirstnations.ca/>
- Cossengue, P. R., Brea, J. F., & Tavares, F. O. (2025). The Transformative Power of Ecotourism: A Comprehensive Review of Its Economic, Social, and Environmental Impacts. *Land*, 14(8), Article 8. <https://doi.org/10.3390/land14081531>
- SNAP. (2020). *Healthy Nature Healthy People: A Call to put Nature Protection at the Heart of Canada's Covid-19 Recovery Strategies*. Canadian Parks and Wilderness Society. <https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/EMBARGOED-until-July-15-CPAWS-Parks-Report-2020-ENG.pdf>
- Delta Management Group. (2025, October 15). *Top Project of the Year—Great Bear Forest Carbon Projects*. Clean50. <https://clean50.com/projects/great-bear-forest-carbon-projects/>
- Department of Children, Seniors and Social Development. (2024). *Corner Brook—Rocky Harbour Rural Secretariat Region Profile—Community Accounts* [Government of Newfoundland & Labrador]. Community Accounts. https://nl.communityaccounts.ca/profiles.asp?_vb7En4WVgbWy0nM_
- Ministère des Finances. (16 avril 2024). *Annex 1: Details of Economic and Fiscal Projections | Budget 2024*. <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/anx1-en.html>
- DFO. (20 mars 2018). *Map of bioregions*. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/maps-cartes/bioregions-eng.html>

- DFO. (2024a). *Direct, indirect and induced Gross Domestic Product by sector, 2024*.
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/maritime/tab/mar-tab3-eng.htm>
- DFO. (20 juin 2024b). *Canada's marine protected and conserved areas*. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/areas-zones/index-eng.html>
- Díaz, S., Demissew, S., Carabias, J., Joly, C., Lonsdale, M., Ash, N., Larigauderie, A., Adhikari, J. R., Arico, S., Báldi, A., Bartuska, A., Baste, I. A., Bilgin, A., Brondizio, E., Chan, K. M., Figueroa, V. E., Duraiappah, A., Fischer, M., Hill, R., ... Zlatanova, D. (2015). The IPBES Conceptual Framework—Connecting nature and people. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 14, 1–16.
<https://doi.org/10.1016/j.cosust.2014.11.002>
- Dodds, R. (Janvier 2024). *Gros Morne Tourism Regional Implementation Project*. Destination Canada. <https://dd.destinationcanada.com/en-ca/better-practices/gros-morne-tourism-regional-implementation-project>
- Drever, C. R., Cook-Patton, S. C., Akhter, F., Badiou, P. H., Chmura, G. L., Davidson, S. J., Desjardins, R. L., Dyk, A., Fargione, J. E., Fellows, M., Filewod, B., Hessing-Lewis, M., Jayasundara, S., Keeton, W. S., Kroeger, T., Lark, T. J., Le, E., Leavitt, S. M., LeClerc, M.-E., ... Kurz, W. A. (2021). Natural climate solutions for Canada. *Science Advances*, 7(23), eabd6034. <https://doi.org/10.1126/sciadv.abd6034>
- ECCC. (20 décembre 2022). *Canada helps lead the world to agreement on the monumental Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework* [News releases]. Environnement et Changement climatique Canada.
<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2022/12/canada-helps-lead-the-world-to-agreement-on-the-monumental-kunming-montreal-global-biodiversity-framework.html>
- ECCC. (20 avril 2023a). *Social cost of greenhouse gas emissions*. Environnement et Changement climatique Canada. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/climate-change/science-research-data/social-cost-ghg.html>
- ECCC. (5 juin 2023b). *The federal carbon pollution pricing benchmark*. Environment and Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/climate-change/pricing-pollution-how-it-will-work/carbon-pollution-pricing-federal-benchmark-information.html>
- ECCC. (27 juillet 2023c). *Project Finance for Permanence: Support for Indigenous-led conservation initiatives*. Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/nature-legacy/about/project-finance-for-permanence.html>
- ECCC. (2024a). *2024 Canadian Protected and Conserved Areas Database (CPCAD): User Manual*. Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada. <https://data-donnees.az.ec.gc.ca/data/species/protectrestore/canadian-protected-conserved-areas-database/UserManuals>
- ECCC. (2024b). *Canada's 2030 Nature Strategy: Halting and reversing biodiversity loss in Canada* (p. 181). Ministre de l'Environnement et du Changement climatique.
<https://www.cbd.int/doc/world/ca/ca-nbsap-v3-en.pdf>

- ECCC. (25 juillet 2024c). *Canada's conserved areas*. Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/conserved-areas.html>
- ECCC. (21 mars 2025a). *Greenhouse gas emissions* [Research]. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/greenhouse-gas-emissions.html>
- ECCC. (10 juin 2025b). *Canadian Protected and Conserved Areas Database* [Datasets]. Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/national-wildlife-areas/protected-conserved-areas-database.html>
- EKOS. (22 avril 2025). Nature Tops List of Most Resonant Sources of National Identity. *EKOS Politics*. <https://www.ekospolitics.com/index.php/2025/04/nature-tops-list-of-most-resonant-sources-of-national-identity/>
- EKOS Politics. (22 avril 2025). Nature Tops List of Most Resonant Sources of National Identity. *EKOS Politics*. <https://www.ekospolitics.com/index.php/2025/04/nature-tops-list-of-most-resonant-sources-of-national-identity/>
- Energy BC. (Février 2017). *Run of River Generators in British Columbia*. https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1Y7W09_eof_8PNBpJYnaj0dZdHS4
- Environics Research. (2025). *Canada: The next energy superpower?* <https://environics.ca/wp-content/gated-content/Canada-The-Next-Energy-Superpower-2025.pdf>
- Epstein, G., Fuller, S. D., Hingmire, D., Myers, P. G., Peña, A., Pennelly, C., & Baum, J. K. (2024a). Predictive mapping of organic carbon stocks in surficial sediments of the Canadian continental margin. *Earth System Science Data*, 16(5), 2165–2195. <https://doi.org/10.5194/essd-16-2165-2024>
- Epstein, G., Fuller, S. D., Hingmire, D., Myers, P. G., Peña, A., Pennelly, C., & Baum, J. K. (2024b). Predictive mapping of organic carbon stocks in surficial sediments of the Canadian continental margin. *Earth System Science Data*, 16(5), 2165–2195. <https://doi.org/10.5194/essd-16-2165-2024>
- Epstein, G., Fuller, S. D., Johannessen, S. C., Rubidge, E. M., Turner, M., & Baum, J. K. (2025a). Protection of seabed sediments in Canada's marine conservation network for potential climate change mitigation co-benefit. *FACETS*, 10, 1–14. <https://doi.org/10.1139/facets-2024-0080>
- Epstein, G., Fuller, S. D., Johannessen, S. C., Rubidge, E. M., Turner, M., & Baum, J. K. (2025b). Protection of seabed sediments in Canada's marine conservation network for potential climate change mitigation co-benefit. *FACETS*, 10, 1–14. <https://doi.org/10.1139/facets-2024-0080>
- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. (2014). *2012 Canadian nature survey: Awareness, participation, and expenditures in nature-based recreation, conservation, and subsistence activities*. Conseil canadien des ministres de l'environnement. https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/En4-243-2014-eng.pdf

- Fisheries and Oceans Canada. (25 juin 2024). *Great Bear Sea Project Finance for Permanence*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/fisheries-oceans/news/2024/06/great-bear-sea-project-finance-for-permanence.html>
- Fraser Basin Council. (n.d.). *Renewable Energy for Remote Communities*. R Consulté le 11 juillet 2025 à l'adresse <https://www.fraserbasin.bc.ca/bc-wide-work/climate-change/renewable-energy-for-remote-communities/>
- Freund, P., Bachu, S., Simbeck, D., & Gupta, M. (2005). *Annex 1: Properties of CO₂ and carbon-based fuels* (IPCC Special Report on Carbon Dioxide Capture and Storage, p. 18) [Working Group III of the Intergovernmental Panel on Climate Change]. Cambridge University Press. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/srccs_annex1-1.pdf
- Frumkin, H., Bratman, G. N., Breslow, S. J., Cochran, B., Kahn Jr, P. H., Lawler, J. J., Levin, P. S., Tandon, P. S., Varanasi, U., Wolf, K. L., & Wood, S. A. (2017). Nature Contact and Human Health: A Research Agenda. *Environmental Health Perspectives*, 125(7), 075001. <https://doi.org/10.1289/EHP1663>
- Geldmann, J., Barnes, M., Coad, L., Craigie, I., Hockings, M., & Burgess, N. (2013). Effectiveness of terrestrial protected areas in reducing habitat loss and population declines. *Biological Conservation*, 161, 230–238. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.02.018>
- Gellatly, G., & McCormack, C. (28 mai 2025). *Recent developments in the Canadian economy: Spring 2025*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025005/article/00005-eng.htm>
- Gitga'at Power. (2023). *Adapting to Climate Change While Protecting the Environment: Water Security for a Vibrant Future*. Gitgaat Hydro. <https://www.gitgaatpower.com>
- GMTRIP Evaluation Team. (2022). *2021 Resident Survey Summarized* (p. 24) [Manuscrit non publié]. Gros Morne Tourism Regional Implementation Partnership.
- Goodday, V., Tanguay, L., Radatus-Smith, N., & Harris, L. (2025). *The National Peatland Strategy: A Proposed Strategy for the Protection, Restoration, and Long-Term Stewardship of Peatlands in Canada*. (p. 45). Wildlife Conservation Society Canada. https://wcscanada.org/site/assets/files/6071/wcs_canada_national_peatland_strategy.pdf
- Gouvernement du Québec. (2024). *Saguenay-St. Lawrence Marine Park expansion project: Information Document*. <https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2024/10/information-document-2024.pdf>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2024a). *Carbon Offset Portfolio Pricing*. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/offsets/pricing/carbon_offset_portfolio_pricing.pdf
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (22 avril 2024b). *Offset protocols*. Province de la Colombie-Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/climate-change/industry/offset-projects/offset-protocols>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (Juin 2024c). *CleanBC Remote Community Energy Strategy (RCES)—Province de la Colombie Britannique*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/electricity-alternative->

- energy/community-energy-solutions/remote-community-energy-strategies?utm_source=chatgpt.com
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (1 août 2024d). *Great Bear Rainforest*. Province de la Colombie-Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/great-bear-rainforest>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (21 août 2024e). *Great Bear Rainforest agreement highlights*. Province de la Colombie-Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/great-bear-rainforest/gbr-agreement-highlights>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (24 juillet 2025). *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act—Province of British Columbia*. Province de la Colombie Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/new-relationship/united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (s.d.-a). *Corner Brook—Rocky Harbour Rural Secretariat Region Profile—Community Accounts*. Consulté le 5 août 2025, à l'adresse : https://nl.communityaccounts.ca/profiles.asp?_=vb7En4WVgbWY0nM_
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (s.d.-b). *Data Visualization and Mapping Suite*. Retrieved August 5, 2025, from https://nl.communityaccounts.ca/MapCentre/dynamicmap.asp?_=zozLioaVqaKj17JYhnCT
- Government of Newfoundland and Labrador. (n.d.-c). *Local Area 70: Bonne Bay Area Profiles*. Consulté le 5 août 2025, à l'adresse : https://nl.communityaccounts.ca/profiles.asp?_=vb7En4WVgaai03lz
- Graham, V., Geldmann, J., Adams, V. M., Negret, P. J., Sinovas, P., & Chang, H.-C. (2021). Southeast Asian protected areas are effective in conserving forest cover and forest carbon stocks compared to unprotected areas. *Scientific Reports*, 11(1), 23760. <https://doi.org/10.1038/s41598-021-03188-w>
- Great Bear Carbon. (n.d.). *Carbon Offsets*. Great Bear Carbon. Consulté le 24 juin 2025, à l'adresse : <https://www.greatbearcarbon.ca/product-page/carbon-offsets>
- Griess, V. C., Man, C., & Leclerc, M.-E. (2019). *Great Bear Rainforest—Landscape level planning data* [Dataset]. Borealis. <https://doi.org/10.5683/SP2/GY2QJH>
- Griscom, B. W., Adams, J., Ellis, P. W., Houghton, R. A., Lomax, G., Miteva, D. A., Schlesinger, W. H., Shoch, D., Siikamäki, J. V., Smith, P., Woodbury, P., Zganjar, C., Blackman, A., Campari, J., Conant, R. T., Delgado, C., Elias, P., Gopalakrishna, T., Hamsik, M. R., ... Fargione, J. (2017). Natural climate solutions. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(44), 11645–11650. <https://doi.org/10.1073/pnas.1710465114>
- Hayes, F. P., & Berger, J. (2023). Snow patch refugia benefits for species of periglacial zones—Evidence from a high-elevation obligate. *PNAS Nexus*, 2(11), pgad339. <https://doi.org/10.1093/pnasnexus/pgad339>
- Heid, O., Khalid, M., Smith, H., Kim, K., Smith, S., Wekerle, C., Six Nations Youth Mental Wellness Committee, Bomberry, T., Hill, L. D., General, D. A., Green, T. T. J., Harris,

- C., Jacobs, B., Jacobs, N., Kim, K., Horse, M. L., Martin-Hill, D., McQueen, K. C. D., Miller, T. F., ... Wekerle, C. (2022). Indigenous Youth and Resilience in Canada and the USA: A Scoping Review. *Adversity and Resilience Science*, 3(2), 113–147. <https://doi.org/10.1007/s42844-022-00060-2>
- Hood, C. M., Gennuso, K. P., Swain, G. R., & Catlin, B. B. (2016). County Health Rankings: Relationships Between Determinant Factors and Health Outcomes. *American Journal of Preventive Medicine*, 50(2), 129–135. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2015.08.024>
- Housing, Infrastructure and Communities Canada. (2020, March 19). *Housing, Infrastructure and Communities Canada—Minister of Rural Economic Development Transition Book (October 2019) Overview of Rural Economic Development*. <https://housing-infrastructure.canada.ca/pd-dp/transition/2019/red-der/3/book-cahier-3-eng.html>
- Hrkac, P. (2021). *The Value of Ecosystem Services in British Columbia's Parks and Protected Areas* [Masters of Science in Environmental Economics & Management, Thompson Rivers]. <https://tru.arcabc.ca/node/1813>
- International Public Sector Accounting Standards Board. (2024). *Proposed International Public Sector Accounting Standard: Tangible Natural Resources* (Titre du document (Projet de norme no 92, p. 54). International Federation of Accountants. <https://ifacweb.blob.core.windows.net/publicfiles/2024-11/ED-92-Tangible-Natural-Resources.pdf>
- IPBES. (2018). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for the Americas*. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). https://zenodo.org/records/3236253/files/ipbes_assessment_report_americas_EN.pdf?download=1
- IPBES. (2022). *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>
- ISED. (2023). *SME Profile: Rural enterprises in Canada*. Innovation, Science and Economic Development Canada. <https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/en/research-reports/sme-profile-rural-enterprises-canada>
- James, K., Macreadie, P. I., Burdett, H. L., Davies, I., & Kamenos, N. A. (2024). It's time to broaden what we consider a 'blue carbon ecosystem.' *Global Change Biology*, 30(5), e17261. <https://doi.org/10.1111/gcb.17261>
- Jankowska, E., Pelc, R., Alvarez, J., Mehra, M., & Frischmann, C. J. (2022). Climate benefits from establishing marine protected areas targeted at blue carbon solutions. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(23), e2121705119. <https://doi.org/10.1073/pnas.2121705119>
- Jimenez, M. P., DeVille, N. V., Elliott, E. G., Schiff, J. E., Wilt, G. E., Hart, J. E., & James, P. (2021). Associations between Nature Exposure and Health: A Review of the Evidence. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(9), 4790. <https://doi.org/10.3390/ijerph18094790>

- KBA Canada. (24 juillet 2024). *The Tablelands* [Key Biodiversity Areas Canada].
<https://kbacanada.org/site/>
- KBA Canada. (2025). Map Viewer. *Key Biodiversity Areas Canada*.
<https://kbacanada.org/explore/map-viewer/>
- Kennedy, C. (2 juillet 2025). *Executive Director, Gros Morne Co-operating Association Inc.* [Communication personnelle].
- Kil, N., Stein, T. V., Holland, S. M., Kim, J. J., Kim, J., & Petite, S. (2021). The role of place attachment in recreation experience and outcome preferences among forest bathers. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 35, 100410.
<https://doi.org/10.1016/j.jort.2021.100410>
- King, S., Lemieux, C. J., & Lem, M. (2023). An Urgent Call to Integrate the Health Sector into the Post-2020 Global Biodiversity Framework. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 20(1), 861.
<https://doi.org/10.3390/ijerph20010861>
- King, S., Lemieux, C. J., Reining, C. E., Garrido Cumbreira, M., Rawcliff, P., Ribeiro Leão, E., Hewlett, D., Hopkins, J., & Molsher, R. (2025). *IUCN WCPA Technical Note No.21: Utilizing Protected and Conserved Areas for Human Health and Well-being: A Technical and Methodological Framework*. IUCN.
<https://doi.org/10.51644/IYP2591>
- Kirkby, C. A., Giudice-Granados, R., Day, B., Turner, K., Velarde-Andrade, L. M., Dueñas-Dueñas, A., Lara-Rivas, J. C., & Yu, D. W. (2010). The Market Triumph of Ecotourism: An Economic Investigation of the Private and Social Benefits of Competing Land Uses in the Peruvian Amazon. *PLOS ONE*, 5(9), e13015.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0013015>
- Koetje, J. (Décembre 2020). *Whale Watching: A Win-Win for the Economy and the Whales in Massachusetts*. National Marine Sanctuaries.
<https://sanctuaries.noaa.gov/news/dec20/whale-watching-in-stellwagen-bank.html>
- Kulshreshtha, S., Lac, S., Johnston, M., & Kinar, C. (2000). Carbon Sequestration In Protected Areas Of Canada: An Economic Valuation. *Canadian Parks Council*.
https://www.nswooa.ca/uploads/5/9/6/9/59690537/canadian_parks_council_carbon-sequestration-in-protected-areas-of-canada-an-economic-valuation.pdf
- LaRowe, D. E., Arndt, S., Bradley, J. A., Estes, E. R., Hoarfrost, A., Lang, S. Q., Lloyd, K. G., Mahmoudi, N., Orsi, W. D., Shah Walter, S. R., Steen, A. D., & Zhao, R. (2020). The fate of organic carbon in marine sediments—New insights from recent data and analysis. *Earth-Science Reviews*, 204, 103146.
<https://doi.org/10.1016/j.earscirev.2020.103146>
- Lee, J., Kim, B., Noh, J., Lee, C., Kwon, I., Kwon, B.-O., Ryu, J., Park, J., Hong, S., Lee, S., Kim, S.-G., Son, S., Yoon, H. J., Yim, J., Nam, J., Choi, K., & Khim, J. S. (2021). The first national scale evaluation of organic carbon stocks and sequestration rates of coastal sediments along the West Sea, South Sea, and East Sea of South Korea. *Science of The Total Environment*, 793, 148568.
<https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2021.148568>

- Lemieux, C. J., Doherty, S., Eagles, P., Gould, J., Hvenegaard, G., Nisbet, E. (Lisa), & Groulx, M. (2015). Healthy Outside-Healthy Inside: The Human Health & Well-being Benefits of Alberta’s Protected Areas - towards a benefits-based management agenda. *Geography and Environmental Studies Faculty Publications*.
https://scholars.wlu.ca/geog_faculty/25
- Lemieux, C. J., Eagles, P. F., Slocombe, D. S., Doherty, S. T., Elliott, S. J., & Mock, S. E. (2012). *Human health and well-being motivations and benefits associated with protected area experiences: An opportunity for transforming policy and management in Canada* (pp. 71–85). IUCN-WCPA.
https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/49532727/parks_issue_18_1_low_resolution_file-libre.pdf
- Lemieux, C. J., Groulx, M. W., Buxton, R. T., Reining, C. E., Blye, C.-J., Hassen, N., Harding, S.-L., Halpenny, E. A., Lem, M., & Jakubec, S. L. (2022). The ‘healthy parks–healthy people’ movement in Canada: Progress, challenges, and an emerging knowledge and action agenda. *PARKS*, 28.1, 7–21.
<https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2022.PARKS-28-1CJL.en>
- Lemieux, C. J., Lazarescu, C., Reining, C. E., Groulx, M. W., Lem, M., Astell-Burt, T., & Feng, X. (2025). Prescribing Nature for Human Health: An Examination of Public Interest, Barriers, and Enablers Related to Nature Prescription Programming in Canada. *Wellbeing, Space and Society*, 8, 100251.
<https://doi.org/10.1016/j.wss.2025.100251>
- Library and Archives Canada. (n.d.). *A New Century*. Gros Morne: A Cultural History. Retrieved August 5, 2025, from https://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/ic/cdc/grosmorne/history/history_chap4.html?nodisclaimer=1
- Lulham, N., Warren, F. J., Walsh, K. A., & Szwarc, J. (2023). *Canada in a changing climate: Synthesis report*. Government of Canada = Gouvernement du Canada.
<https://changingclimate.ca/synthesis/>
- Maller, C., Townsend, M., St Leger, L., Henderson-Wilson, C., Pryor, A., Prosser, L., & Moore, M. (2009). Healthy Parks, Healthy People: The Health Benefits of Contact with Nature in a Park Context. *The George Wright Forum*, 26(2), 51–83.
<https://www.jstor.org/stable/43598108>
- Mehta, A. (2024, December 20). *How carbon finance is seeding new hope for northern forests*. Reuters. https://www.reuters.com/sustainability/land-use-biodiversity/how-carbon-finance-is-seeding-new-hope-northern-forests-2024-12-20/?utm_source=chatgpt.com
- Mitchell, M. G. E., Schuster, R., Jacob, A. L., Hanna, D. E. L., Dallaire, C. O., Raudsepp-Hearne, C., Bennett, E. M., Lehner, B., & Chan, K. M. A. (2021). Identifying key ecosystem service providing areas to inform national-scale conservation planning. *Environmental Research Letters*, 16(1), 014038. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abc121>
- Mulrooney, D., & Jones, B. (2023). The Value of Natural Capital in Canada’s National Parks and National Marine Conservation Areas. *Parks*, 29(2), 41–51.
<https://doi.org/10.2305/EKNN8645>

- Natural Resources Canada. (13 juin 2017). *Greenhouse Gas Equivalencies Calculator*. Greenhouse Gas Equivalencies Calculator; Gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada.
<https://oee.nrcan.gc.ca/corporate/statistics/neud/dpa/calculator>
- Needham, M., Haider, W., & Rollins, R. (2016). Protected Areas and Visitors. In P. Dearden, R. Rollins, & M. Needham (Eds.), *Protected areas and visitors: Theory, planning, and management* (4th Edition, pp. 104–140). Oxford.
- Net-Zero Advisory Body. (2024). *Volume 1: Synthesis Report Second Annual Report to the Minister of Environment and Climate Change* (p. 24). Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada.
https://cdn.prod.website-files.com/64ef3fd141170da059cb6d80/6786af07355efc9eccff3e17_Volume%201-%20Synthesis%20Report%20-%20ACC.pdf
- Okpalauwaekwe, U., Ballantyne, C., Tunison, S., & Ramsden, V. R. (2022). Enhancing health and wellness by, for and with Indigenous youth in Canada: A scoping review. *BMC Public Health*, 22(1), 1630. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14047-2>
- Oxley, D., & Warren, D. (2022, April 19). *Coastal First Nations – The Great Bear Rainforest Carbon Project*. <https://www.bcafn.ca/sites/default/files/2022-04/PP%20Presentation%20-%20Great%20Bear%20Carbon%20-%20BCAFN%20-%200April%2019%202022.pdf>
- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. (24 janvier 2025). *Retrospective 2024*.
<https://parcmarin.qc.ca/retrospective-2024-2/>
- Parcs Canada (Ed.). (2010). *Saguenay-St. Lawrence Marine Park: Management Plan*. Parks Canada.
- Parcs Canada. (2022, November 27). *Economic Impact of Parks Canada, 2018 to 2019—Economic impact of Parks Canada, 2018 to 2019*. Gouvernement du Canada.
<https://parks.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/impact-economique-economic-impact/impact-economique-2018-2019-economic-impact>
- Parcs Canada. (2023a). *Parks Canada Carbon Atlas Series: Carbon Dynamics in the Forests of National Parks in Canada - Open Government Portal*. Parks Canada Carbon Atlas Series: Carbon Dynamics in the Forests of National Parks in Canada.
<https://open.canada.ca/data/en/dataset/4cc14294-b40d-40f2-bb27-201e40e1ded4>
- Parcs Canada. (10 mars 2023b). *Saguenay–St. Lawrence Marine Park* [Backgrounders].
<https://www.canada.ca/en/parks-canada/news/2023/03/saguenayst-lawrence-marine-park.html>
- Parcs Canada. (10 mars 2023c). *Saguenay–St. Lawrence Marine Park* [Backgrounders].
<https://www.canada.ca/en/parks-canada/news/2023/03/saguenayst-lawrence-marine-park.html>
- Parcs Canada. (14 juin 2024a). *Parks Canada attendance 2023_24—Parks Canada attendance 2023-24*. Government of Canada.
<https://open.canada.ca/data/en/dataset/f3288c4d-a273-440e-8693-268ce876fec1/resource/7f58c813-9a00-4223-b142-ef9aa9099681>

- Parcs Canada. (19 juin 2024b). *Economic impact of Parks Canada, 2022 to 2023*. <https://parks.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/impact-economique-economic-impact/impact-economique-2022-2023-economic-impact>
- Parcs Canada. (11 septembre 2024c). *National Parks System Plan—Parks Canada—National Parks System Plan*. <https://parks.canada.ca/pn-np/plan>
- Parcs Canada. (2 octobre 2024d). *Parks Canada’s Departmental results report for fiscal year 2023 to 2024: At a glance*. Gouvernement du Canada. <https://parks.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/rmr-dpr/coupdœil-2023-2024-glance>
- Parcs Canada. (2025). *Economic Impact of Canada’s National Parks (2023-24)* [Unpublished manuscript]. Agence des Parcs du Canada.
- PHAC. (2016). *How Healthy are Canadians? A Trend Analysis of the Health of Canadians from a Healthy Living and Chronic Disease Perspective*. Agence de la santé publique du Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/healthy-living/how-healthy-canadians/pub1-eng.pdf>
- PHAC. (6 septembre 2022). *COVID-19: Anxiety and depression: February to May 2021 data* [Recherche; éducation et sensibilisation]. Agence de la santé publique du Canada, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/en/public-health/services/publications/diseases-conditions/cycle-2-symptoms-anxiety-depression-covid-19-pandemic.html>
- Phillips, K. B. B., Lineman, B., Murray, G. L. D., Nelson, S. J., Sperduto, D. D., & Tourville, J. C. (2025). Refugia or at risk? Alpine snowbank communities in the face of climate change. *Conservation Science and Practice*, *n/a(n/a)*, e70079. <https://doi.org/10.1111/csp2.70079>
- Policy Horizons Canada. (2024). *Disruptions on the horizon: 2024 report* ([Cat. No.: PH4-198/2024E-PDF]). Policy Horizons Canada = Horizons de politiques Canada.
- Pollon, C. (19 avril 2016). One northern Canadian town’s four-decade battle to ditch diesel. *The Discourse*. <https://thediscourse.ca/energy/one-northern-canadian-towns-four-decade-battle-ditch-diesel>
- Prüss-Üstün, A., Wolf, J., Corvalán, C., Bos, R., & Neira, M. (avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS)). (2016). *Preventing disease through healthy environments: A global assessment of the burden of disease from environmental risks* (Second edition). Organisation mondiale de la Santé.
- Services publics et Approvisionnement Canada. (2023). *Detailed information on Transfer Payments, as per the Public Accounts of Canada—2023—Transfer Payments—Open Government Portal*. <https://open.canada.ca/data/en/dataset/69bdc3eb-e919-4854-bc52-a435a3e19092/resource/a3b98c2a-fb25-4e02-b640-1ae6b4c5e59f>
- Puhakka, R., Pitkänen, K., & Siikamäki, P. (2017). The health and well-being impacts of protected areas in Finland. *Journal of Sustainable Tourism*, *25*(12), 1830–1847. <https://doi.org/10.1080/09669582.2016.1243696>

- Puzyreva, M., Terton, A., Qi, J., Jang, N., & Saleh, T. (2025). *Manitoba’s Hudson Bay Lowlands: Ecosystem goods and services valuation*. International Institute for Sustainable Development. <https://www.iisd.org/system/files/2025-06/hudson-bay-lowlands-ecosystem-valuation.pdf>
- Reining, C. E., Lemieux, C. J., & Doherty, S. T. (2021). Linking restorative human health outcomes to protected area ecosystem diversity and integrity. *Journal of Environmental Planning and Management*, 64(13), 2300–2325. <https://doi.org/10.1080/09640568.2020.1857227>
- Romagosa, F. (2018). Physical health in green spaces: Visitors’ perceptions and activities in protected areas around Barcelona. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 23, 26–32. <https://doi.org/10.1016/j.jort.2018.07.002>
- Roy, N., Arnason, R., & Schrank, W., E. (11 juillet 2006). The Fishery as Economic Base in the Newfoundland Economy. *Rebuilding Fisheries in an Uncertain Environment*. Thirteenth Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics & Trade, Portsmouth, UK. <https://ir.library.oregonstate.edu/collections/5h73q2389?locale=en>
- SEEA. (n.d.). *Introduction to SEEA Ecosystem Accounting*. <https://seea.un.org/Introduction-to-Ecosystem-Accounting>
- Smith, M., & Sterritt, A. (n.d.). *From conflict to collaboration: The story of the Great Bear Rainforest*. ForestEthics, Coastal First Nations. <https://coastfunds.ca/wp-content/uploads/2016/02/StoryoftheGBR.pdf>
- Smith, R. (2023). *Protected Areas as a Nature-based Climate Solution* (p. 28). Société pour la nature et les parcs du Canada. https://cpaws.org/wp-content/uploads/2023/12/CPAWS_PA_as_NBCS_Report_ENG_digital_FNL_for-publication_sml_12-Dec-2023.pdf
- Sothe, C., Gonsamo, A., Arabian, J., Kurz, W. A., Finkelstein, S. A., & Snider, J. (2022). Large Soil Carbon Storage in Terrestrial Ecosystems of Canada. *Global Biogeochemical Cycles*, 36(2), e2021GB007213. <https://doi.org/10.1029/2021GB007213>
- Statistique Canada. (20 mai 2009). *Variant of NAICS 2002—Information and Communication Technology (ICT) Sector*. <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD.pl?Function=getVD&TVD=49183&CVD=56890&CPV=7121&CST=01012002&CLV=1&MLV=6&adm=0&dis=0>
- Statistique Canada. (30 novembre 2022). *Add/Remove data - Place of work status by industry sectors, occupation broad category and gender: Canada, provinces and territories, census divisions and census subdivisions*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=9810045601>
- Statistique Canada. (13 janvier 2023). *Add/Remove data—Rural Canada Business Profile, expense items of small businesses by industry, location indicator and incorporation status; profit margin-based calculations*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3310058601>
- Statistique Canada. (26 avril 2024a). *Average and median market, total and after-tax income of individuals by selected demographic characteristics*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1110009101>

- Statistique Canada. (9 décembre 2024b). *Small and medium-sized businesses in rural and small town Canada, 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241209/dq241209d-eng.htm>
- Statistique Canada. (16 janvier 2025a). *Population estimates, July 1, by census subdivision, 2021 boundaries*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1710015501>
- Statistique Canada. (23 avril 2025b). *Mapping the importance of urban and rural economies in Canada: Experimental grid square-based gross domestic product and gross domestic income*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025004/article/00003-eng.htm>
- Statistique Canada. (20 mai 2025c). *Labour productivity and related measures by business sector industry and by non-commercial activity consistent with the industry accounts*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610048001>
- Statistique Canada. (30 mai 2025d). *Gross domestic product, expenditure-based, Canada, quarterly*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610010401>
- Statistique Canada. (25 août 2025e). *Visits, nights and expenditures for Canadian residents travelling in Canada and abroad by geography of visit, main trip purpose and visit duration*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=2410007001>
- Statistique Canada. (27 août 2025f). *Business Register Data Products: User Guide*. https://www.statcan.gc.ca/en/statistical-programs/document/1105_D16_V4
- Sutton, P., Duncan, S., & Anderson, S. (2019). Valuing Our National Parks: An Ecological Economics Perspective. *Land*, 8(4), 54. <https://doi.org/10.3390/land8040054>
- TCAR. (2025). *Key Tourism Indicators—2024** (Ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs). https://www.gov.nl.ca/tcar/files/Monthly-Key-Tourism-Indicators_Full-Year-2024_FINAL_MAY2025.pdf
- Outspan Group Inc. (2011a). *Economic Impact of Parks Canada* (p. 43). Agence Parcs Canada. <http://parkscanadahistory.com/publications/economic-impact-parks-ca-e-2011.pdf>
- Outspan Group Inc. (2011b). *The Economic Impact of Canada’s National, Provincial & Territorial Parks in 2009* (p. 94). Conseil canadien des parcs. <https://parcs-parcs.ca/wp-content/uploads/2020/02/CPC-Economic-impact-of-canada-national-provincial-and-territorial-parks-in-2009.pdf>
- Treasury Board of Canada Secretariat. (28 novembre 2023). *Directive on Accounting Standards: GC 3150 Tangible Capital Assets*. <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-eng.aspx?id=32518>
- Waldron, A., Adams, V., Allan, J., Arnell, A., Atkinson, S., Baccini, A., Baillie, J. E. M., Balmford, A., Beau, J. A., Brander, L., Brondizio, E., Bruner, A., Burgess, N., Burkart, K., Butchart, S., Button, R., Carasco, R., Cheung, W., Christensen, V., ... Zhang, Y. P. (2020). *Protecting 30% of the planet for nature: Costs, benefits, and economic implications: Working paper analysing the economic implications of the proposed 30% target for areal protection in the draft post-2020 Global Biodiversity Framework*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.19950.64327>

- WHO. (18 février 2025). *Biodiversity*. Organisation mondiale de la Santé.
<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/biodiversity>
- Forum économique mondial. (2025). *The Global Risks Report 2025* (Insight Report No. 20th Edition; p. 104). Forum Publishing.
https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf
- Yellowstone to Yukon Conservation Initiative. (15 août 2024). *Indigenous Guardians and their leadership on the land*. <https://y2y.net/blog/indigenous-guardians-and-their-leadership-on-the-land/>

Annexe A – Méthodologie

Modélisation économique

La présente section décrit les méthodes utilisées pour calculer les retombées économiques des aires protégées et conservées, à l'échelle nationale et par province ou territoire. Cette analyse repose sur la compilation de l'ensemble des dépenses associées aux aires protégées et conservées, puis sur la modélisation de leurs effets au moyen d'un modèle d'entrées-sorties.

Dépenses dans les aires protégées et conservées

Les dépenses ont été classées en trois grandes catégories : dépenses gouvernementales, dépenses des organismes sans but lucratif et dépenses des visiteurs.

Pour les dépenses gouvernementales et celles des organismes sans but lucratif, une recherche en ligne a permis de compiler les données relatives aux dépenses associées aux aires protégées et conservées pour l'exercice financier 2023-2024. Des données détaillées sur les dépenses de fonctionnement ont également été fournies par Parcs Canada et Canards Illimités Canada. Lorsque les dépenses provenaient de subventions pluriannuelles, le financement a été réparti de manière uniforme sur la durée de la subvention (c'est-à-dire le montant total divisé par le nombre d'années).

Dans certains cas, des dépenses du gouvernement fédéral ont été identifiées uniquement à l'échelle nationale, sans ventilation provinciale ou territoriale pour certains programmes. Afin d'estimer leur répartition par province et territoire, nous avons utilisé les données des Comptes publics du Canada afin d'identifier, pour 2023-2024, les dépenses des ministères fédéraux liées aux paiements de transfert pour des programmes directement associés aux aires protégées et conservées, ventilées par province et territoire. Ces montants ont servi à calculer la part relative de chaque province et territoire, puis à répartir proportionnellement les dépenses fédérales nationales correspondantes (Services publics et approvisionnement Canada, 2023). Les transferts entre les différents ordres de gouvernement ainsi que vers certains organismes non gouvernementaux ont été suivis et pris en compte afin d'éviter tout double comptabilisation des dépenses.

Les dépenses des organismes sans but lucratif excluent les montants liés à l'acquisition de terrains, aux paiements pour servitudes de conservation, à l'amortissement ainsi qu'aux dons à des donateurs reconnus, puisque ces dépenses ne génèrent vraisemblablement pas d'activité économique directe dans les aires protégées et conservées.

Les dépenses des visiteurs ont été estimées pour les parcs nationaux ainsi que pour les parcs provinciaux et territoriaux. Les estimations des dépenses par industrie dans les parcs nationaux ont été fournies par Parcs Canada, qui a utilisé des outils d'intelligence d'affaires et des données de fréquentation pour estimer les dépenses liées à l'utilisation de véhicules ou d'embarcations, à l'alimentation et aux boissons dans les restaurants, à l'hébergement, ainsi qu'à d'autres achats (vêtements de plein air, quincaillerie, tentes, etc.). Ces estimations incluent les dépenses effectuées à l'intérieur des parcs nationaux

et des aires marines nationales de conservation, ainsi que dans les collectivités avoisinantes.

Les données sur les dépenses des visiteurs dans les parcs provinciaux et territoriaux n'étaient pas facilement accessibles et ont donc été estimées en multipliant le nombre de visiteurs par une dépense moyenne modélisée par visite pour les déplacements de résidentes et résidents canadiens. Les données de fréquentation des parcs provinciaux et territoriaux proviennent de statistiques publiées par les organismes responsables des parcs. La dépense moyenne par visite a été calculée à partir de la moyenne des dépenses par visite observées entre le deuxième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024 pour les visites d'une journée effectuées par des Canadiennes et Canadiens voyageant au pays à des fins de vacances, de loisirs ou de récréation (Statistique Canada, 2025e). Cette dépense moyenne par visite est vraisemblablement sous-estimée, puisqu'elle ne tient pas compte des séjours avec nuitée ni des dépenses des visiteurs internationaux, qui sont généralement plus élevées que celles des excursions d'une journée effectuées par des résidentes et résidents canadiens. Les résultats peuvent également être influencés par la qualité variable des données, notamment dans le cas des territoires, pour lesquels un seul point de données valide était disponible (à interpréter avec prudence). La répartition sectorielle des dépenses estimées dans les parcs provinciaux et territoriaux (p. ex. transport, alimentation et boissons, hébergement, etc.) a suivi la même structure que celle utilisée pour les parcs nationaux.

Modèle d'entrées-sorties

Afin d'estimer les retombées économiques des aires protégées et conservées, la SNAP a mandaté Inference Economics pour élaborer un modèle d'entrées-sorties (E-S) personnalisé. En raison de la spécificité des secteurs utilisés pour représenter les aires protégées et conservées, ainsi que des différentes interactions économiques associées (par exemple, les activités économiques dans les parcs diffèrent de celles observées dans les aires protégées qui ne sont pas des parcs), un modèle sur mesure a été jugé nécessaire. Ce modèle combine : un modèle d'entrées-sorties développé par Statistique Canada pour Parcs Canada (utilisé dans la présente étude pour toutes les dépenses liées aux parcs nationaux et provinciaux/territoriaux) ; un modèle d'entrées-sorties indépendant pour l'ensemble des autres dépenses. Dans les deux cas, les modèles reposent sur les tableaux des ressources et des emplois (TRE) de 2019 produits par Statistique Canada, soit les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction qui ne sont pas influencées par la pandémie de COVID-19 (environ 2020 à 2022).

Le modèle d'entrées-sorties de Parcs Canada a été utilisé pour estimer les retombées économiques des dépenses effectuées dans les parcs nationaux et les parcs provinciaux et territoriaux. Ce modèle intègre des multiplicateurs personnalisés produits par Statistique Canada pour Parcs Canada, fondés sur des données administratives non accessibles au public, ce qui permet une modélisation plus précise des retombées économiques. Bien que des analyses antérieures de Parcs Canada aient déjà estimé les retombées économiques des parcs nationaux, la présente étude utilise également ce modèle pour estimer les impacts des parcs provinciaux et territoriaux. Par conséquent, les résultats peuvent différer

de ceux publiés antérieurement par Parcs Canada, en raison des ajustements apportés par la SNAP aux fins de cette étude.

Le modèle d'entrées-sorties indépendant a été utilisé pour estimer les retombées des dépenses gouvernementales et des organismes sans but lucratif. Ces dépenses ont été attribuées au secteur « arts d'interprétation, sports-spectacles et industries connexes, et institutions patrimoniales », puisqu'il s'agit de la classification jugée la plus représentative des aires protégées et conservées pour laquelle des données de TRE sont accessibles publiquement. Autrement dit, on suppose que les dépenses dans les aires protégées et conservées interagissent avec les autres secteurs de l'économie de manière similaire aux dépenses du secteur des arts d'interprétation et des institutions patrimoniales.

Les modèles d'entrées-sorties utilisés dans cette étude ont permis d'estimer les retombées sur l'emploi à partir des données de productivité du travail pour 2023 publiées par Statistique Canada (2025d). À partir des données sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et la productivité du travail, nous avons calculé le nombre d'emplois par dollar de production pour chaque industrie et chaque province ou territoire. Cette valeur a ensuite été multipliée par les estimations de production issues du modèle d'entrées-sorties, puis agrégée à l'échelle provinciale et territoriale afin de déterminer les retombées sur l'emploi associées aux aires protégées et conservées.

Cartographie du carbone

Afin d'estimer les stocks de carbone des aires protégées et conservées au Canada, la SNAP a combiné plusieurs ensembles de données nationales publiques sur le carbone et a calculé des statistiques pour les zones désignées comme aires protégées (PA) ou autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE/OECM) dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et conservées (CPCAD). Les données relatives au carbone terrestre proviennent de travaux portant sur la concentration de carbone dans les sols et dans la végétation des zones forestières (Sothe et al., 2022). Les données sur le carbone marin sont tirées de publications concernant la concentration de carbone organique dans les sédiments du fond marin (Epstein et al., 2024b). L'étendue géographique des aires protégées et conservées est issue de données fédérales officielles (ECCC, 2024a).

Prétraitement des rasters de carbone

Pour calculer les stocks de carbone (exprimés en kilogrammes), les valeurs de concentration de carbone de chaque cellule des jeux de données raster ont été multipliées par la surface ou le volume de la cellule, selon le cas, à l'aide d'un calculateur raster. Pour chacun des ensembles de données sur le carbone, la surface exacte de chaque cellule a été calculée à partir de calculs de distance latitude/longitude. Les formules suivantes ont été utilisées pour chacun des jeux de données :

$$\text{Carbone des sols} = \text{valeur (kg C/m}^2\text{)} \times \text{surface de la cellule}$$

$$\text{Carbone forestier} = \text{valeur (kg C/m}^2\text{)} \times \text{surface de la cellule}$$

$$\text{Carbone des sédiments du fond marin} = \text{valeur (kg C/m}^3\text{)} \times \text{surface de la cellule} \times 0,3 \text{ m}$$

Pour le raster du carbone des sédiments du fond marin, une couche représentant la répartition estimée du substrat rocheux a été utilisée afin d'identifier les zones où aucun carbone de sédiments marins n'est attendu, ce qui a permis d'améliorer la précision des estimations du carbone mari.

Prétraitement des aires protégées

À partir de la CPCAD, seuls les polygones dont la définition PA/AMCE n'était pas égale à 5 (c'est-à-dire une valeur autre que « non applicable ») ont été conservés.

Aux fins de l'estimation du carbone des sols et de la végétation forestière, tous les biomes (terrestres et marins) ont été autorisés à inclure des réservoirs de carbone végétalisé dans les zones côtières. Le raster du carbone forestier comprend les réservoirs de carbone associés à la végétation non arborée ainsi qu'à la matière végétale morte, et les biomes marins incluent les zones côtières.

Pour estimer la quantité de carbone des sédiments du fond marin contenue dans les aires marines protégées et conservées, le raster du carbone a été agrégé selon les biorégions définies par Pêches et Océans Canada (DFO, 2018). Afin d'harmoniser les polygones des aires protégées et conservées de la CPCAD avec les biorégions, une opération d'union spatiale a été réalisée entre les deux couches, puis les aires protégées ont été extraites de l'ensemble résultant à l'aide d'une sélection par attributs.

Une limite de cette approche réside dans le fait que les données spatiales publiques des biorégions sont généralisées et présentent des limites moins précises que celles des polygones de la CPCAD. Par conséquent, certaines zones côtières et de l'avant-côte peuvent être omises.

Calcul des stocks totaux de carbone par zone

L'outil Zonal Statistics as Table a été utilisé en définissant les polygones des aires protégées et conservées comme zones, et le raster correspondant des stocks de carbone comme raster de valeurs. Les quantités de carbone ont été calculées pour chaque province, territoire et biorégion, par type de réservoir de carbone (sols, végétation et sédiments du fond marin), puis additionnées afin d'obtenir le stock total de carbone.



À PROPOS DE LA SNAP

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme de bienfaisance au pays entièrement consacré à la protection des terres publiques, des eaux douces et des océans, avec une forte présence nationale et régionale d'un océan à l'autre. Chef de file de la conservation au Canada, SNAP s'appuie sur plus de 60 ans de réussites fondées sur son expertise scientifique, ses activités de sensibilisation du public et de défense des intérêts, ses relations solides et sa connaissance approfondie des réalités locales. Organisation crédible, reconnue et axée sur les connaissances, SNAP est coordonnée à l'échelle nationale et travaille de manière collaborative pour conserver la nature et répondre aux deux crises majeures de notre époque : l'accélération de la perte de biodiversité et les changements climatiques. Notre vision est qu'au moins la moitié des terres, des eaux douces et des océans du Canada soient protégés de façon permanente afin de préserver la nature et le bien-être des populations, aujourd'hui et pour les générations futures.

SNAPCANADA.ORG

